

JENNIFER DION

**TECHNIQUES AGROFORESTIÈRES AU FÉMININ : ANALYSE
SOCIOLOGIQUE ENTOURANT LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE EN MILIEU
RURAL AU MALI**

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie
pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A)

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2008

Résumé

Cette recherche est le fruit d'une étude de terrain réalisée au Mali auprès de groupes de femmes en milieu rural bambara. Elle a pour principal objectif d'accroître notre compréhension du processus d'adoption et de gestion de la haie vive améliorée en prêtant un intérêt particulier à la sociologie de la famille et aux rapports de genre. La démarche poursuivie est de type qualitatif et elle se base sur des entretiens dirigés, principalement menés sous forme de triades, ainsi que sur la méthode active de recherche participative (MARP). Beaucoup plus qu'un simple objet technique, la haie vive améliorée est révélatrice des dynamiques sociales rencontrées sur le terrain. Les rapports de pouvoir entre les sexes ainsi qu'entre les générations, qui s'expriment à travers le contrôle des ressources productives et la division familiale du travail, sont quelques-uns des facteurs qui influenceront nécessairement le rapport des femmes à la technique. Plus globalement, c'est l'enjeu du développement qui est abordé et qui pose la question du changement social dans les sociétés africaines.

Remerciements

Quelle expérience et quel chemin à parcourir pour parvenir au but! Un mémoire de maîtrise est une expérience très personnelle, certes, mais qui ne saurait être possible sans l'appui précieux des gens qui ont croisé ma route à différentes étapes de ce parcours. Il n'est pas facile de trouver les mots justes pour vous exprimer à tous ma gratitude. Je tiens à remercier tout particulièrement :

Les paysannes et les paysans de N'Tobougou et de Diakobougou. Vous êtes la source de motivation de cette recherche. Vous m'avez accueillie si chaleureusement parmi vous et vous avez bien pris soin de moi alors que ma famille était au loin.

Richard Marcoux, directeur de recherche. Comme je m'estime chanceuse d'être l'une de "tes" étudiante(s). Tu as réussi à me motiver et à me donner confiance dès la première fois où j'ai ouvert la porte de ton bureau. Je salue ton côté si chaleureux et si humain, ta grande faculté de compréhension et ta souplesse. Tu m'as transmis ton affection profonde pour le Mali et je t'en suis très reconnaissante.

Alain Olivier, co-directeur de recherche. Ce travail de terrain n'aurait pu être réalisé sans ton aide. Merci pour l'ouverture et la confiance que tu m'as accordées. J'ai grandement apprécié l'intérêt que tu as montré face à ma façon d'appréhender l'agroforesterie, ton grand souci du détail et ton sens de l'humour.

Nicole Demers pour ton soutien professionnel et personnel, pour ta grande générosité et ton appui sur le terrain. De coordonnatrice, tu es vite passée au statut d'amie et je ne peux que m'en réjouir. Jean Bonneville pour ton soutien et ta capacité à motiver tes troupes. Tu as toujours de grandes idées et tu m'as donné l'occasion de perfectionner mes compétences à travers les activités du projet "Forging links".

Les membres du personnel du World Agroforestry Centre (ICRAF) à Ségou et à Bamako, dont Bayo Mounkoro et Ouodjouma Samaké, pour votre accueil, votre intégrité et votre grande générosité. Mamadou Kani Konaté du Centre d'appui à la recherche et à la formation (CAREF) pour ton accueil chaleureux, ton appui et tes nombreux conseils professionnels.

Astan Diakitité et Mohamed A.S. Diakitité, les traducteurs qui eurent à jouer un rôle crucial sur le terrain et à qui je suis énormément redevable. Merci aussi à Étienne du CAREF pour l'aide que tu as apportée dans la traduction des triades.

Ma famille et mes parents surtout. Sans eux, il est clair que je ne me serais pas rendue jusqu'ici. Jean, qui a révisé mon travail et que j'apprécie énormément. Frédéric, qui a été là du début à la fin, qui en a accepté beaucoup, avec générosité et souplesse, et qui croit si fort en moi.

Joannie Lavoie, Annie Gosselin et Cinthia Pagé du “groupe Sahel”. Sans votre amitié et votre présence stimulante, la vie ségouvienne n’aurait pas été pareille.

Enfin, ce projet a été rendu possible grâce à l’appui financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

TABLE DES MATIÈRES

	page
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1 : CADRE CONTEXTUEL	6
Le lieu de recherche	6
Présentation générale du Mali	6
Repères géographiques	7
Un équilibre fragile entre l'environnement et l'économie	9
De l'autoritarisme à la démocratie naissante	10
Les défis du développement et la situation particulière des femmes	11
L'agroforesterie, l'ICRAF et la haie vive améliorée	14
L'agroforesterie, une science nouvelle mais des pratiques anciennes	14
L'ICRAF	14
De la haie morte à la haie vive améliorée	15
Quelques éléments concernant la diffusion de la haie vive améliorée au Mali	18
CHAPITRE 2: MÉTHODE DE RECHERCHE ET TRAVAIL DE TERRAIN	20
Le paradigme interactionniste et la sociologie de l'acteur en Afrique noire	20
Questions de recherche et hypothèses	22
Hypothèse 1	23
Hypothèse 2	24
Hypothèse 3	25
Précisions méthodologiques	25
Le séjour au Mali	25
Le choix des villages	26
La conduite de la recherche sur le terrain	28
Outils de collecte et analyse des données	30
L'enquête socio-démographique	30
Les entretiens individuels et les triades	31
Critères de sélection des répondantes	34
La méthode active de recherche participative (MARP)	35
Les outils de la MARP utilisés	36
La démarche d'analyse	38
Limites de l'étude	39
<i>Une certaine carence documentaire</i>	40
<i>Contraintes liées à la saisonnalité</i>	40
<i>La barrière linguistique</i>	41
CHAPITRE 3 : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES	43
L'innovation et le changement technique	43
Concepts et théories générales	44
<i>Les modèles diffusionnistes</i>	44
<i>L'innovation, la technique et la technologie</i>	45
Le changement technique dans les sociétés paysannes	47
<i>Le changement social dans les sociétés paysannes</i>	47

<i>Femmes et changement technique</i>	48
<i>Les contraintes à l'adoption technique selon le genre</i>	50
<i>Transfert technique et savoir-faire</i>	51
L'adoption en agroforesterie	51
La gestion des innovations agroforestières et de la haie vive améliorée	52
Sociologie de la famille, dynamiques familiales africaines et place de la femme dans la société bambara	54
Définitions et fonctions de la famille	54
<i>Parenté et filiation</i>	54
<i>Famille, ménage et concession</i>	55
<i>Traits communs et fonctions de la famille africaine</i>	56
Rapports de sexe et de génération	58
<i>Le « genre » ou le sexe social des individus</i>	58
<i>Pouvoir et autorité</i>	59
<i>Statuts et cycle de vie des femmes Bamanan</i>	61
<i>Le mariage, une affaire de famille</i>	64
<i>La polygamie</i>	66
Production et reproduction	67
<i>Le travail des femmes au quotidien</i>	67
<i>De la division sexuelle à la division familiale du travail</i>	71
 CHAPITRE 4 : LE MILIEU RURAL BAMBARA	 73
Les villages d'étude	73
N'Tobougou et Diakobougou, deux villages Bamanan	73
La famille rurale bambara	74
Formation du terroir et rapport à la terre	77
Les activités productives et reproductives des femmes	78
Le calendrier saisonnier des activités féminines	78
La matrice des revenus et des dépenses	81
Le travail dans les parcelles maraîchères	82
La fabrication des haies mortes	84
 CHAPITRE 5 : L'ADOPTION ET LA GESTION DE LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE AU FÉMININ	 86
La sécurité foncière, condition préalable à l'utilisation de la haie vive améliorée	86
L'accès à la terre et le droit de planter un arbre	86
L'accès à la terre chez les femmes de N'Tobougou, un cas d'exception	88
Les parcelles saisonnières et le jardin collectif de Diakobougou	93
L'introduction de la haie vive améliorée au village	95
Le projet pépinière à N'Tobougou	95
Les motifs d'adoption de la haie vive améliorée	97
« <i>Benkadi</i> », une association tournée vers l'extérieur	99
Les motifs de non-adoption	101
 Le rôle de la division familiale du travail dans le processus d'adoption de la haie vive améliorée	 103
Les utilisatrices de la haie vive améliorée : des « <i>muso kòròba</i> »	103

Les avantages statutaires dans les sphères reproductives et productives	104
Un meilleur accès à la terre et aux plants de haies vives améliorées	108
Les projets de développement, un privilège marital ?	109
L'épineuse question de la gestion des haies vives améliorées	111
Les services rendus par les arbres et l'utilisation des espèces d'arbres de la haie vive améliorée	111
Les problèmes de l'efficacité défensive de la haie	112
L'entretien des haies vives améliorées, un travail « d'homme »	114
L'abandon des haies vives améliorées	116
DISCUSSION GÉNÉRALE	117
Réponse à l'hypothèse 1	117
Réponse à l'hypothèse 2	120
Réponse à l'hypothèse 3	122
CONCLUSION	125
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	129
ANNEXES	138

TABLE DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS

	page
Figure 1 : Le Mali et ses frontières	2
Tableau 1 : Quelques indicateurs clefs du développement au Mali	13
Photo 1 : Haie morte	16
Photo 2 : Haie vive améliorée et cultures maraîchères	18
Photo 3 : Matrice des revenus et des dépenses des femmes à Diakobougou	38
Tableau 2 : Cycle de vie chez les femmes en milieu rural bambara	62
Tableau 3 : Cycle de vie chez les hommes en milieu rural bambara	63
Tableau 4 : Division sexuelle du travail en Afrique	69
Tableau 5 : Niveaux d'organisation familiale	75

TABLE DES ANNEXES

	page
Annexe 1 : Questionnaire utilisé pour l'enquête réalisée auprès des chefs d'UPA	138
Annexe 2 : Schémas des entrevues réalisées à N'Tobougou	144
Annexe 3 : Schémas des entrevues réalisées à Diakobougou	150
Annexe 4 : Âge à la première union	154
Annexe 5 : Signification du nom de Diakobougou	155
Annexe 6 : Calendrier saisonnier des activités féminines à N'Tobougou	156
Annexe 7 : Calendrier saisonnier des activités féminines à Diakobougou	157
Annexe 8 : Activités rémunératrices des femmes à N'Tobougou en ordre décroissant d'importance	158
Annexe 9 : Activités rémunératrices des femmes à Diakobougou en ordre décroissant d'importance	159
Annexe 10 : Adoptantes rencontrées à N'Tobougou qui adhèrent à l'association féminine	160
Annexe 11 : Femmes rencontrées à Diakobougou qui cultivent dans le jardin collectif	161
Annexe 12 : Non-adoptantes rencontrées à N'Tobougou qui adhéraient à l'association féminine lors du projet de pépinière en 1999	164
Annexe 13 : Exemples d'utilisations des PNFL tirés de la classification préférentielle des espèces forestières et utilisation des sous-produits de l'arbre à N'Tobougou et à Diakobougou	166
Annexe 14 : Utilisation et préférences des femmes pour les espèces d'arbres de la haie vive améliorée	167

LISTE DES SIGLES

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
CIA	Central Intelligence Agency
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
EDS	Enquêtes démographie et de santé
EMEP	Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté
FCFA	Franc CFA
ICRAF	World Agroforestry Centre
IER	Institut d'économie rurale du Mali
MARP	Méthode active de recherche participative
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORS	Office riz Ségou
PAS	Programmes d'ajustements structurels
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPA	Unité de production agricole

INTRODUCTION GÉNÉRALE

De tout le continent africain, la région sahélienne est l'une des plus pauvres. Dérivé de l'arabe, le terme Sahel, qui signifie « bordure » ou « rivage », désigne une zone aride située entre le Sahara et le Soudan, qui s'étend de l'Atlantique à la mer Rouge et qui traverse le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria du Nord, le Tchad et le Soudan. Frappée depuis 1967 par des sécheresses aux conséquences sociales et environnementales néfastes, cette région du globe reçoit depuis l'attention de la communauté internationale dans les domaines scientifiques et humanitaires.

Le Mali (figure 1), qui correspond à notre zone d'étude, est représentatif du milieu sahélien. Pays enclavé, dont les frontières furent découpées par le colonisateur, le Mali dépend intégralement de ses voisins pour son commerce extérieur. Soixante-cinq pour cent (65%) de son territoire est désertique ou semi-désertique. L'activité économique y est concentrée sur les rives du fleuve Niger, ce qui crée une distribution très inégale des ressources. Quatre-vingt pour cent (80%) de la population active est engagée dans des activités agricoles ou de pêche et dix pour cent (10%) est nomade (CIA 2007).

L'économie du Mali est fortement dépendante de l'aide internationale et très sensible aux fluctuations des cours internationaux du coton, sa principale exportation (CIA 2007). Très pauvre, le pays affiche un PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat) de 998 \$ US et un indice de développement humain (IDH) se situant au cent soixante-quinzième rang (175) sur cent soixante-dix-sept (177) pays.¹ L'espérance de vie à la naissance est de 48,1 ans et moins d'une personne sur cinq, âgée de 15 ans et plus (19%), sait lire et écrire (PNUD 2006).

¹ L'Indicateur de développement humain (IDH) mesure l'état de développement des pays sur la base de trois critères : l'espérance de vie, l'instruction et le PIB en parité de pouvoir d'achat. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2006 (PNUD 2006), le Mali se classe derrière la Guinée-Bissau (173) et le Burkina Faso (174). Il est suivi par le Sierra Leone (176) et le Niger (177).

Figure 1 : Le Mali et ses frontières



Source : OIF 2006²

Chaque année, ce pays composé principalement d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs doit composer avec des conditions environnementales qui ne favorisent guère le travail de la terre. Mentionnons entre autres une pluviométrie insuffisante et incertaine,³ des sols qui s'épuisent, des réserves en bois de plus en plus éloignées des lieux d'habitat et de nombreux ravages causés aux cultures par les insectes ou les animaux. Les paysans éprouvent de plus en plus de difficultés à satisfaire leurs besoins primaires de subsistance avec les systèmes traditionnels d'utilisation des terres et des forêts. Non seulement ces systèmes ne suffisent plus à la demande, mais la pression démographique et la pauvreté

² Organisation internationale de la francophonie [<http://www.francophonie.org/membres/etats>] (page consultée le 20 novembre 2006).

³ Concentrée sur une seule période de l'année (saison des pluies aussi appelée hivernage), la pluviométrie est variable selon les régions. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur, les pluies diminuent : 1400 mm d'eau en 90 jours en moyenne à Sikasso et 150 mm en 22 jours à Tassalit. En zone sahéenne, les pluies varient entre 200 et 700 mm annuellement (Keita et Konaté 2003 : 13).

économique pèsent aussi très lourdement sur les ressources naturelles. En effet, les ménages possèdent rarement les ressources financières qui leur permettraient de se procurer les intrants nécessaires à une bonne conservation des sols. De plus en plus de terres marginales sont mises en culture, la période des jachères est de plus en plus courte et les défrichements agricoles ainsi que la coupe du bois créent des problèmes de déboisement (Bonkougou 1997).

Afin d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux du Sahel et de contrer les effets néfastes de la désertification, le World Agroforestry Centre (ICRAF), dont le siège social est à Nairobi au Kenya, et ses partenaires ont développé des options agroforestières susceptibles d'apporter des éléments de solution aux problèmes rencontrés par les paysans. Parmi ces options figure la *haie vive améliorée*⁴ qui, au Mali, a été l'objet d'une campagne de vulgarisation menée par l'ICRAF et ses partenaires à partir de 1996.⁵ Jusqu'à présent, les études ayant porté sur l'adoption de la haie vive améliorée au Mali se sont principalement intéressées à ses aspects biophysiques, à sa rentabilité économique, aux perceptions paysannes sur le choix des espèces appropriées, au mode d'installation à privilégier, à l'impact agroécologique des haies, aux facteurs d'adoption ainsi qu'à l'évaluation des coûts de production des plants en pépinière (ICRAF 2006 : 34) sans toutefois inscrire ces études dans le contexte social spécifique des sociétés où on cherche à diffuser cette technique. Or, d'autres travaux (Lemay 2005; Levasseur 2003) montrent justement que la haie vive améliorée, en tant qu'objet matériel et objet social, s'insère au cœur de dynamiques sociales complexes qui influenceront nécessairement les processus d'adoption de cette innovation agroforestière.

⁴ La haie vive améliorée est une clôture d'arbres épineux à croissance rapide plantés de façon très rapprochée et dont le but est de protéger les cultures contre l'intrusion des animaux. En préconisant la plantation d'espèces offrant des produits secondaires tels que des fruits, des produits médicinaux ou du henné, l'utilité de la haie vive peut aller au-delà de la seule protection des cultures, d'où l'appellation de "haie vive améliorée".

⁵ La recherche s'inscrit à l'intérieur d'un projet plus global intitulé « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel. Phase II : Diffusion à grande échelle des options agroforestières » qui est le fruit d'une collaboration entre l'Université Laval et l'ICRAF. Financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), ce projet, qui s'est déroulé entre 2004 et 2007, visait spécifiquement à « améliorer, sur le plan socio-économique et environnemental, le bien-être des ménages ruraux du Sahel et tout particulièrement ceux qui sont les plus vulnérables, grâce à l'utilisation et à l'adoption à large échelle d'options agroforestières prometteuses » (Groupe interdisciplinaire de recherche en agroforesterie : <http://www.plg.ulaval.ca/giraf/projets.html> [page consultée le 25 février 2007]).

Ainsi, dans sa thèse de doctorat consacrée à la compréhension des aspects sociaux liés à l'adoption de la haie vive améliorée, Levasseur (2003) faisait remarquer que cette technique était parfois une source de conflits entre les paysans. En effet, parce qu'elle implique la plantation d'arbres, la haie vive améliorée renvoie à un enjeu fondamental : celui de l'appropriation de la terre. À ce propos, de nombreuses études ont souligné les inégalités de droits et d'accès qui existent entre les individus, et en particulier entre les hommes et les femmes. Au Sahel, tout comme dans l'ensemble du monde africain, les distinctions de genre façonnent d'une façon importante le quotidien et les cycles de vie d'un individu. Les nombreuses différences dans les droits, les statuts et les responsabilités qui existent entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes influencent nécessairement leur rapport à la technique.

Bien que les options agroforestières ne touchent pas les hommes et les femmes de la même façon, le rapport des femmes à la haie vive améliorée ne semble pas avoir été suffisamment approfondi même s'il ne fut pas ignoré (Lemay 2005; Levasseur 2003). L'implication et la participation des femmes au développement constituent un enjeu de première importance. Les organismes et les institutions voués au développement des populations du Tiers-Monde reconnaissent de plus en plus la nécessité d'ajouter un volet « femme » à leurs projets. Il est aussi généralement reconnu qu'un projet touchant favorablement les femmes aura des effets positifs sur le bien-être de l'ensemble de la famille.

Pour ces raisons, la recherche présentée propose de mieux comprendre le processus d'adoption et de gestion de la haie vive améliorée par les femmes bambaras de deux villages de la région de Ségou au Mali. La question posée est : Qu'est-ce qui pousse les femmes en milieu rural bambara de la région de Ségou, au Mali, à adopter la haie vive améliorée et de quelle façon la dynamique familiale et les rapports de genre influencent-ils le processus d'adoption et de gestion de cette innovation agroforestière ? En effet, et comme il le sera démontré tout au cours de cette recherche, la dynamique familiale et la structure de genre dans la société bambara sont des éléments importants à considérer lorsqu'il s'agit de comprendre le changement technique au féminin.

Sur le plan pratique, une meilleure compréhension de ce processus facilitera les prises de décision relatives aux campagnes de diffusion menées par l'ICRAF et ses partenaires. Sur le plan théorique, les résultats qui découlent de cette recherche permettront d'accroître les connaissances sur le changement technique au Sahel ainsi que sur les questions de genre et de développement.

CHAPITRE 1

CADRE CONTEXTUEL

Ce premier chapitre vise à exposer le cadre général cette recherche. Un portrait général de la société malienne y est présenté avec un accent mis sur les enjeux économiques, environnementaux, géographiques et politiques auxquels elle est confrontée. Par la suite, c'est le projet dans lequel s'insère cette recherche qui est abordé. Il y est question de l'agroforesterie en tant que science, du rôle joué par l'ICRAF dans la promotion des pratiques agroforestières au Sahel et de ce en quoi consiste l'option agroforestière qu'est la haie vive améliorée.

LE LIEU DE RECHERCHE

Présentation générale du Mali

État successeur de l'ancien Soudan, la République actuelle du Mali est d'une étonnante diversité et d'une grande richesse culturelle. Situé à la charnière du monde arabo-berbère et du monde négro-africain, le pays a été le berceau de divers royaumes et grands empires (Empire du Ghana, Empire du Mali, Empire Songhaï, royaumes bambara de Ségou et du Kaarta, Empire Toucouleur de El-Hadj Oumar Tall, royaume sénoufo de Sikasso).⁶ Son histoire témoigne indubitablement d'un passé glorieux et mythique dont témoignent d'ailleurs quatre sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : Tombouctou, Djenné, le pays Dogon et le tombeau des Askia à Gao.

Sa population, aux origines ethniques diverses, suscite depuis longtemps l'intérêt des voyageurs et des anthropologues. Pensons seulement aux explorations de Mungo Park et de René Caillié, à Marcel Griaule et ses écrits sur les Dogons ou à Dominic Zahan et ses études sur les sociétés initiatiques bambaras. La population malienne est formée de plusieurs grands groupes ethniques répartis sur l'ensemble du territoire. Le plus important, le groupe mandingue (Bambara, Malinké, Soninké), regroupe 50% de la population. Les

⁶ Voici les dates approximatives pour chacun de ces empires et royaumes : Empire du Ghana (VIIe-XIIe siècles), Empire du Mali (XIIIe-XVe siècles), Empire Songhaï (XVe-XVIe siècles), royaumes bambara de Ségou et du Kaarta (XVIIe-XVIIIe siècles), Empire Toucouleur de El-Hadj Oumar Tall (XIXe siècle), royaume sénoufo de Sikasso (XIXe siècle). Source : Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), République du Mali, « Informations générales sur le pays », (en ligne) <http://www.dnsi.gov.ml/>, [page consultée le 9 juillet 2007].

Peuls suivent avec 17%, le groupe voltaïque (Sénoufo, Minianka, Bobo), 12%, les Touareg et les Maures, 10% et les Sonrhais 6%. Enfin, le groupe des « divers » (Toucouleurs et autres) rassemble 5% de la population (CIA 2007). La plupart de ces groupes se rattachent à une localisation géographique particulière, mais les différentes régions du pays ne sont pas ethniquement homogènes pour autant.

La religion principale est l'Islam (90%) qui s'est diffusé graduellement à l'époque des grands empires, mais l'animisme est toujours présent (9%) et le pays compte aussi une faible proportion de chrétiens (1%) surtout répartis chez l'ethnie Bobo. Enfin, le français est la langue officielle, mais chaque groupe ethnique parle une langue particulière. Les principales langues du pays sont le bambara, qui fait office de langue véhiculaire, le peul, le dogon, le songhaï et le soninké (Keïta et Konaté 2003 : 13).

Repères géographiques

Avec une superficie de 1 242 248 km², la République du Mali est l'un des plus vastes États d'Afrique de l'Ouest. Pays de plaines et de bas plateaux, son relief est peu élevé et peu accidenté. Ses frontières, tracées par le colonisateur, le séparent de l'Algérie au nord, du Niger à l'est, du Burkina Faso au sud-est, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée au sud et enfin, de la Mauritanie et du Sénégal à l'ouest.

Depuis 2003, en vertu de la politique de décentralisation engagée dans le cadre du processus de démocratisation, le pays est subdivisé en un district (Bamako), 8 régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal), 49 cercles, 703 communes⁷ et 11 234 villages (DNSI 2007).⁸ La population, estimée à 12 millions d'individus en 2007 (CIA 2007), est cependant répartie très inégalement sur le territoire. Les régions désertiques du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) sont en effet peu peuplées et la population se concentre majoritairement dans les régions du centre et du sud. Les régions de Sikasso et de Ségou sont les plus habitées, suivies des régions de Mopti, de Koulikoro et de Kayes. Bamako, la capitale, est le principal pôle migratoire du pays et concentre environ 10% de la population totale (DNSI 2007). Avec un

⁷ Dont 673 communes rurales et 30 communes urbaines.

⁸ Carte des régions administratives du Mali disponible sur le site internet du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme au Mali [<http://www.artisanatmali.com/carte.html>] (page consultée le 15 août 2007).

taux d'urbanisation estimé à 34% en 2005, le Mali est plus urbanisé⁹ que le Niger (23%) ou le Burkina Faso (19%), mais il l'est moins que le Sénégal (51%) ou la Côte-d'Ivoire (46%) et il reste en deçà de la moyenne de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (37%) ou du reste de la planète (49%) (UNICEF 2007).

La diversité des zones climatiques, qui influencent les modes de vie et les activités économiques de la population, est un facteur explicatif de l'inégale répartition spatiale de la population. Les zones arides et très arides du Nord sont surtout peuplées par des agropasteurs nomades (à dominance pastorale) alors que les zones moins arides du Sud sont le domaine des agropasteurs sédentaires (à dominance agricole). Le delta intérieur du fleuve Niger, véritable mer intérieure, est un lieu où cohabitent agriculteurs, éleveurs et pêcheurs. L'année est marquée par l'alternance d'une saison sèche allant de neuf mois au nord à six mois au sud, et d'une saison des pluies de trois mois au nord à six mois au sud (PNUD-Mali 2005 : 24-28). Le réseau hydrographique, alimenté principalement par le fleuve Niger et le fleuve Sénégal, dessert surtout le sud du pays. La partie occidentale de ce réseau est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents alors que le fleuve Niger et ses constituants abreuvent la partie orientale (DNSI 2007).

La région de Ségou, notre zone d'étude, est située dans la partie sahélienne du pays. Zone de transition entre la savane et le Sahara, le Sahel couvre plus de 18% du territoire. L'activité principale qu'on y trouve est une agriculture de subsistance associée à un élevage de type nomade et transhumant. Les arbres et arbustes du Sahel ont une très faible production ligneuse et la formation végétale caractéristique y est la steppe herbeuse à épineux du genre *Acacia*. La région de Ségou profite toutefois de la présence du delta intérieur du Niger qui joue un grand rôle dans le quotidien des populations locales en permettant l'irrigation et le pâturage des animaux en saison sèche (PNUD-Mali 2005 : 24-28).

⁹ La notion de ville au Mali s'applique à tous les chefs-lieux de cercle et à toutes les localités de 5000 habitants ou plus. Sont distinguées la capitale (Bamako), les villes principales (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou) et les villes secondaires (Keïta et Konaté 2003 : 28).

Un équilibre fragile entre l'environnement et l'économie

Nous avons souligné, en introduction, la grande pauvreté des Maliens qui vivent majoritairement d'une agriculture pluviale particulièrement sensible aux aléas climatiques. Malgré ces difficultés, le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage) domine toujours largement l'économie malienne. Il fait vivre 80% de la population, assure 75% des recettes d'exportation, mais il ne représente que 45% du PIB (Keïta et Konaté 2003 : 17). Les cultures vivrières (mil, sorgho et maïs, dans une moindre mesure) constituent la base de la nourriture de la population, mais leur production est irrégulière. En moyenne, une année sur quatre serait catastrophique bien qu'on assiste, selon Coulon (2007), à un certain redressement depuis 1986. Le riz est aussi cultivé dans la vallée du Niger mais comme dans le cas des autres céréales, sa production est aléatoire. Le coton et les produits textiles sont la principale source d'exportation, suivie par l'élevage (Coulon 2007).

Comme l'affirme un rapport du PNUD au Mali (2005) portant sur l'environnement et le développement durable, le pays, et plus généralement le Sahel, a beaucoup souffert des grandes sécheresses des années 1970 et 1980. On y constate depuis une dégradation progressive des ressources naturelles, un phénomène lourd de conséquences pour la population. Tous les jours, une grande majorité de Maliens se trouve confrontée à la désertification, à l'érosion des sols, à la déforestation et à des problèmes d'approvisionnement en eau. La tendance de la pluviométrie est à la baisse dans toutes les régions. Le climat devient plus aride, la durée de l'hivernage se raccourcit et on observe l'apparition de périodes sèches souvent longues au moment même de l'hivernage. Les productions agricoles, fourragères et sylvicoles diminuent. Les terres se dégradent, des zones déjà marginales sont devenues inexploitable et des espèces végétales et animales disparaissent de leurs gîtes écologiques. Les ressources forestières qui remplissent un rôle économique, écologique, social et culturel auprès des populations maliennes en leur fournissant d'éminents services (énergie, aliments, pharmacopée, etc.) se raréfient. Cette situation environnementale est très préoccupante surtout en ce qui concerne les femmes puisqu'il est généralement reconnu qu'elles sont les premières utilisatrices des ressources primaires (eau, bois combustible, produits secondaires des arbres).

De l'autoritarisme à la démocratie naissante

Outre les difficultés d'ordre environnemental, la population malienne, à l'instar de nombreux autres pays africains, doit composer avec le poids d'un passé politique ayant eu d'énormes répercussions sur sa situation économique. En effet, de son indépendance jusqu'à l'avènement de la démocratie dans les années 90, le Mali a vécu sous deux régimes autoritaires : le premier de type socialiste sous Modibo Keita (1960-1968) et le second de type militaire avec Moussa Traoré (1968-1991). Dans la foulée de l'anticolonialisme et du socialisme africain de l'époque, le premier président de la République du Mali, Modibo Keïta, leader charismatique très connu sur la scène internationale, caressa le projet d'une transformation radicale de la société malienne. Son parti, qui devint parti unique de fait, voulut faire du Mali une République socialiste. Il élaborait alors une politique ambitieuse reposant sur la création de sociétés d'État, encadra un ensemble de coopératives et de groupements ruraux agricoles dans l'espoir qu'ils dégagent un surplus, nationalisa le système bancaire et retira le franc malien de la zone franc. Trop ambitieuses, ses politiques se soldèrent par un échec économique et malgré son prestige sur les scènes africaine et internationale, Modibo Keïta fut renversé par une junte militaire (Coulon 2007).

Prétextant vouloir établir un « ordre nouveau » (assainissement des finances de l'État, lutte contre la corruption, suffrage populaire), le régime politique qui suivit, avec Moussa Traoré à sa tête, se démarqua plutôt par l'autoritarisme et la personnalisation du pouvoir. Son règne dictatorial fut en effet marqué par les répressions, les violations des droits de l'homme, la faillite économique généralisée, la déliquescence de l'État, la corruption sans scrupules des classes dirigeantes et la baisse inquiétante de tous les indicateurs sociaux (éducation, santé). À cela s'ajoutèrent dans les années quatre-vingt les Programmes d'ajustements structurels (PAS) imposés par les institutions de Bretton Wood qui, en imposant des coupures drastiques dans les budgets de l'État, forcèrent encore plus la diminution des services publics offerts à la population (la santé et l'éducation) et causèrent des licenciements massifs dans la fonction publique. En mars 1991, Moussa Traoré fut chassé à son tour du pouvoir par un soulèvement populaire suivi d'un coup d'État dirigé par le colonel Amadou Toumani Touré (dit ATT), nommé président du Comité de transition pour le salut du peuple (Keïta et Konaté 2003).

Par la suite, le multipartisme fut instauré, les libertés individuelles élargies et des élections générales, municipales, législatives et présidentielles, furent organisées (ACDI 2001). Alpha Oumar Konaré, de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA), fut porté au pouvoir et réélu en 1997. La Constitution limitant le nombre de mandats à deux, Konaré ne se représenta pas comme candidat aux élections présidentielles suivantes. Amadou Toumani Touré, perçu comme le « soldat de la démocratie » pour avoir respecté ses engagements et remis le pouvoir aux civils à la suite du renversement de Moussa Traoré, fut élu comme candidat indépendant (Jeune Afrique 2007). Son mandat fut renouvelé en avril 2007.

Depuis, il semblerait que l'instauration de la démocratie se soit graduellement traduite par des réalisations socio-économiques visibles telles que la construction d'hôpitaux et de centres de santé, de logements sociaux, de forages donnant un meilleur accès à l'eau potable, d'infrastructures destinées à désenclaver le pays (aéroports, routes, ponts, bacs), ainsi que des investissements importants dans le système éducatif et l'exécution de différents programmes de développement national et régional. Saluée par les institutions financières internationales et par les gouvernements occidentaux, la bonne gouvernance du pays a permis d'accroître les aides extérieures et d'attirer les investisseurs étrangers (ACDI 2001; Jeune Afrique 2007). Par ailleurs, dans la période 1990-2001, le PNB par habitant a connu un accroissement annuel moyen de 1,6% contre - 0,1% en Afrique subsaharienne alors que dans la décennie précédente, l'évolution, négative, de cet indicateur était plus défavorable que la moyenne subsaharienne (Keïta et Konaté 2003 : 15). Il est possible, toutefois, que l'économie malienne n'ait fait que rattraper son retard par rapport à celle de la région subsaharienne et, malgré les signes positifs de changements, le bilan socio-économique du Mali reste peu reluisant, ce qui amène à parler des défis posés au développement.

Les défis du développement et la situation particulière des femmes

La faiblesse des exportations, la situation géographique, les problèmes environnementaux et la faillite des institutions publiques sous des régimes autoritaires sont quelques-uns des facteurs qui expliquent le faible développement socio-économique de l'État malien. Tout cela explique que le pays soit très fortement tributaire de l'aide internationale qui totalise entre 80 et 90% du budget d'investissements et entre 25 et 30% du budget de

fonctionnement de l'État. L'aide bilatérale, qui constitue environ 60% de l'enveloppe totale d'aide publique au développement (APD) que reçoit le Mali, atteint une valeur annuelle d'environ 500 millions de dollars US (ACDI 2001 : 14-15).

Malgré des améliorations récentes, l'économie du pays reste très vulnérable aux aléas climatiques, aux fluctuations dans les cours internationaux ainsi qu'à la situation politique de la région. De plus, avec un taux annuel d'accroissement démographique de 2,7% (estimé en 2007) et une population composée à 48,2% de jeunes âgés entre 0 et 14 ans (CIA 2007), l'État malien devra relever de nombreux défis s'il veut atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)¹⁰ et assurer à l'ensemble de ses citoyens des conditions de vie acceptables. Ainsi, la pauvreté est un phénomène généralisé. Selon L'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP) de 2001, 68% des Maliens vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 144.022 FCFA par année.¹¹ De ce nombre, 55% vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé à 108.017 FCFA. Le milieu rural est aussi plus fortement affecté par ce phénomène que le milieu urbain puisque 81% des ruraux sont pauvres par rapport à 33% des urbains. La pauvreté des conditions ou pauvreté de masse¹² touche par ailleurs près des 2/3 (64%) de la population totale (PNUD-Mali 2005 : 24), ce qui contribue à expliquer la faible espérance de vie des Maliens, qui est estimée à 48 ans seulement (UNICEF 2007).

De plus, les femmes en âge de procréer et les enfants forment les catégories les plus vulnérables. Comme le montre le tableau 1, les Maliennes sont peu scolarisées et une faible proportion d'entre elles sont alphabétisées (12%), ce qui a des répercussions sur leur santé et celle de leurs enfants, sur leur accès au travail rémunéré, sur leur capacité de négociation dans le ménage et sur leur participation sociale et politique en général.

¹⁰ Les OMD sont un ensemble d'objectifs (8), fixés par la communauté internationale, qui visent à susciter l'effort de tous les États en vue de leur réalisation d'ici à 2015. Il s'agit de : 1) réduire l'extrême pauvreté et de la faim; 2) assurer l'éducation primaire pour tous; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; 5) améliorer la santé maternelle; 6) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; 7) assurer un environnement durable; 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

¹¹ Soit environ 315 CAD.

¹² La pauvreté des revenus exprime une insuffisance de revenus engendrant une consommation insuffisante. La pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, etc. (PNUD-Mali 2005 : 18). À titre d'exemple, seulement 36% de la population rurale et 78% de la population urbaine utilisaient des sources d'eau potable améliorée en 2004 (UNICEF 2007 :111).

Elles entrent rapidement dans le cycle de la reproduction et ont en moyenne 6,8 enfants dans des conditions où l'accès à des soins de santé adéquats est très limité. Ces femmes ont d'ailleurs une possibilité sur dix de mourir des suites d'un accouchement et leurs enfants courent un risque important de ne pas survivre au-delà de leur cinquième anniversaire : le taux de mortalité chez les moins de cinq ans, un important indicateur du bien-être des enfants, est en effet de 218 pour 1000, ce qui situe le Mali au 7^{ième} rang des pays où la mortalité des enfants de moins de cinq est la plus élevée. En définitive, il reste encore beaucoup à faire au chapitre du développement, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants.

Tableau 1 : Quelques indicateurs clefs du développement au Mali

ECONOMIE	
RNB par habitant (\$EU) ¹³ (2005)	380
% de la population ayant moins d'1 \$EU/jour (1994-2004) ¹⁴	72
Taux annuel moyen de croissance du PIB (%) (1970-1990)	-0,5
Taux annuel moyen de croissance du PIB (%) (1990-2005)	2,2
SANTÉ	
Espérance de vie à la naissance (années), (2005)	48
Classement selon le TMM5 ¹⁵	7
Taux de mortalité des moins de 5 ans sur 1000, (2005)	218
Taux de mortalité infantile (moins d'un an) sur 1000, (2005)	120
Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes (+ de 15 ans), (2005)	1,7
Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié en % (1997-2005)	41
Risque de décès maternel, 2005, 1 sur :	10
EDUCATION	
Taux d'alphabétisation des adultes (2000-2004), Hommes	27
Taux d'alphabétisation des adultes (2000-2004), Femmes	12
Taux de scolarisation dans le primaire (2000-2005), brut, Hommes ¹⁶	71
Taux de scolarisation dans le primaire (2000-2005), brut, Femmes	56
Taux de scolarisation dans le secondaire (2000-2005), brut, Hommes	28
Taux de scolarisation dans le secondaire (2000-2005), brut, Femmes	17

Source : UNICEF 2007

¹³ Le revenu national brut (RNB) par habitant correspond au revenu national brut, en dollars des États-Unis, divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année.

¹⁴ Les données se rapportent à l'année 2005 à moins d'une indication contraire. Dans le cas d'une période (par exemple 2000-2005), cela signifie que les données se rapportent à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée.

¹⁵ Taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5) : Probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire pour 1 000 naissances vivantes.

¹⁶ Le taux brut de scolarisation correspond au nombre d'enfants inscrits à l'école primaire ou secondaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants qui ont l'âge officiel d'être au primaire ou secondaire.

L'AGROFORESTERIE, L'ICRAF ET LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE

L'agroforesterie, une science nouvelle mais des pratiques anciennes

L'agroforesterie, en tant que science, est relativement nouvelle. En pratique, elle fait toutefois partie des modes traditionnels d'utilisation des terres dans plusieurs régions du monde. Dans les régions tropicales, notent Mallet et Depommier (1997 : 26-27), « *il a toujours existé des interactions fortes entre l'arbre et le paysan* », mais l'intérêt pour l'agroforesterie, en tant que science, est né vers le milieu des années soixante-dix. À cette époque, une attention particulière fut portée aux problèmes de déforestation et de sécheresse des milieux sahéliens. Les arbres et les arbustes furent alors perçus comme une façon d'offrir de nombreux services écologiques, productifs et économiques aux populations sahéliennes. En effet, les arbres favorisent, par exemple, la protection et le maintien de la fertilité des sols, ils sont une source de bois, de fourrage, d'aliments et de condiments et ils peuvent fournir un revenu supplémentaire ainsi qu'une forme de capital à leur propriétaire (Mallet et Depommier 1997 : 26).

Il existe différentes façons de définir l'agroforesterie, mais la définition la plus souvent rencontrée et qu'utilise d'ailleurs l'ICRAF est celle de Lundgren et Raintree (1982 cités dans Alexandre 2002 : 15). Selon eux :

L'agroforesterie est un terme collectif pour désigner des systèmes de culture et des technologies où des ligneux pérennes (arbres, buissons, palmiers, bambou, etc.) sont délibérément associés sur une même parcelle à des cultures et/ou de l'élevage, dans un quelconque arrangement spatial ou temporel. Dans les systèmes agroforestiers il y a à la fois des interactions écologiques et économiques entre les différentes composantes.

L'ICRAF

Porteur de cette vision, l'ICRAF¹⁷, dont le siège social est à Nairobi au Kenya, fut créé en 1978 avec l'objectif de promouvoir la recherche agroforestière dans les pays en développement. Leader international de la recherche en agroforesterie, l'organisation

¹⁷ L'acronyme «ICRAF» réfère à la première appellation de cette organisation (International Council for Research in Agroforestry). Après s'être joint au Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR) en 1991, l'ICRAF changea le terme « Concil » pour « Centre ». En 2002, le nom fut modifié pour « World Agroforestry Centre » afin de souligner le caractère international de l'organisation mais le nom légal demeure « International Centre for Research in Agroforestry » et l'acronyme ICRAF est toujours utilisé. Pour plus d'informations sur l'ICRAF, voir : www.worldagroforestrycentre.org [site consulté le 25 février 2007].

intervient dans les régions les moins développées du monde afin d'accroître l'utilisation des espèces ligneuses pouvant offrir des bienfaits alimentaires, économiques et environnementaux.

Au Sahel, l'ICRAF intervient principalement au Mali, au Sénégal, en Gambie, au Niger ainsi qu'au Burkina Faso où il crée des partenariats avec des structures nationales afin d'accroître la diffusion des technologies agroforestières. Pour atteindre cet objectif, l'accent est mis sur les approches participatives suivant lesquelles les chercheurs et les agents de développement orientent leurs actions en tenant compte des besoins exprimés par les paysans ainsi que de leur savoir et de leur savoir-faire. On retrouve ainsi deux bureaux de l'ICRAF au Mali, l'un à Bamako et l'autre à Ségou. Le premier se destine à la recherche biophysique en station et à l'administration alors que le second, plus près des milieux paysans, concentre ses efforts sur la diffusion des options agroforestières parmi lesquelles figure la haie vive améliorée.

De la haie morte à la haie vive améliorée¹⁸

Depuis longtemps, les paysans du Sahel construisent des haies pour protéger les cultures de contre-saison, telles les productions maraîchères et fruitières ou le manioc, de la divagation des animaux laissés libres pendant la période sèche (de novembre à mai). Durant cette période, la relation entre agriculteurs et éleveurs repose sur le « contrat de fumure » suivant lequel les animaux sont libres de se promener à travers les champs afin de se nourrir du résidu des cultures. En retour, l'agriculteur profite de la fumure organique laissée par les animaux et l'échange de produits tels que le lait et les céréales renforce les rapports entre les deux groupes.

Aujourd'hui, ce système traditionnel d'utilisation des terres est affecté par deux éléments majeurs : 1) la sédentarisation des pasteurs nomades et de leurs troupeaux et 2) l'accroissement de la superficie cultivée par les paysans qui sont de plus en plus

¹⁸ Les éléments présentés ici sont une synthèse de ce qu'il est nécessaire de savoir au sujet de la haie vive améliorée pour bien comprendre notre objet d'étude. Rappelons que celui-ci ne porte pas sur cette technique en tant que telle, mais plutôt sur les dynamiques qui entrent en jeu dans le processus d'adoption de cette technique par les populations féminines. Ceux qui désirent un portrait plus détaillé concernant l'état des connaissances sur les haies vives au Sahel peuvent se référer à la thèse de Lévasseur (2003) ainsi qu'à un rapport récemment produit par l'ICRAF (2006) au Mali (voir bibliographie).

nombreux à posséder du bétail et à cultiver en saison sèche (Van Dorp, Mounkoro, Soumana, Traoré, Franzel, Place et Niang 2004). Depuis les vingt dernières années, il semble, en effet, que les superficies cultivées en saison sèche n'ont cessé d'augmenter en réponse à une plus grande demande pour les produits agricoles et les produits frais tout au long de l'année (Levasseur 2003). Par conséquent, le besoin de protection pour les cultures de contre-saison se fait de plus en plus sentir chez les producteurs agricoles.

La mesure de protection la plus couramment rencontrée est la haie morte, construite à partir de branches mortes d'épineux et d'arbustes ou de tiges de céréales (sorgho ou mil) d'où son qualificatif de « morte » (photo 1). Ces haies sont peu solides et souvent attaquées par les termites. Leur installation et leur entretien doivent être renouvelés annuellement, ce qui est exigeant en temps et en main-d'œuvre et limite d'autant plus les ressources pouvant être affectées à la production agricole proprement dite. Dans certaines régions du Sahel s'ajoute la difficulté de trouver le bois nécessaire à l'installation de ces haies, ce qui peut menacer sérieusement les cultures de contre-saison (ICRAF 2003; Levasseur 2003; Traoré 2005). Une solution de rechange proposée par des ONG et des services de développement en milieu rural est l'utilisation d'un grillage de fer ou de barbelés mais c'est une solution coûteuse et non viable à long terme.

Photo 1 : Haie morte



Source : Terrain de recherche 2005-2006

À l'inverse, il existe aussi des haies qualifiées de « vives » ou de « vivantes » et que l'on retrouve traditionnellement au Sénégal, en Guinée, au Cameroun, au Burkina Faso et au Mali (Levasseur 2003 : 14). Par comparaison à la haie morte, les haies vives sont « *des plantes ligneuses établies de manière permanente en rangées compactes, simples ou multiples, taillées régulièrement. Elles peuvent être composées de plusieurs espèces d'arbres, arbustes, arbrisseaux ou autres plantes. Elles ne contiennent généralement pas de matériaux inertes* » (Adégbola 1997 cité dans Lemay 2005). Généralement composées d'*Euphorbia balsamifera* et de *Jatropha curcas*, les haies vives « traditionnelles » sont toutefois peu présentes dans la région de Ségou parce qu'elles n'offrent qu'une faible protection et qu'elles entrent en compétition avec les cultures (ICRAF 2003; Levasseur 2003).

Soutenant que les haies vives offrent une alternative appropriée et durable aux haies mortes, l'ICRAF, en collaboration avec l'Institut d'économie rurale du Mali (IER), a cherché à accroître la popularité de cette technique agroforestière auprès des paysans en y apportant cependant quelques améliorations. Il s'agit en fait de proposer des espèces épineuses (donc défensives) à croissance rapide qui offrent des produits secondaires tels que des fruits, des produits médicinaux ou la poudre de henné.¹⁹ De la haie vive, on passe ainsi à la haie vive « améliorée » (photo 2). Cette dernière devrait, en principe, offrir une meilleure protection contre les animaux, une plus grande disponibilité des sous-produits des arbres comme le bois et les fruits et enfin, elle peut aussi servir de moyen de délimitation des parcelles (Van Dorp *et al.* 2004).

¹⁹ Le henné provient des feuilles de *Lawsonia inermis*. Les femmes les réduisent en poudre et les mélangent à de l'eau afin d'obtenir une pâte de couleur très foncée utilisée pour colorer et dessiner des motifs sur les mains et les pieds. C'est un produit très populaire auprès des femmes, surtout lors des grandes cérémonies telles que les mariages ou les baptêmes. En outre, les feuilles de henné se conservent facilement et ont une bonne valeur marchande.

Photo 2 : Haie vive améliorée et cultures maraîchères



Source : Terrain de recherche 2005-2006

Quelques éléments concernant la diffusion de la haie vive améliorée au Mali

En 1996, l'ICRAF et l'IER ont conduit les premiers essais de haies vives améliorées auprès de paysans du cercle de Ségou qui cultivaient du manioc ou des produits maraîchers. Les activités se déroulèrent en collaboration avec le Projet fonds de développement villageois (PFDVS),²⁰ l'Office riz Ségou (ORS) et le Programme national de vulgarisation agricole (PNVA) de la Direction régionale de l'agriculture (DRA). Les espèces utilisées pour ces essais étaient le *Ziziphus mauritiana* (Jujubier), l'*Acacia nilotica* (Arbre à tanin), l'*Acacia senegal* (Gommier), le *Lawsonia inermis* (Arbre à henné) et le *Bauhinia rufescens* (Arbre de la longévité) (ICRAF 1999). Les paysans approchés (une vingtaine) recevaient gratuitement les plants de haies vives et des manœuvres étaient employés pour les appuyer lors de la plantation (Levasseur 2003 : 21). En 1997 et 1998, l'ICRAF forma un pépiniériste dans sept villages où il intervenait afin qu'il produise des plants, ce qui permit de fournir une haie à un plus grand nombre de paysans (Levasseur 2003 : 21). Ces pépiniéristes recevaient 750 FCFA²¹ par jour pour la période de construction de la pépinière (quatre à six mois) et ils devaient apporter de l'aide technique aux paysans désirant faire l'essai de la haie vive améliorée.

²⁰ Le PFDVS est aujourd'hui devenu le Fonds de développement du Sahel (FODESA).

²¹ Soit environ 1,60 CAD.

À partir de 1998, l'ICRAF voulut mettre davantage l'accent sur l'approche participative dans le choix des espèces, le développement des pépinières, la production des plants, la plantation et la gestion des haies vives. Des ateliers furent mis en place afin de favoriser l'échange entre paysans, chercheurs et agents de développement (ICRAF 1999). C'est probablement ce repositionnement qui l'amena à modifier ses rapports avec les paysans, car à partir de 1999, précise Levasseur (2003 : 21), « *chaque paysan intéressé par la haie vive améliorée était à présent responsable de faire sa propre pépinière* ». L'ICRAF continua à fournir les semences forestières, les sachets de plantation et l'assistance technique, mais ce fut pour un court laps de temps. Dès l'année suivante, la stratégie de diffusion de la haie vive améliorée fut, en effet, complètement modifiée et l'ICRAF préféra mettre en place des partenariats avec des structures locales de vulgarisation (Levasseur 2003). C'est cette situation qui prévaut toujours aujourd'hui.

De façon générale, la diffusion de la haie vive améliorée est orientée vers les hommes plutôt que vers les femmes. Celles-ci sont très peu nombreuses à participer aux ateliers de formation donnés par l'ICRAF tout comme elles ont été moins nombreuses à recevoir des plants lors des premiers essais de haies vives. Lorsque les agents de l'ICRAF, des hommes, veulent rejoindre les villageois, ils s'adressent d'abord au chef du village qui, de son côté, contacte les chefs de famille (toujours des hommes) à moins qu'une demande spécifique ne soit faite en direction des femmes. N'Tobougou, l'un de nos deux cas d'étude, est un des rares villages où les femmes ont été approchées dès les premiers essais de diffusion de la haie vive améliorée par l'ICRAF. Nous avons toutefois appris, lors des discussions avec les villageois, que les agents de l'ICRAF s'étaient d'abord adressés aux hommes, mais que ceux-ci n'étaient pas intéressés, contrairement aux femmes qui ont voulu tenter l'expérience.

CHAPITRE 2

MÉTHODE DE RECHERCHE ET TRAVAIL DE TERRAIN

S'inscrivant dans une démarche qualitative basée sur les entretiens dirigés, les groupes de discussion sous forme de triades ainsi que sur la méthode active de recherche participative (MARP), la recherche s'est déroulée auprès de groupes de femmes du milieu rural bambara avec l'intention d'approfondir les connaissances concernant l'adoption et la gestion de la haie vive améliorée. Ce second chapitre porte sur les orientations intellectuelles et méthodologiques de la recherche ainsi que sur les détails relatifs au travail de terrain.

LE PARADIGME INTERACTIONNISTE ET LA SOCIOLOGIE DE L'ACTEUR EN AFRIQUE NOIRE

Il est fréquent en sciences sociales d'utiliser la notion de paradigme pour désigner les façons possibles d'appréhender le social. Un paradigme constitue un modèle de recherche, une école de pensée ou un ensemble de principes qui guident la démarche du chercheur et influencent son analyse. Des différents paradigmes proposés en sociologie, c'est l'interactionnisme de type wébérien (aussi qualifié de sociologie de l'acteur ou de l'action) qui a été privilégié au cours de cette recherche. La définition proposée par Raymond Boudon (1992 : 22) est celle-ci : « *La sociologie de l'action consiste à prendre au sérieux le fait que tout phénomène social, quelque'il soit, est toujours le résultat d'actions, d'attitudes, de croyances et généralement de comportements individuels* ». Autrement dit, les faits sociaux ne précèdent pas l'action individuelle, mais sont plutôt le résultat des actions et des interactions des individus.²²

Selon Boudon, la sociologie de l'action repose sur deux principes. Le premier principe est l'« individualisme méthodologique » qui implique que « *pour expliquer un phénomène social, il faut retrouver ses causes individuelles, c'est-à-dire comprendre les raisons qu'ont les acteurs sociaux de faire ce qu'ils font ou de croire ce qu'ils croient* » (Boudon 1992 :

²² La pensée de Raymond Boudon en lien avec l'interactionnisme de type wébérien ainsi que la pertinence d'une telle approche pour la recherche sociale en Afrique ont été l'objet de plusieurs écrits du sociologue Yao Assogba (1988, 1993, 2007).

27). L'auteur précise que cela n'exclut pas que l'acteur social puisse occuper des rôles sociaux ni la possibilité de regrouper les membres d'une société dans différentes catégories et d'y observer une attitude à peu près semblable dans des domaines particuliers. L'acteur social n'est pas « *suspendu dans une sorte de vide social* » (1992 : 28). L'individualisme méthodologique suppose que l'individu reproduit des comportements appris dans le processus de socialisation sans remettre en question l'idée que le contexte social s'impose à lui dans une large mesure, mais à la différence de la pensée déterministe, ses actions ne sont pas déterminées par une force antérieure et extérieure à la société.

Par ailleurs, la *compréhension*, au sens wébérien du terme, signifie qu'on peut mettre en évidence le sens des actions ou des croyances des individus « observés » à un point tel qu'il soit possible de dire « *dans les mêmes conditions, j'aurais (sans doute, peut-être) agi comme l'acteur* » (Boudon 1992 : 28). Or, selon Boudon, « *retrouver le sens du comportement des acteurs, comprendre ce comportement revient à retrouver les raisons qu'a l'acteur de faire ce qu'il fait* » (Boudon 1992 : 33), ce qui oblige à poser le postulat de la rationalité de l'acteur.²³ Ainsi, le second principe de la sociologie de l'action est le principe de rationalité subjective qui fait référence au *sens* qu'accorde l'individu à la situation dans laquelle il se trouve, aux objectifs qu'il se donne ainsi qu'aux moyens qu'il choisit pour les atteindre en tenant compte du passé, des ressources et de l'environnement.

Pour le sociologue qui privilégie le paradigme interactionniste tel que présenté, il s'agira de comprendre et d'expliquer un phénomène social en proposant un « pourquoi » reposant sur la rationalité du comportement des acteurs dans un contexte social donné. Cela suppose de reconnaître l'existence de « *l'homo sociologicus en Afrique, en tant qu'acteur social doté d'intentionnalité et agissant comme tel dans un système social donné* » (Assogba 2007 : 24). Vus sous cet angle, la réussite ou l'échec d'un projet de développement doivent être considérés comme le résultat des décisions prises par les

²³ Rappelons que selon Max Weber, la rationalité qui guide la conduite de vie des individus peut prendre différentes formes. Une action peut être rationnelle parce qu'elle est guidée par les coutumes ou les traditions (action traditionnelle), parce qu'elle est posée sur le coup de l'émotion (action affective), parce qu'elle est vue comme un moyen d'atteindre un but recherché (action rationnelle en finalité) ou enfin parce que l'acteur agit conformément à une valeur absolue ou à un idéal (action rationnelle en valeur) (Assogba 2007 : 32).

individus dans un contexte social spécifique où coexistent, tel que l'explique Assogba (2007 : 64), différentes formes de rationalités qui renvoient à des stratégies lignagères, à des systèmes de valeurs régissant les modes d'existence de réseaux de sociabilité ou à des modes de reconnaissance sociale. Ainsi, sans nier les contraintes d'ordre environnemental ou social auxquelles les femmes doivent faire face, l'approche interactionniste incite à rechercher les stratégies qu'elles poursuivent pour améliorer leur quotidien.

Évidemment, pour le chercheur qui évolue dans une situation différente de celle de l'observé, il peut s'avérer difficile de comprendre le comportement des acteurs dans une situation donnée. C'est la raison pour laquelle cette recherche emprunte à l'ethnologie et à l'anthropologie son penchant pour les enquêtes de terrain réalisées à petite échelle et privilégie la collecte d'informations diverses sur le quotidien des femmes rencontrées.

QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

La **question générale** qui oriente cette recherche est la suivante : Comment rendre compte du changement technique au féminin ?

Plus **spécifiquement**, qu'est-ce qui pousse les femmes en milieu rural bambara de la région de Ségou, au Mali, à adopter la haie vive améliorée et de quelle façon la dynamique familiale et les rapports de genre influencent-ils le processus d'adoption et de gestion de cette innovation agroforestière ?

Avant de présenter en détail les hypothèses de recherche, il est nécessaire de mentionner que l'objectif poursuivi avant d'entreprendre la collecte des données était de s'intéresser aux adoptantes davantage qu'aux non-adoptantes de façon à dépasser les analyses de types « contraintes à l'adoption ». Être génétiquement et socialement femme dans une société patriarcale pose assurément un nombre important de contraintes, mais une analyse plus large de la question requiert aussi la prise en compte des ressources, des activités, ainsi que du potentiel propre à ces femmes. C'est pourquoi cette étude s'est déroulée dans des villages (N'Tobougou et Diakobougou) où les femmes sont présentées par l'ICRAF, ou ses partenaires, comme des « adoptantes » (ou des utilisatrices) de la

haie vive améliorée. Il s'agissait, dans un premier temps, de bien saisir les motivations liées à l'adoption de cette option agroforestière, les besoins qu'elle permet de combler ainsi que les différentes stratégies déployées par les femmes pour sécuriser le foncier nécessaire à son implantation.²⁴ Dans un deuxième temps, il fallait parvenir à décrire la façon dont les activités agroforestières (gestion et entretien de la haie et de ses produits) s'insèrent dans les logiques productives et reproductives des femmes et de leur famille.

Or, à mesure que le travail de terrain avançait, il est apparu que le résultat de l'introduction des haies vives améliorées à N'Tobougou et Diakobougou pouvait à plusieurs égards sembler mitigé. En effet, ces haies ne protègent pas autant qu'elles pourraient le faire, en raison de problèmes de gestion, et la diffusion de cette technique ne s'est pas étendue à un nombre de femmes plus grand que celui qui a été initialement approché. C'est ce constat qui conduit à émettre et à expliquer les trois hypothèses suivantes.

Hypothèse 1

Les motivations des femmes en milieu rural bambara à adopter la haie vive améliorée dépassent le besoin de protection des parcelles.

Dans les villages bambaras, les femmes ont l'habitude de cultiver des produits destinés à agrémenter les sauces et l'alimentation familiale. Elles demandent donc aux hommes, les « propriétaires » de la terre, de leur prêter une parcelle individuelle ou collective qu'elles cultiveront en saison des pluies et parfois aussi en saison sèche, ce qui les oblige à utiliser une barrière de protection contre les animaux laissés à eux-mêmes. La mesure de protection la plus couramment utilisée par les femmes est la haie morte. Selon Olivier de Sardan (1990, 1995a), la recherche de sécurité par la minimisation des risques est au coeur de nombreuses stratégies paysannes. Les pratiques paysannes sont le fruit d'une longue adaptation au milieu et « ce qui a fait ses preuves » est, de façon rationnelle, préféré au risque. En supposant que la haie morte ait « fait ses preuves » comme mesure de protection, puisqu'elle est le moyen le plus largement utilisé, qu'est-ce qui peut pousser

²⁴ La question des droits d'accès à la terre et du droit d'y planter des arbres est traitée au dernier chapitre. Disons seulement que de façon générale, les femmes n'ont pas le droit de planter des arbres sur les parcelles prêtées par les hommes, ce qui explique souvent que les agents chargés de faire la diffusion de cette technique auprès des paysans s'adressent rarement aux femmes. Or, en s'intéressant principalement aux adoptantes, l'idée était justement de trouver ce qu'elles ont « de plus » que les autres pour avoir le droit de planter des arbres.

les femmes à remplacer une mesure de protection connue et jugée efficace par une autre ? Les raisons qui poussent les paysans à adopter une technique ne sont pas nécessairement les mêmes que celles envisagées par les chercheurs ou les agents de vulgarisation qui en font la promotion. Si ces derniers voient dans la haie vive améliorée une façon de protéger les cultures, les paysans, eux, y voient peut-être autre chose. Peut-on penser que cela ait quelque chose à voir avec le faible taux d'adoption de la haie vive améliorée ? Olivier de Sardan (1990 : 33, 1995a : 133) signale aussi à ce propos deux principes généraux qui se dégagent des comportements des populations face aux projets de développement, quels qu'ils soient. Un premier est le *principe de sélection* qui désigne la tendance des individus à ne pas adopter en « bloc » ce qui leur est proposé (projet, technologie ou message technique) et à effectuer un choix parmi les éléments qui s'offrent à eux, même si cela rend inefficace la « posologie » proposée. Un second est le *principe du détournement* qui se produit lorsque les paysans utilisent les opportunités fournies par un projet pour les mettre au service de leurs propres objectifs qui sont parfois, ou même souvent, différents de ceux prévus au départ.

Hypothèse 2

Par son rôle dans les logiques productives et reproductives, la dynamique familiale influence le processus d'adoption de la haie vive améliorée chez les femmes.

Les logiques productives et reproductives se définissent comme l'ensemble des normes qui guident les conduites individuelles et collectives dans les dimensions productives (des biens et des services) et reproductives (de la force de travail nécessaire à la production). Dans les villages bambaras de la région de Ségou, c'est un mode de production agricole et domestique (ou lignager) qui domine. La particularité de cette situation, c'est que la famille réunit les conditions de production et de reproduction (Barrère-Maurisson 1992; Meillassoux 1975). Il s'agira, par conséquent, de comprendre de quelle façon la division familiale du travail ou l'accès aux moyens de production telle que la terre, par exemple, influencent l'adoption de la haie vive améliorée.

Hypothèse 3

Les caractéristiques de la haie vive améliorée s'inscrivent en opposition avec l'expression du rapport de genre, ce qui freine l'adoption et la gestion de cette innovation agroforestière par les femmes.

Plus qu'un simple objet matériel, l'innovation technique est un construit social qui renvoie à un ensemble de valeurs et s'inscrit au cœur des dynamiques des sociétés qui l'accueillent (Ménard 1993; Piron 1989; Stamp 1989). Au Sahel, la différence de genre façonne de façon fondamentale le quotidien et le devenir des individus en orientant leurs conduites, leurs activités productives ainsi que les savoirs qui y sont liés. Hommes et femmes n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes devoirs et responsabilités et cela influence nécessairement le rapport qu'ils entretiennent avec la technique. Loin d'être livrée « telle quelle », la haie vive améliorée exige un travail de plantation et de gestion de l'arbre qui relève généralement du domaine « masculin », ce qui peut poser d'importantes contraintes à son adoption. Selon Mendras et Forsé (1983 : 7), l'innovation technique, pour être acceptée dans les sociétés paysannes, ne doit pas perturber le système en place. Elle doit plutôt le compléter et le perfectionner sans en changer l'équilibre. Elle doit aussi, et surtout, répondre à un besoin chez le paysan.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le séjour au Mali

Le séjour au Mali s'est déroulé de juillet 2005 à juin 2006 et s'est articulé autour de deux phases. La première phase, de juillet à décembre 2005, fut une période d'installation sur le terrain et de prise de contact avec le pays et la culture locale. Cette première phase correspond ainsi à ce qu'Olivier de Sardan qualifie de période d'« imprégnation » (1995b : 79) au cours de laquelle le chercheur, plongé dans la nouvelle culture, acquiert les compétences sociales qui lui permettront de mieux s'intégrer et de comprendre le quotidien des individus qu'il côtoie. Ce « savoir-faire social », acquis progressivement à travers les interactions quotidiennes, agit directement sur la capacité du chercheur à conceptualiser, analyser et interpréter les résultats de ses recherches.

Cette première phase fut aussi l'occasion d'effectuer une recherche de documents nationaux, de rencontrer le personnel de l'ICRAF et ses partenaires de développement, de rendre visite à des responsables villageois et de sélectionner les villages où l'étude allait se dérouler. C'est lors de la deuxième phase du séjour, de janvier à juin 2006, que s'effectua la collecte des données dans les villages d'étude. Pour y arriver, plusieurs visites journalières ainsi que des séjours de quelques jours ou d'une semaine dans les villages sélectionnés furent nécessaires.

Le choix des villages

Le choix des villages où enquêter fut l'une des premières difficultés à surmonter au cours de l'étude. D'abord, l'information concernant les villages touchés par les différents projets de diffusion de la haie vive améliorée par l'ICRAF et ses partenaires fut difficile à obtenir, car elle n'était pas recensée de façon écrite. Ensuite, cette information n'était pas toujours actualisée.

Ainsi, compte tenu des objectifs de cette recherche et des difficultés ci-dessus mentionnées, deux préalables ont été retenus pour effectuer la sélection de chaque village où s'est déroulée l'étude. Il fallait qu'il s'agisse :

- 1- d'un village où les femmes ont été touchées par un projet de diffusion et de vulgarisation de la haie vive améliorée depuis au moins cinq ans ;
- 2- d'un village situé dans le cercle de Ségou et assez représentatif des autres villages de cette région en termes de dominance ethnique (Bambaras)²⁵ et de principales activités productives (agropastoralisme).

Le fait de choisir un village où les femmes étaient touchées par un projet de diffusion et de vulgarisation de la haie vive améliorée depuis au moins cinq ans était une façon d'intégrer la variable « temporelle » à l'analyse. Le second critère se justifie par le fait que l'ICRAF

²⁵ Il est courant, surtout dans les anciens écrits d'ethnologie française, de lire le nom « Bambara » au pluriel sans « s ». Or, selon le grand dictionnaire terminologique de la langue française, il faudrait plutôt écrire les Bambaras et cette forme sera privilégiée tout au long de ce travail. [<http://www.granddictionnaire.qc.ca>] (page consultée le 27 octobre 2007).

est surtout actif dans la région de Ségou. De plus, le moyen de transport prévu pour le travail sur le terrain, la mobylette, permettait difficilement de faire des allers-retours dans des villages trop éloignés. En regard de ces critères, deux villages furent retenus : N'Tobougou et Diakobougou. N'Tobougou se trouve à environ 8 kilomètres au nord de Ségou dans la Commune de Diganidougou. Nous y avons recensé une population d'environ 1061 habitants. Diakobougou est situé à 12,5 kilomètres au sud de Ségou dans la Commune de Sakoïba et compte environ 783 habitants. Précisons que malgré leur proximité apparente avec la ville de Ségou, le trajet pour s'y rendre peut parfois s'avérer long et ardu. Ségou, par exemple, est assise sur l'une des rives du fleuve Niger alors que N'Tobougou est sur l'autre rive à quelques kilomètres du rivage. Pour se rendre à la ville, les villageois doivent emprunter une piste sablonneuse dont une partie est inondée à la saison des pluies. Ils se déplacent à pied, à vélo, à mobylette ou en charrette. Par la suite, ils doivent traverser le fleuve Niger en pirogue. La traversée est longue, parfois dangereuse et en effraie plus d'un qui croit que le fleuve est habité par des génies. Par conséquent, le village reste assez isolé de la ville malgré sa proximité relative.

À N'Tobougou, les femmes pratiquent le maraîchage depuis une quarantaine d'années. La majorité d'entre elles cultivent des parcelles individuelles permanentes données par un frère ou un mari. Sur ces parcelles, elles ont le droit de planter des arbres, mais elles n'ont pas le droit d'y cultiver des céréales.²⁶ En 1996, des techniciens de l'ICRAF, en collaboration avec l'ORS, ont proposé des plants d'arbres pour un premier essai de haies vives améliorées auprès de cinq femmes. Les espèces utilisées étaient : l'*Acacia nilotica*, le *Ziziphus mauritiana*, le *Lawsonia inermis*, l'*Acacia senegal* et le *Bauhinia rufescens*. L'année suivante, les techniciens ont formé un pépiniériste et ont installé des haies vives améliorées sur les parcelles de cinq autres femmes. En 1999, ils y sont retournés pour la dernière fois et ils ont aidé les femmes de l'association féminine à faire une pépinière au village afin de produire suffisamment de plants pour approvisionner la plupart d'entre elles.

À Diakobougou, l'arrivée des haies vives améliorées a coïncidé avec un projet de jardin communautaire réalisé avec l'appui de l'ONG SG-2000 (Sasakawa Global 2000, soutenue par les Japonais). La haie vive qui protège le jardin, qui est l'œuvre d'une coordination IER-ICRAF, est constituée d'*Acacia nilotica*, de *Ziziphus mauritiana* et d'*Acacia senegal*.

²⁶ L'accès à la terre chez ces femmes est abordé de façon détaillée au dernier chapitre.

Avant la création de ce jardin, quelques femmes s'étaient regroupées en association et pratiquaient le maraîchage sur une parcelle plus petite. Lorsque les intervenants de SG-2000 sont arrivés au village pour y proposer le projet d'une caisse collective villageoise, ces femmes leur ont demandé leur appui dans l'activité de maraîchage. Une parcelle d'environ 0,5 ha fut donnée aux femmes et SG-2000 finança le creusage de trois puits ainsi que l'achat du matériel nécessaire à l'activité de maraîchage, tel que les seaux, les cordes et les poulies. Le projet a ainsi permis à plusieurs femmes de participer à une nouvelle activité génératrice de revenus.

D'un certain point de vue, Diakobougou n'est pas le meilleur cas d'étude pour l'adoption de la haie vive puisque les femmes n'ont pas cherché à obtenir cette innovation agroforestière. Elles ont plutôt voulu une parcelle de maraîchage qui, elle, est arrivée avec une haie vive. Cependant, Diakobougou offre un exemple d'entretien et de gestion de cette technique et permet d'ajouter des éléments de réponses aux hypothèses posées au départ. Par ailleurs, il convient de préciser que le fait de choisir deux villages d'étude n'avait pas pour but de procéder à une comparaison entre eux, mais plutôt de documenter un plus grand nombre de cas afin d'identifier différents processus à l'œuvre dans l'adoption et la gestion de la haie vive améliorée.

La conduite de la recherche sur le terrain

La sensibilisation de la population aux objectifs de la recherche fut l'une de nos premières préoccupations. Tel que le précise de Loenzien (2006a : 64), cette étape primordiale du travail de terrain « *vise à encourager les personnes des milieux concernés à participer aux opérations de collecte de façon à ce que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions possibles* ». Dans les deux villages à l'étude, N'Tobougou et Diakobougou, des rencontres furent organisées afin d'exposer le projet et de demander officiellement la permission de collecter des données auprès des villageois. Sans cet accord, il aurait fallu choisir d'autres villages.

À N'Tobougou, « l'introduction au village » s'est déroulée en novembre 2005 avec la collaboration d'un technicien de l'ICRAF bien connu dans la zone. Au préalable, une première visite avait été faite au village afin de visiter les parcelles maraîchères des femmes, d'apprécier l'état des haies vives et de rencontrer le pépiniériste. À la demande

du chef de village, le projet fut d'abord exposé à un groupe de femmes (une vingtaine) dont la plupart étaient membres de l'association féminine. Je fus présentée en tant qu'étudiante s'intéressant à l'adoption de la haie vive améliorée ainsi qu'au travail des femmes en général. L'accent fut mis sur mon rôle de réceptrice d'informations et il fut clairement expliqué que j'étais dissociée de l'ICRAF ou des autres structures de développement. Après avoir obtenu l'accord du groupe de femmes, le projet fut exposé de la même façon au chef du village et à ses conseillers qui donnèrent eux aussi leur accord.

À Diakobougou, la rencontre visant à exposer le projet aux responsables villageois (hommes et femmes) se déroula au mois d'avril 2006 avec la collaboration du même technicien de l'ICRAF. Comme à N'Tobougou, une première visite avait permis de visiter le jardin des femmes, d'apprécier l'état des haies vives améliorées et de vérifier si le village répondait aux deux préalables mentionnés précédemment. Encore une fois, je fus présentée en tant qu'étudiante et les grandes lignes du projet furent exposées de la même façon qu'à N'Tobougou à l'exception que les hommes et les femmes furent rencontrés au même moment. Les femmes, essentiellement les responsables des associations féminines, étaient moins nombreuses mais elles ont posé davantage de questions sur le projet. Au terme de cette rencontre, hommes et femmes donnèrent leur approbation à la collecte des données.

Je séjournais au village en compagnie d'un « enquêteur traducteur » que j'avais moi-même engagé et qui m'a accompagnée tout au long du travail de terrain. Nous nous rendions sur place en mobylette, un moyen de transport assez modeste et reflet de la relative simplicité de cette recherche. Dès le départ, nous avons voulu nous ajuster au rythme de vie des paysans sans imposer le nôtre. Nous n'avons jamais imposé non plus de rendez-vous et n'avons jamais cherché à accélérer indûment les choses. À quelques reprises, il nous est aussi arrivé de nous présenter au village et d'annuler l'activité prévue parce qu'il y avait eu un décès ou que la personne que nous devions rencontrer avait un empêchement. Dans ces cas-là, nous passons quand même du temps au village, mais le travail à faire était reporté. D'un côté, cette façon de faire a eu pour effet de prolonger la présence sur le terrain. De l'autre, ce fut une façon de créer des contacts très amicaux avec certains villageois et de se sentir de plus en plus à l'aise chez eux. Beaucoup de temps fut aussi passé à discuter dans les parcelles des femmes le jour ou dans les

concessions, le soir autour du feu. Lorsque les visites étaient plus espacées, le contact avec les habitants du village se maintenant à l'occasion des rencontres du lundi au marché. C'était le moment de faire passer des messages tels que l'annonce d'une visite à venir et de prendre des nouvelles des paysannes et des paysans.

Ainsi, même s'ils ne sont pas directement liés à la collecte des données, les visites « inutiles » au village, les conversations et les bavardages impromptus furent précieux, car ils ont permis de connaître peu à peu la dynamique du milieu. En outre, ce contact prolongé et informel auprès des femmes s'avéra par la suite très utile à une meilleure compréhension de leur discours.

OUTILS DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

L'enquête socio-démographique

Dans les deux villages à l'étude, un questionnaire (annexe 1) fut administré à tous les chefs d'unité de production agricole (UPA) (46 à N'Tobougou et 41 à Diakobougou). Le choix de l'UPA se justifie par le fait que c'est le regroupement familial auquel les individus font le plus souvent référence lorsqu'il est question de la famille. L'UPA renvoie à la notion de « du » qui désigne la concession ou la communauté familiale. Elle se compose généralement d'un homme, de ses frères plus jeunes et/ou ses fils et ses neveux, ainsi que des épouses et des enfants de chacun d'eux. C'est au niveau de l'UPA qu'est cultivé le champ commun de la famille, le « foroba », et c'est aussi en son sein « *que s'organisent l'accès à la terre et les travaux champêtres et, c'est à cette unité économique qu'appartient l'équipement agricole* » (Levasseur 2003 : 58).

Ce questionnaire comportait quatre modules : 1- caractéristiques socio-démographiques des membres de l'UPA; 2- vie associative; 3- appartenance des membres de l'UPA aux « tons »²⁷ traditionnels du village; 4- caractéristiques du travail des femmes dans la famille.

²⁷ Le «ton» est un mode traditionnel de regroupement villageois basé sur des critères de hiérarchisation sociale tels que la séniorité et le sexe. C'est en quelque sorte un type de mouvement associatif réunissant des individus aux caractéristiques sociales semblables et/ou qui partagent des objectifs communs et/ou qui mettent leurs ressources en commun pour réaliser une activité. Ainsi, on peut retrouver chez les Bambaras le «ton» des jeunes femmes mariées s'échangeant des services lors des baptêmes, le «ton» des chefs de ménage qui appuient la famille de l'époux lors d'un mariage ou le «ton» des jeunes hommes non mariés qui aident aux travaux

Il avait pour objectif de connaître la population villageoise, d'identifier des informatrices potentielles, d'obtenir un portrait de la structure familiale des différentes UPA et de vérifier si les utilisatrices de la haie vive améliorée appartenaient à des UPA dont les membres seraient plus impliqués que d'autres dans le village.

À N'Tobougou, l'enquête socio-démographique s'est déroulée les 7, 8 et 9 mars 2006. L'administration du questionnaire était un processus assez long pouvant durer jusqu'à une heure pour certaines UPA. Fort heureusement, les hommes n'étaient pas occupés par les travaux des champs en cette période de l'année. L'activité commençait vers 8h le matin et se terminait tard en soirée avec des pauses aux heures de prières et de repas. En majorité, les chefs d'UPA ont été visités chez eux, mais certains sont venus nous rejoindre dans notre cour en soirée.

À Diakobougou, l'enquête s'est déroulée les 26, 27 et 28 avril 2006. La façon de procéder fut différente, car le chef du village a préféré convoquer tous les chefs d'UPA dans sa concession. Comme il n'était pas nécessaire de se déplacer de concession en concession, le processus fut plus court. Précisons qu'afin de tenir compte du contexte différent de ce village, le questionnaire administré aux chefs d'UPA diffère quelque peu de celui préparé pour N'Tobougou, mais pour l'essentiel les questions posées demeurent les mêmes.

Les entretiens individuelles et les triades

L'un des avantages à adopter une démarche de recherche de type exploratoire, c'est la marge de manœuvre que cela confère sur le terrain. En terrain inconnu, la souplesse s'impose. Dès le départ, l'entrevue a été vue comme la meilleure façon de dégager une compréhension approfondie de l'objet d'étude alors que l'idée de le faire sous forme de triades est venue en réponse à des difficultés rencontrées sur le terrain.

agricoles en échange d'un plat ou d'un peu d'argent. Pour plus de détails sur la question, voir Lemay (2005 : 61) et Levasseur (2003 : 77).

Tel que le précise Savoie-Zajc (2003 : 298-299), l'entrevue est une façon de « *rendre explicite l'univers de l'autre* » et d'avoir une meilleure compréhension de cet univers. De même, ajoute l'auteur, une technique de collecte privilégiant le discours oral est particulièrement indiquée lorsque l'on s'adresse à des personnes dont le rapport à l'écriture est problématique comme c'est le cas avec les analphabètes. Alors que Savoie-Zajc (2003) réfère principalement aux entrevues de type semi-dirigé, les entrevues menées dans le cadre de cette recherche prirent davantage la forme d'entrevues dirigées (aussi nommées structurées, à questions ouvertes ou standardisées) dans lesquelles une série de questions devaient obligatoirement être abordées. Selon Mayer et Ouellet (1991 : 310-311), ce type d'entrevue présente un degré de liberté réduit par la formulation explicite des questions, mais se prête bien aux enquêtes qui visent à découvrir des facteurs de comportements et des types d'attitudes. Dans un contexte de différence culturelle où les entrevues se font nécessairement à trois (l'interviewer, l'interviewé et l'interprète), cet outil nous semblait être le plus approprié au bon déroulement de l'entrevue et facilitait le contrôle de la traduction.

Lors du premier séjour à N'Tobougou, en décembre 2005, des entrevues furent menées auprès de 14 utilisatrices de la haie vive améliorée. À dire vrai, il serait plus juste de parler d'un « pré-test » d'entrevue. En effet, le but de l'exercice était d'avoir un premier contact direct et personnel avec les utilisatrices de la haie vive, de relever certaines de leurs caractéristiques personnelles et sociales (âge, état matrimonial, nom du chef d'UPA et du chef de ménage, niveau d'alphabétisation, droits d'accès à la terre, activités génératrices de revenus, etc.), de mieux comprendre le projet ayant introduit cette technique agroforestière au village, de s'assurer de la pertinence et de la compréhension des questions posées et enfin, de vérifier le travail de l'enquêteur-traducteur. Ces premières entrevues, d'une durée maximale de 30 minutes chacune, furent par la suite traduites et retranscrites en compagnie du traducteur, ce qui amena à poser davantage de questions liées au sujet de l'étude, à la culture bambara et au mode de vie rural.

Au cours de ces premières entrevues, il a été constaté que les utilisatrices de la haie vive, qui sont pour la plupart des femmes assez âgées, éprouvaient de la difficulté à exprimer clairement leurs pensées. Lorsque des individus se trouvaient à proximité, certaines femmes avaient tendance à les interpeller pour obtenir des éléments de réponses ou pour

qu'ils corroborent leurs propos. De plus, quelques-unes d'entre elles semblaient intimidées par notre présence et notre désir d'enregistrer l'entretien. Pour surmonter ces difficultés, l'idée mise de l'avant fut de privilégier les entretiens de groupe plutôt que les entretiens individuelles.

Relatant une expérience de recherche au Cameroun, Simard (1998 : 95) écrit : « *La méthode du "focus group" ou groupe de discussion a semblé très appropriée au contexte africain, puisqu'il s'agit d'une méthode orale, correspondant bien à ces sociétés dites de paroles, et qu'elle s'apparente aux palabres, fortement inscrits dans les traditions africaines* ». Selon de Loenzien (2006b : 91-92), qui semble poursuivre dans le même sens, l'avantage des groupes de discussion par rapport aux entretiens individuelles, c'est qu'ils créent un milieu plus proche des conditions sociales dans lesquelles les opinions se forment tout en diminuant les inhibitions des participantes par rapport à l'entretien individuel. Ainsi, pourquoi ne pas interroger les femmes ensemble puisqu'on les voit toujours en petits groupes (pour le pilage du mil, pour puiser l'eau du puits, pour faire la lessive, etc.) ?

Précisons toutefois qu'un groupe de discussion compte généralement entre 6 et 12 personnes. En privilégiant des groupes composés de trois femmes, en d'autres termes des triades, l'objectif poursuivi était de profiter des avantages associés aux groupes de discussion, tels que la diminution des inhibitions, tout en réduisant leurs inconvénients, comme le fait que les relations de pouvoir peuvent agir négativement sur la prise de parole des femmes. Ce choix facilitait aussi le travail de traduction ainsi que le déroulement de la collecte des données puisqu'il était beaucoup plus facile de réunir trois femmes qu'un groupe plus important pour une durée d'une heure ou plus. Enfin, l'un des avantages des groupes de discussion est de permettre la constitution d'un échantillon plus large sans avoir de conséquences importantes sur la durée de l'étude. Ainsi, des entretiens individuelles et des triades furent menées dans les deux villages d'étude et il fut effectivement constaté que les femmes s'exprimaient beaucoup plus aisément en groupe et qu'il était plus facile, de cette façon, d'obtenir d'elles des réponses claires.

Critères de sélection des répondantes

À N'Tobougou, les premières discussions menées auprès des femmes nous ont appris que, lorsque les techniciens de l'ICRAF ont voulu associer les femmes au projet de pépinière en 1999, la première condition de participation au projet était d'être membre de l'association féminine du village. Précisons que cette condition avait été posée par des femmes de N'Tobougou et non pas par l'ICRAF. De plus, dans l'association féminine, ce ne sont pas toutes les femmes qui ont la haie vive. Pour cette raison, nous avons mené 4 groupes de discussion auprès des femmes de l'association qui ont la haie vive (total de 12 femmes) et quatre auprès de celles qui ne l'ont pas (total de 12 femmes). Les thèmes abordés tournaient autour du maraîchage, de l'introduction des haies vives au village, de la gestion des arbres de la haie vive, des difficultés et conflits liés à cette innovation, de l'accès à la terre ainsi que de la participation à l'association féminine (annexe 2). Par la suite, nous avons mené 3 groupes de discussion (total de 9 femmes) ainsi que des entrevues individuelles auprès de cinq femmes qui n'avaient pas la haie vive améliorée et qui n'étaient pas membres de l'association féminine. À ces dernières, nous avons posé des questions générales ayant pour but de mieux connaître leur contexte de vie, leur travail au quotidien ainsi que leurs connaissances agroforestières (annexe 2).

Pour faciliter la discussion dans les triades, nous avons laissé les femmes décider elles-mêmes de la composition des groupes. Nous voulions éviter de regrouper des femmes qui auraient pu avoir des différends entre elles et nous avons plutôt misé sur le fait qu'elles se regrouperaient probablement en fonction de leurs affinités. Cependant, les groupes ne pouvaient pas être composés des femmes d'un même ménage ni réunir 3 femmes d'une même UPA. Cette façon de faire a permis de minimiser l'hétérogénéité interne des groupes et de maximiser leur diversité et leur complémentarité tel que le suggère de Loenzien (2006b : 92-93). Afin de limiter le biais des relations hommes-femmes, les participantes furent interrogées par un enquêteur traducteur de sexe féminin. Mentionnons enfin que des entrevues individuelles furent aussi menées auprès du pépiniériste du village, collaborateur de l'ICRAF au moment du projet, ainsi qu'auprès du chef de village.

À Diakobougou, environ quinze femmes cultivaient dans le jardin collectif lors de notre passage. De ce nombre, 12 furent rencontrées dans des groupes de discussion (4 groupes). Les thèmes abordés étaient sensiblement les mêmes qu'à N'Tobougou (annexe 3). Des entrevues individuelles furent aussi menées auprès de deux femmes ayant abandonné la pratique du maraîchage dans le jardin ainsi qu'auprès de deux femmes pratiquant le maraîchage dans un verger familial (UPA) (annexe 3). De ces deux femmes qui cultivaient dans le verger, il y en avait une qui cultivait auparavant dans le jardin collectif. Enfin, faute d'avoir pu rencontrer le chef du village, des entretiens furent réalisés auprès du Premier conseiller ainsi qu'auprès du responsable du comité de gestion du village.

Enfin, précisons que pour les entrevues liées à l'utilisation de la haie vive améliorée, nous avons cherché à rencontrer le plus de femmes possible. Quant aux entrevues d'ordre général et contextuel, leur nombre a été déterminé par le principe de saturation. À Diakobougou, les questions d'ordre général jugées les plus pertinentes ont été posées lors des entrevues liées au projet de maraîchage. Nous n'avons pas, en effet, jugé nécessaire de rencontrer autant de femmes que nous l'avions fait à N'Tobougou surtout qu'elles se trouvaient de plus en plus occupées, car l'hivernage approchait et que c'était la période des mariages.²⁸

La méthode active de recherche participative (MARP)

La MARP est l'appellation française d'une méthode mieux connue sous le sigle PRA/PLA²⁹ et qui se présente sous la forme d'un ensemble d'outils (diagrammes, calendriers, transects, etc.) de collecte de données. Selon Gueye et Schoonmaker Freudenberger (1991 : 2), c'est « *une méthode de recherche participative, et un processus continu d'apprentissage pour une meilleure connaissance des conditions et problèmes des populations locales* ».

²⁸ À Diakobougou, les entrevues individuelles ainsi que les groupes de discussion se sont déroulés à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 2006 alors qu'à N'Tobougou ce fut entre décembre 2005 et mai 2006.

²⁹ « *Participatory Rural Appraisal* » devint plus tard « *Participatory Learning and Action* ».

Les outils de la MARP furent utilisés pour répondre à un objectif simple : recueillir de l'information sur les conditions socio-économiques de la vie des femmes, sur leurs activités productives et reproductives ainsi que sur leurs activités agroforestières. La MARP a l'avantage d'être une méthode conviviale et interactive qui offre plus de souplesse que certains outils de collecte tels que les questionnaires. C'est une méthode qui s'ajuste plus facilement au quotidien des femmes et celles-ci peuvent participer tout en poursuivant certains travaux (tels le pilage du mil ou le vannage du riz) ou se retirer de l'activité sans en perturber le déroulement. De même, bien que les villageois ne raisonnent pas en termes de transects ou de diagramme de Venn, ils peuvent voir le résultat de leurs réponses, ce qui permet d'introduire un élément de transparence dans le processus de génération de l'information (Sellamna 2000 : 460). Enfin, c'est une méthode qui permet d'éviter la lourdeur de la retranscription et de la traduction, mais qui en contrepartie comporte une perte d'informations. La MARP a donc semblé être une bonne façon de compléter et de trianguler les informations recueillies sans toutefois constituer la méthode principale de collecte de données.

Les outils de la MARP utilisés

La MARP a été réalisée auprès de groupes de femmes, dans les deux villages à l'étude, avec l'aide d'un enquêteur traducteur et d'un technicien de l'ICRAF. Trois outils de la MARP furent utilisés : le calendrier saisonnier des activités féminines, la matrice des revenus et des dépenses, la classification préférentielle des espèces forestières et l'utilisation des sous-produits de l'arbre.

Le calendrier saisonnier d'utilisation de la main-d'œuvre féminine a permis de connaître les activités de production et de reproduction se déroulant à différentes périodes de l'année. Présenté sous forme de diagramme, ce type de calendrier permet de comprendre le déroulement des différentes activités des personnes interrogées ainsi que l'intensité du travail à fournir à chaque période de l'année. Une telle information peut s'avérer très utile lorsqu'il s'agit de décider, par exemple, à quel moment il serait préférable d'effectuer le travail nécessaire à l'implantation de la haie vive améliorée. Pour réaliser ce calendrier, un groupe composé d'une douzaine de femmes, âgées entre vingt et cinquante ans, fut constitué dans chacun des deux villages à l'étude. La principale différence entre les groupes d'âge est que les personnes plus âgées effectuent moins d'activités que les plus

jeunes. Pour cette raison, il n'était pas nécessaire de faire l'exercice avec les jeunes femmes d'un côté et les plus âgées de l'autre. Cependant, il était important de s'assurer que toutes les femmes exercent leur droit de parole.

Puisque les paysans en milieu rural bambara n'utilisent pas le calendrier romain, l'exercice fut mené en demandant d'abord aux femmes d'énumérer tous les travaux qu'elles font à chacune des saisons (*Tilema*, *Sominyé*, *Kaoulé*, *Fonènè*).³⁰ Ensuite, nous avons cherché à connaître les travaux pour chacun des mois en précisant le premier mois de chaque saison, le second et le dernier. Nous avons procédé de la même façon pour connaître l'intensité du travail à fournir à chaque mois.

La matrice des revenus et des dépenses (photo 3) a consisté à faire ressortir les différentes sources de revenus des participantes qui doivent ensuite les classer par ordre d'importance et répéter l'exercice avec leurs dépenses. Cet outil de la MARP est une façon d'obtenir un portrait global des activités économiques des femmes et de recueillir de l'information quant à l'accès et au contrôle des ressources ainsi qu'aux bénéfices qui en découlent. À N'Tobougou, l'activité s'est déroulée auprès de deux groupes, l'un constitué d'une dizaine de femmes plus jeunes et l'autre de femmes plus âgées. Ce fut la même situation à Diakobougou, sauf que le groupe composé des femmes plus jeunes fut plus important (une vingtaine de femmes).

³⁰ «*Tilema*» signifie la saison chaude (approximativement mars, avril, mai), «*Sominyé*» l'hivernage (juin, juillet, août), «*Kaoulé*» le moment d'harmattan (septembre, octobre, novembre) et enfin, «*Fonènè*» la période froide (décembre, janvier, février).

Photo 3 : Matrice des revenus et des dépenses des femmes à Diakobougou



Source : Terrain de recherche, mai 2006

La classification préférentielle des espèces forestières et l'utilisation des sous-produits de l'arbre ont permis de connaître les arbres considérés les plus importants par les femmes. Aux participantes, il a d'abord été demandé d'énumérer les espèces qu'elles connaissaient et appréciaient. Par la suite, elles ont limité leur choix à vingt espèces. Elles les ont classées par ordre d'importance et ont précisé les services rendus par chacune de ces espèces. Comme avec le calendrier saisonnier d'utilisation de la main-d'oeuvre, un seul groupe, composé d'une douzaine de participantes, fut constitué dans chacun des villages et tous les groupes d'âge y étaient représentés.

La démarche d'analyse

Cette recherche s'est construite de façon exploratoire et progressive. Cette façon de faire a permis de réajuster la démarche et d'effectuer, par exemple, des modifications au guide d'entretien ainsi qu'au questionnaire administrés aux chefs d'UPA. L'analyse des données recueillies s'est ainsi déroulée à différents moments du processus d'enquête (entre autres lors de la traduction et de la retranscription des entretiens), mais il serait plus juste d'affirmer que la part la plus importante du travail a été réalisé au retour du terrain.

Après avoir été traduites et retranscrites, les entrevues individuelles et les triades ont été soumises à une analyse de contenu à l'aide du logiciel MAXQDA qui permet d'organiser, de trier et de constituer des extraits de textes de façon systématique.³¹ L'analyse effectuée s'inscrit dans une perspective que l'on pourrait qualifier de « *pragmatique* » suivant laquelle « *les discours sont analysés généralement pour leur contenu informatif plutôt qu'étudiés en tant que lieu d'élaboration sociale du sens* » (Sabourin 2003 : 367). Pour chacun des discours recueillis, une segmentation fut effectuée de façon à extraire toutes les parties significatives qui furent ensuite codifiées en fonction des thèmes abordés.³² Par la suite, l'analyse consista à prendre à nouveau connaissance de l'ensemble de ces informations en faisant ressortir les différences et les similitudes en fonction des caractéristiques des personnes interrogées (âge, statut matrimonial, adoptante ou non-adoptante ainsi que rôle dans l'association féminine).

Quant aux questionnaires et aux données recueillies à l'aide des outils de la MARP, ils ont été traités de façon à pouvoir contextualiser et trianguler les informations obtenues lors des entretiens et comparer, d'une certaine façon, les villages entre eux. Les résultats issus des outils de la MARP sont présentés au chapitre 4.

Limites de l'étude

Toute collecte de données est une opération d'envergure sujette à présenter des points forts tout comme des points faibles. Cela est autant plus vrai lorsqu'elle implique des individus qui, de surcroît, évoluent dans une société étrangère au chercheur. Malgré un grand souci de rigueur méthodologique, il s'est inévitablement glissé ici et là quelques limites affectant la richesse et la portée de cette recherche. Elles ont été regroupées autour de 3 points : une certaine carence documentaire, les contraintes liées à la saisonnalité et la barrière linguistique

³¹ Pour plus d'information sur ce logiciel, il est possible de visiter le site internet du distributeur à l'adresse suivante : <http://www.maxqda.com/index.php/maxqda> (page consultée le 30 octobre 2007).

³² Par exemple : accès à la terre, droits détenus sur la parcelle cultivée, motifs d'adoption de la haie vive, processus d'adhésion à l'association féminine, etc.

Une certaine carence documentaire

Pour un chercheur d'Amérique du Nord qui effectue une première recherche sociale au Mali, la pauvreté des moyens logistiques disponibles sur place peut être assez déconcertante. Une des premières difficultés se rapporte à la carence documentaire. Hors de Bamako (la capitale), il est pratiquement impossible d'avoir accès à la littérature scientifique. Il n'y a pas d'université en région et les étagères des centres de recherche, des ONG locales ou des institutions parapubliques sont presque vides. La faiblesse des moyens de communication rend l'accès à internet très difficile et la recherche de publications scientifiques sur le web est presque impossible. Même dans la capitale, la recherche documentaire peut prendre l'allure d'une véritable expédition et nécessite beaucoup de temps. La documentation n'est pas centralisée et la gestion très bureaucratisée des bibliothèques et des centres de documents en limite l'utilisation. Cette situation a posé certaines limites à cette étude en rendant très difficiles les retours à la littérature scientifique et à la théorie alors qu'il pouvait être essentiel de le faire surtout que la présence sur le terrain a amené une reformulation de la problématique élaborée avant le séjour au Mali. Certaines lectures qui se sont avérées très éclairantes auraient gagné à être faites au Mali même plutôt qu'au retour, car elles auraient permis d'enrichir les discussions avec les femmes.

Contraintes liées à la saisonnalité

La vie quotidienne des paysans maliens est rythmée par les saisons et certaines périodes de l'année sont peu propices au travail de terrain. L'hivernage, par exemple, est une période de travail intense, car c'est le moment des travaux agricoles. Les paysans, surtout les femmes, ont alors très peu de temps à consacrer aux chercheurs. Les routes sont parfois inondées et impraticables. C'est le cas du village de N'Tobougou qui est inaccessible en mobylette pendant une bonne partie de la saison des pluies. Il est donc préférable d'attendre la fin de cette saison avant d'entreprendre le travail de terrain. Il est possible, de toute façon, que les paysans refusent la présence d'un chercheur dans leur village en cette période cruciale de l'année. Ne pas être présent au village lors de l'hivernage empêche un certain nombre d'observations « in situ » et nous avons tenté de pallier ce manque en posant des questions aux villageois et en ayant recours à la littérature scientifique portant sur le sujet. En outre, en 2005, le ramadan, qui dure quatre semaines, a eu lieu tôt après l'hivernage (en octobre), ce qui a aussi retardé l'entrée sur le

terrain. Comme les individus pratiquent le jeûne lors de cette période, le rythme de vie des paysans s'en trouve modifié et surtout la capacité de concentration des enquêteurs.

La saisonnalité a été une limite de l'étude parce qu'elle n'avait pas été prévue au départ, par manque d'expérience, et qu'elle a imposé un calendrier ayant retardé l'entrée sur le terrain et précipité la sortie. Ce n'est donc pas parce que l'on passe douze mois sur le terrain qu'il est effectivement possible d'y travailler pendant tout ce temps. La collecte des données à Diakobougou s'est effectuée après que le travail fût presque terminé à N'Tobougou et au moment où le nouvel hivernage approchait. Contrairement à N'Tobougou où nous avons eu le loisir d'aller et de venir à notre guise puisque c'était la saison sèche, les villageois de Diakobougou avaient demandé poliment de faire ça assez rapidement, ce qui est très compréhensible. Il n'était pas non plus possible de se présenter au village à n'importe quel jour de la semaine puisque les femmes étaient occupées par les festivités de mariages, nombreuses avant l'hivernage. La fin du séjour au Mali approchait aussi rapidement. Par conséquent, le temps passé à Diakobougou fut moins long qu'à N'Tobougou, ce qui se traduit concrètement par une connaissance moins poussée de ce milieu.

La barrière linguistique

Malgré le recours à des enquêteurs traducteurs, il ne fait aucun doute que la méconnaissance de la langue locale par la chercheuse limite la compréhension de certains enjeux qui ont influencé, d'une façon ou d'une autre, le rapport des femmes à la technique que constitue la haie vive améliorée. La méconnaissance de la langue freine les interactions avec la population d'accueil et empêche de saisir au passage les commentaires non enregistrés qui expliquent parfois davantage la situation vécue par les répondantes que les réponses données lors des entretiens. La traduction et la retranscription prennent beaucoup de temps et rendent le chercheur dépendant du traducteur. Évidemment, tout ceci a des répercussions sur la qualité de l'étude. Ainsi, lors de la phase d'analyse qui s'est déroulée principalement au Québec, il a été difficile d'analyser les motifs d'adoption de la haie vive améliorée par les femmes de N'Tobougou et cela repose principalement sur des problèmes liés à la traduction ainsi qu'au manque d'expérience des enquêteurs-traducteurs qui ont souvent manqué de rétroaction face aux réponses reçues et qui passaient rapidement à la question suivante malgré des réponses

incomplètes ou pas claires. Malheureusement, ma faible compréhension du bambara a masqué cet état de fait qui fut constaté beaucoup trop tard pour demander des explications supplémentaires.

Dans un autre ordre d'idées, la traduction introduit aussi un biais puisqu'elle n'est pas toujours fidèle au sens véhiculé par les propos de l'interlocuteur. Pour reprendre une expression de Jean-Marc Ela (2001 : 63), « *toute traduction est une trahison* ». Elle ne rend pas compte de la dimension sociohistorique et culturelle des mots utilisés par l'interlocuteur qui s'exprime à travers des schèmes culturels particuliers. Les villageois, par exemple, et les aînés surtout, s'expriment dans un langage imagé et émaillé de proverbes difficiles à traduire. Le rôle du traducteur dépasse ainsi largement le fait de traduire un concept par un autre et s'apparente jusqu'à un certain point à celui de traducteur culturel, ce qui est très difficile à faire.

CHAPITRE 3

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

L'objectif de ce troisième chapitre est de circonscrire l'objet d'étude à l'intérieur d'un cadre théorique et empirique particulier. Dans un premier temps, la revue scientifique porte sur la conceptualisation de l'innovation et du changement technique ainsi que sur certaines spécificités reliées à l'adoption technique chez les femmes en milieu rural africain. Dans un second temps, l'intérêt se déplace vers la dynamique familiale africaine et sur le rôle et la place qu'y occupent les femmes afin de voir de quelle façon cela pourrait influencer le processus d'adoption et de gestion de la haie vive améliorée.

L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT TECHNIQUE

En Occident, l'âge d'or de la technique moderne coïncide avec l'essor du capitalisme industriel, une situation qui contribua historiquement à faire de l'innovation technique un moteur de changement social, culturel et économique. L'innovation technique a pris une telle ampleur qu'elle est tout autant la source du dynamisme que des dysfonctionnements de nos sociétés (Salomon 1992 : 92). Weber a d'ailleurs déjà écrit que le sauvage a une meilleure connaissance de ses outils que l'homme moderne qui ne peut expliquer comment fonctionne le monde qui l'entoure, mais qui sait « *que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision* » (Weber : 89), ce qui conduit à une sorte de désenchantement du monde. Que ce soit dans le but d'en faire l'éloge ou la critique ou pour mieux comprendre ses mécanismes afin de faciliter la diffusion de l'innovation, le changement technique a donné lieu à l'émergence d'un vaste corpus théorique et empirique. D'abord centrées sur l'expérience des sociétés industrielles, les recherches sur le changement technique se sont étendues aux pays en développement à partir des années soixante. Les éléments présentés ici référeront principalement au changement technique en milieu rural.

Concepts et théories générales

Les modèles diffusionnistes

Les théories diffusionnistes trouveraient racine, selon Rogers (2003 : 41), chez le sociologue français Gabriel Tarde. Dans *Les lois de L'imitation* (1895), Tarde, dont le projet est d'esquisser les lois d'une sociologie générale s'appliquant à toutes les sociétés actuelles, passées ou possibles, consacre un chapitre aux lois logiques de l'imitation. Cependant, c'est aux États-Unis, à la fin des années quarante, que fut véritablement donné le coup d'envoi du courant diffusionniste avec la publication de l'étude de Bryce et Neal (1943) sur l'adoption du maïs hybride dans l'État de l'Iowa. L'une de leurs principales découvertes, reprise par certains diffusionnistes pour rendre compte de l'adoption des innovations, est le modèle dit de la courbe sigmoïde, ou courbe en S. Emprunté à l'épidémiologie, ce modèle remplace l'idée de « propagation » par celle de « contact » et repose sur l'hypothèse que la diffusion d'un nouveau produit dans une population suit une courbe logistique en forme de « S » (démarrage lent, forte croissance puis stagnation) (Flichy 2003 : 22). Pour les tenants de cette idée tels que Mendras et Forsé (1983 : 74-75), « *une innovation se diffuse à travers certains canaux, selon un délai variable, aux membres d'un système social* » jusqu'au moment où l'ensemble de la population est touché, ce qui suppose une vision assez linéaire du processus.

Everett Rogers, principal théoricien de la diffusion de l'innovation, met quant à lui davantage l'accent sur la communication. Diffuser une innovation, c'est la communiquer à d'autres par des voies spécifiques en espérant une réaction d'adoption (Rogers 2003 : 5). Pour Rogers, l'adoption se définit comme « *a decision to make full use of an innovation as the best course of action available. Rejection is a decision not to adopt an innovation* » (Rogers 2003 : 177). La décision d'adopter une innovation n'est pas un acte spontané, mais plutôt un processus dans lequel l'individu fait des choix, prend des décisions et mène des actions qui renforceront ou non sa décision finale.

Pour faciliter l'analyse, Rogers (2003 : 20) identifie cinq étapes dans le processus de décision menant à l'adoption : 1- la connaissance (*knowledge*) par l'individu de l'existence de l'innovation et de ses fonctions ; 2- la persuasion (*persuasion*) de la part d'un agent extérieur ou le développement par l'individu d'une attitude favorable ou défavorable envers

l'innovation ; 3- la décision (*decision*) de s'engager ou non dans les activités menant à l'adoption; 4- la réalisation (*implementation*) de l'innovation; 5- la confirmation (*confirmation*) de l'intérêt de l'individu qui se renforce ou s'estompe. Précisons que Rogers spécifie clairement que cette construction est d'abord et avant tout théorique et qu'elle ne suffit pas à rendre compte parfaitement de la réalité qui est très complexe. Les étapes présentées ici peuvent, dans les faits, être difficiles à distinguer et l'ordre de leur séquence peut changer.

En outre, la décision prise par un individu d'adopter ou non l'innovation proposée sera directement influencée par la perception qu'il en aura. Rogers identifie cinq principales caractéristiques de l'innovation directement reliées à son degré d'adoption : 1- son *avantage relatif* mesurable en terme économique, en degrés de satisfaction ou en prestige social ; 2- sa *compatibilité* avec les valeurs et les croyances du groupe d'appartenance, les expériences passées et/ou les besoins par rapport à l'innovation ; 3- la *complexité* de l'innovation ; 4- la possibilité de *tester* l'innovation ; et enfin 5- la *visibilité* de l'innovation (Rogers 2003 : 221-259).

L'innovation, la technique et la technologie

Avant de pousser plus loin la réflexion, il importe de préciser certains éléments conceptuels. L'innovation, c'est « *une idée, une pratique ou un objet perçu comme nouveau par un individu* » (Rogers 2003 : 12, traduction personnelle). Selon DeBresson, « *c'est une nouvelle manière de faire, une nouvelle relation entre les moyens et les fins* ». L'innovation peut comporter de nouvelles composantes, mais ce n'est pas nécessaire. Il suffit simplement que la combinaison soit nouvelle (1993 : 80).

Dans le langage courant, « technique » et « technologie » sont des concepts souvent confondus et le mot « technique » est fréquemment remplacé par celui de « technologie » bien que cela renvoie à des idées différentes. Le concept de technologie, avec son suffixe « logie », « *désigne une science ou un ensemble de connaissances* » alors que la technique décrit « *un procédé, une manière de faire* » (DeBresson 1993 : 26). La confusion dans l'utilisation des termes proviendrait d'une contamination par le mot anglais « *technology* » qui désigne à la fois la technologie et la technique (Perrin 1988 : 37), ce qui n'est pas le cas en français.

Selon Perrin (1988 : 37) :

La technologie peut être définie comme une réflexion sur les techniques ; elle comprend la description, l'histoire, la philosophie des techniques, la conceptualisation et la formalisation, la transmission et le perfectionnement des activités techniques. [...] La technologie serait donc la connaissance organisée, formalisée des techniques.

Quant à la technique, elle comprend :

La production, ou le faire efficace, adéquat en général (non nécessairement relié à un produit matériel), la manière de faire corrélative à une telle production, la faculté qui le permet, le savoir-faire productif relatif à une occupation et le savoir-faire en général, donc la méthode, la manière, la façon de faire efficaces » (Encyclopédia Universalis, article « technique », cité par Perrin 1988 : 40).

Définie de cette façon, la technique dépasse le domaine des machines, des outils et des procédés de transformation de la matière destinés à rendre l'homme maître de la nature, ce qui correspond à la vision véhiculée par les techniciens et les ingénieurs. La technique n'existe pas en dehors de l'activité humaine et ne peut être perçue comme un objet neutre qui aurait sa propre existence. Tel que le rappelle Stamp (1989), la technologie (ou la technique) est autant sinon plus un objet social qu'un objet matériel. Technologie, technique et objet technique sont des produits historiques des sociétés et des civilisations et sont, par conséquent, porteurs des valeurs particulières à celles-ci (DeBresson 1993; Perrin 1988; Piron 1989). L'objet technique n'est pas non plus un produit fini, mais plutôt un produit qui se construit à mesure que les individus se l'approprient, ce qui fait dire à Callon et Latour (1985) que la plupart de ses qualités sont extrinsèques et vont lui être données par d'autres. Cette subjectivité de l'objet crée une inéquation entre l'objet technique qui apparaît sur les brevets et le produit « fini ».

Ainsi, il apparaît clairement que malgré son apparence objective et scientifique, l'objet technique résulte de choix économiques, politiques et culturels. Il est donc le résultat des rapports qu'entretiennent les hommes entre eux et avec la nature ou, autrement dit, il est un produit des rapports sociaux de production (Perrin 1988 : 54). De même, si l'organisation sociale peut servir à expliquer le choix d'une technique plutôt qu'une autre, l'inverse est aussi vrai, car la « *technique perpétue l'organisation sociale* » et les rapports

de pouvoir puisque « *toute organisation sociale avantage un groupe social plutôt qu'un autre* » (DeBresson 1993 : 48).

Le changement technique dans les sociétés paysannes

Le changement social dans les sociétés paysannes

L'adoption d'une nouvelle technique peut être mise en relation avec la notion de changement social. Selon Rocher (1969 : 326), le changement social correspond à « *toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire* ». Ainsi, on doit comprendre que le changement social est un phénomène collectif qui correspond à un changement de structure, soit l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses composantes, ce qui implique une certaine permanence. Par extension, cela affectera le cours de l'histoire d'une collectivité. De plus, afin d'être capable d'identifier clairement le changement, il est impératif d'être en mesure de le situer dans le temps puisque ce n'est qu'à partir d'un cadre temporel de référence que l'on pourra affirmer « *qu'il y a eu changement, ce qui a changé et dans quelle mesure il y a eu changement* » (Rocher 1969 : 325).

Mendras et Forsé (1983 : 7) font quant à eux une distinction entre un changement *de* la société (macrosociologique) et un changement *dans* la société (microsociologique ou mésosociologique) en insistant bien sur le fait que ces deux niveaux entretiennent des relations entre eux. L'innovation technique, précisent-ils, se passe dans la société et contribue à la transformer. L'approche développée par ces auteurs apparaît féconde sur plusieurs points. D'abord, elle fait appel aux conditions exogènes et endogènes du changement. Ensuite, elle remet en question la relation strictement causale entre l'adoption ou l'innovation technologique et le changement social, ce qui amène à considérer la complexité du phénomène. Ainsi, précisent-ils : « *Il n'est pas besoin de réfléchir bien longtemps pour remarquer que l'innovation technique est un produit de l'esprit humain, donc "idéologique", que l'acceptation et la diffusion d'une nouvelle technique suppose des conditions sociales favorables (ou un état des forces de productions) et que, par conséquent, la chaîne de causalité peut se retourner dans tous les sens* » (Mendras et Forsé 1983 : 10). Enfin, elle introduit l'acteur au sein de l'analyse

en le situant dans son contexte social. Le changement, précisent-ils, « *ce n'est pas (sic) seulement des forces historiques et macrosociales, c'est aussi l'interaction des stratégies multiples de très nombreux acteurs* » (Mendras et Forsé 1983 : 11).

En Afrique rurale, le développement³³ est l'une des formes du changement social et « *l'omniprésence des institutions de développement* » (de Sardan 1995 : 22) s'affiche comme l'une des particularités du continent. Cependant, le développement n'est pas l'unique forme de changement et son analyse doit prendre en compte les dynamiques locales et les processus endogènes en jeu. Le développeur n'arrive pas en « terrain vierge » et la compréhension du changement technique implique nécessairement une connaissance approfondie des sociétés qui l'accueillent. Puget (1999 : 9), après plusieurs années de terrain dans différentes régions sahéliennes, constate :

Les interventions de développement rural font partie intégrante de ces sociétés ; omniprésentes, elles s'inscrivent dans le corps social avec leurs effets (directs ou indirects, positifs, négatifs, pervers, absorbés ou détournés et réinterprétés). Elles s'articulent aux dynamiques endogènes pour constituer un phénomène social, à interroger en tant que tel et à renvoyer aux problématiques de l'endogénéité.

Ainsi, l'idée sous-jacente est que la compréhension du changement technique implique nécessairement une connaissance approfondie des sociétés qui l'accueillent ainsi que des dynamiques qui règlent le contrôle de la production et de la reproduction, de la consommation et de la distribution.

Femmes et changement technique

À partir des années 70, à la suite de la parution de l'ouvrage pionnier d'Ester Boserup,³⁴ on s'aperçut que le rôle économique des femmes dans le développement passait souvent inaperçu alors qu'elles constituaient pourtant la moitié de la population active. De ce fait, les femmes étaient confinées à la sphère domestique et ne profitaient pas, ou très peu, des projets destinés à la modernisation de l'agriculture, quand elles n'en subissaient pas

³³ Olivier de Sardan (1995 : 7) définit le « développement » comme : « *l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs* ».

³⁴ *Woman's Role in Economic Development* (1970), traduit en 1983 sous le nom de *La femme face au développement économique*.

les effets pervers. En effet, dans de nombreux cas, le passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire basée sur l'agriculture, telle que la production de coton, a entraîné une perte d'autonomie des femmes (Postel-Coster 1987; Stamp 1989).

En Afrique de l'Ouest et au Mali, les membres des ménages travaillent sur les terres communes de la famille placées sous la supervision du chef de famille. Ils ont accès à des parcelles individuelles destinées à augmenter leurs revenus et leur consommation, mais la priorité est accordée au travail dans les champs communs. Les nouvelles techniques agraires, même si elles permettent d'accroître la production familiale, demandent plus de temps de travail, ce qui réduit le nombre d'heures disponibles pour le travail personnel. Plus les femmes travaillent dans les champs communs et moins elles ont le temps de cultiver leurs parcelles individuelles (Fisher *et al.* 2000; Lawrence 1999 *et al.*; Lilja *et al.* 1996). De plus, même si les changements techniques apportés au mode de culture des terres permettent d'accroître le revenu familial, les femmes n'en retirent pas toujours des bénéfices supplémentaires. Cela dépend de nombreux facteurs dont le mode de négociation prédominant à l'intérieur des ménages. Certains ménages présentent en effet une plus grande équité que d'autres dans la répartition des bénéfices tirés de l'augmentation de la production (Lilja *et al.* 1996; Pareena *et al.* 1999).

Ainsi, le changement technique n'est pas toujours favorable aux femmes ou aux catégories sociales moins favorisées. Dans certains cas, il cause plus de problèmes qu'il en résout même si l'innovation qu'on cherche à diffuser s'adresse aux femmes en particulier. Un exemple qui illustre ce point, c'est celui de l'introduction des presses à karité dans les villages maliens (Biquart 1992). Ces presses devaient permettre aux femmes d'économiser sur le temps nécessaire à la transformation des noix de karité, et par conséquent, d'augmenter la quantité de noix transformées et le profit qui en découle. Cependant, les « développeurs » n'avaient pas prévu toutes les conséquences liées à la mécanisation et à la capitalisation d'une activité traditionnellement réservée aux femmes. Ils ne pouvaient pas non plus résoudre toutes les difficultés liées à la marchandisation (le transport et la conservation) qui sont des obstacles à la commercialisation des noix et au remboursement de la dette contractée pour l'achat de la presse. Pour accueillir le changement, les communautés entières ont dû être mobilisées et non pas uniquement les femmes concernées et il est difficile d'affirmer que ces dernières sont véritablement sorties

gagnantes de l'expérience. Plusieurs autres exemples du même type existent puisque, comme l'a constaté Stamp (1989 : VII), le transfert technique est un échec pour la majeure partie de la population féminine du Tiers-monde et « *la plupart des technologies mises au point [n'ont] n'avaient pas rempli efficacement leur mandat. Souvent, elles ne sont pas utilisées ou leur usage est intermittent ou fautif* ».

Les contraintes à l'adoption technique selon le genre

La littérature qui aborde la relation entre le genre et l'adoption des nouvelles techniques révèle les nombreuses contraintes posées aux femmes agricultrices du seul fait de leur identité sexuelle. Parmi ces contraintes, notons la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder à la terre, au crédit, aux moyens de production, à l'équipement et à la main-d'œuvre, ainsi qu'à l'information relative aux nouvelles techniques. Les femmes agricultrices ont aussi moins de contacts avec les agents des services de développement en milieu rural et elles sont souvent écartées des formations données par des hommes et pour des hommes (Carr 1985; Doss 2001; Doss et Morris 2001). L'attitude des hommes face à l'innovation technique serait d'ailleurs un élément à considérer pour mieux comprendre l'adoption d'une nouvelle technique par les femmes. En effet, parmi les facteurs mentionnés pour expliquer le faible taux d'utilisation des moulins à céréales dans des villages maliens, Bérédogo (1997) a relevé la résistance des hommes au fait de voir leur(s) femme(s) évoluer en dehors de leur tutelle.

Ajoutons cependant que le fait d'être membre d'un regroupement ou d'une coopérative féminine serait une façon de surmonter les obstacles au changement technique. Au Nigéria, Deji (2005) a remarqué que les membres d'une coopérative féminine avaient été plus nombreuses que les autres à adopter une variété améliorée de manioc. Être membre d'une coopérative facilite l'accès au crédit ainsi qu'à d'autres ressources. En se regroupant, les femmes mettent leurs forces en commun pour répondre à des besoins difficiles à satisfaire de façon individuelle.

Transfert technique et savoir-faire

Les projets de développement destinés aux populations rurales du Sud comportent souvent une forme quelconque de transfert technique. Or, celui-ci ne se fait pas de façon automatique et implique un ensemble de facteurs dont le plus important est l'apprentissage et la transmission du savoir-faire lié à la technique (Piron 1989 : 9). En effet, toute technique implique un savoir-faire pouvant être défini comme « *un fond de connaissances qui s'accumulent et dans lequel nous puisons pour résoudre divers problèmes, sans que le stock diminue jamais* » (Debresson 1993 : 29). Le savoir-faire apparaît ainsi comme le résultat de l'expérience, découle de pratiques spécifiques et peut se transmettre de génération en génération.

Comme l'explique Piron (1989), loin d'être neutre, le savoir-faire est lié à la division sociale et sexuelle du travail et donc à l'organisation sociale. Les femmes sahéniennes possèdent un savoir qui leur est propre, qui est différent de celui des hommes et qui est lié à la pratique de tâches spécifiques telles que les travaux agricoles, la préparation des aliments ou les soins à apporter aux animaux. En ce sens, il est possible de dire que le transfert technique, en supposant un transfert de connaissances, aura plus de chance d'être réussi s'il peut être lié à un savoir-faire déjà acquis.

Par ailleurs, comme l'a montré une étude de Ménard (1993) portant sur le *Transfert technologique au féminin*, même les changements pouvant paraître les plus insignifiants sont susceptibles d'impliquer de nouvelles façons de produire, une réorganisation des tâches ainsi qu'une nouvelle répartition du travail et de la production. Il apparaît donc possible, dans ce contexte, que la diffusion d'une innovation soit confrontée à des résistances qui émaneraient davantage du chambardement de l'ordre établi que du fait technique en soi.

L'adoption en agroforesterie

Parce que l'agroforesterie implique la plantation d'arbres, l'adoption des innovations agroforestières est un processus à long terme difficile à analyser. Contrairement à ce qui se passe dans le cas d'une récolte annuelle, les systèmes agroforestiers sont complexes et variables les uns par rapport aux autres en termes d'objectifs, de composantes, de gestion et d'interactions écologiques (Mercer 2004; Scherr 1991). De ce fait, l'évaluation

des systèmes agroforestiers par les paysans et les chercheurs n'est possible qu'après une assez longue période. Comme les résultats agronomiques et écologiques des innovations agroforestières sont incertains, la période d'incertitude sur les investissements engagés s'avère aussi relativement longue (Mary et Besse 1996a : 87).

Mary et Besse (1996a : 232) commentent ainsi la décision « d'adoption » en agroforesterie :

Les décisions des agriculteurs d'adopter de nouvelles pratiques agroforestières sont complexes. Tous les coûts et avantages peuvent ne pas paraître dans les toutes premières années, et ils peuvent varier d'une année à l'autre. Comme avec d'autres techniques, les agriculteurs vont probablement expérimenter les espèces et les pratiques de gestion, d'abord à petite échelle, avant d'adopter la technique à l'échelle de toute l'exploitation.

Selon ces auteurs, il existe trois niveaux d' « adoption » à distinguer lors de l'évaluation de l'impact d'un projet agroforestier : l'expérimentation, la volonté de maintenir et de gérer le nouveau système afin d'évaluer les coûts et les bénéfices qui en découlent et enfin, l'extension de ce système à plus large échelle. Toutefois, compte tenu de la courte durée de vie des projets, il n'est pas toujours possible de savoir s'il y a effectivement « adoption » à long terme (Mary et Besse 1996a : 233).

Ainsi, il apparaît clairement que la variable temporelle est intrinsèquement liée à l'adoption des innovations agroforestières et que tout projet de gestion des ressources naturelles impliquant le développement de l'agroforesterie doit nécessairement s'inscrire dans la durée.

La gestion des innovations agroforestières et de la haie vive améliorée

Un autre élément caractéristique des innovations agroforestières et qui contribue à la complexité de l'analyse est le processus de « gestion » inhérent à l'agroforesterie. Pour être efficaces, les innovations agroforestières nécessitent généralement beaucoup de travail, surtout au moment de leur installation, car elles ne sont pas livrées « telles quelles », prêtes à être adoptées. La gestion implique ainsi toutes les activités reliées à l'implantation d'une innovation agroforestière. En ce qui a trait à la haie vive améliorée, le processus de gestion comporte principalement trois éléments : la protection contre la dent de bétail, l'élimination de la concurrence herbacée et la taille des arbres (ICRAF 2006).

Les deux premières années, les jeunes plants doivent être protégés par une haie morte et il est nécessaire d'effectuer un désherbage après la plantation et au cours de l'année suivante. Une première coupe de la haie est recommandée à partir de la troisième année pour renforcer son efficacité et éviter qu'elle nuise aux cultures. Par la suite, l'entretien de la haie demande moins d'effort, mais celle-ci devra être taillée annuellement. L'efficacité défensive de cette technique s'acquiert ainsi avec le temps, la gestion est essentielle à sa réussite et l'installation exige un certain savoir-faire.

Dans une fiche technique³⁵ préparée par l'ICRAF à l'intention des participants à une formation, on retrouve un exemple fort éloquent du savoir-faire qu'exige l'installation d'une haie vive. En effet, le document spécifie que les jeunes plants, âgés de trois à quatre mois au moment de la plantation, doivent être disposés de façon à former une ou deux lignes. Il est recommandé de laisser de 0,25 à 0,50 mètre entre les plants qui forment une seule ligne et 0,50 mètre pour ceux en double ligne. Les trous de plantation ne doivent pas dépasser 20 à 30 centimètres de profondeur. La plantation doit préférablement se faire entre le 15 juillet et le 10 août. Précisons que cette période, qui correspond à l'hivernage (saison des pluies), est aussi le moment le plus occupé de l'année parce que c'est le temps des travaux champêtres.

Même en utilisant les meilleures espèces, la survie des arbres plantés en milieu paysan n'est jamais garantie et la mortalité des plants peut laisser la haie incomplète à certains endroits. Dans ce cas, le regarnissage des haies est recommandé dès l'année suivante « *au risque de perdre définitivement l'essai et surtout l'intérêt suscité auprès des destinataires* » (Mary et Besse 1996b : 47). Ainsi, bien que la haie vive améliorée puisse offrir de nombreux avantages, il apparaît clairement que ceux-ci ne sont pas intrinsèques à cette technique qui n'est d'aucune efficacité sans une gestion serrée.

³⁵ ICRAF (2005) *Fiche technique sur l'installation et la gestion de la haie vive. À l'intention des participants de la formation du 16 au 18 novembre 2005.* Document interne non publié. 4 pages.

SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE, DYNAMIQUES FAMILIALES AFRICAINES ET PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ BAMBARA

L'étude du changement technique et, par extension, du changement social, nous conduit inévitablement à l'institution première qu'est la famille. Structure élémentaire de la société, la famille entretient une relation à double sens avec le changement social. Elle est généralement la première institution à en subir les effets, mais elle participe également à sa diffusion. La famille s'apparente ainsi à un « microcosme social » où convergent et se résument les nombreux conflits liés aux transformations sociales et culturelles (Mandon 1990 : 91-92).

L'intérêt qu'il y a à circonscrire l'analyse du processus d'adoption et de gestion de la haie vive améliorée par les femmes à l'intérieur d'un cadre théorique inspiré par la sociologie de la famille trouve aussi sa justification dans le caractère globalisant de la famille africaine. Celle-ci constitue le pilier central de la vie sociale africaine. Elle sert de cadre aux rapports de production, de reproduction, de consommation, de coopération et d'entraide. Elle fournit l'essentiel des catégories sociales, réglemente les conduites individuelles et détermine les rapports de pouvoir. En d'autres mots, « *la parenté régule la vie sociale* » (Ghasarian 1996 : 12). Si nous voulons comprendre les comportements des acteurs, ici les femmes, en les plaçant dans leur contexte social, il apparaît alors essentiel de tenir compte de la famille et de situer la place que celles-ci y occupent.

Définitions et fonctions de la famille

Parenté et filiation

La famille est tellement partie intégrante des sociétés humaines qu'il peut parfois sembler que c'est un acquis naturel et universel. Or, si le fait familial est universel, ses formes demeurent cependant très variées. Les configurations des formes familiales présentent en effet des différences entre les sociétés ainsi qu'en leur sein. Le fait familial est, par conséquent, social et culturel (Ségalen 2002; Yana 1995) et l'importance qui lui est accordée est aussi très variable d'une société à une autre.

La parenté désigne un groupe de personnes qui ont entre elles des liens de sang ou d'alliance (ou dans certains cas d'adoption) alors que la filiation est la reconnaissance de liens de descendance entre individus. Ceux-ci sont reliés à un ancêtre commun avec lequel il est possible de retracer un lien généalogique et ils forment ce qu'on appelle un « lignage » (Ségalen 2002 : 59-61).

Dans l'univers familial, la consanguinité et l'alliance sont des principes servant à ordonner la position des individus ainsi que les types de rapports qu'ils entretiennent les uns envers les autres. La parenté constitue, en effet, une sorte de « *système de repérage social* » qui s'effectue par une terminologie nominative et classificatoire. Elle sert à situer les individus les uns par rapport aux autres (parents/enfants, mari/femme, frère/sœur, oncle/neveu, etc.) et « *désigne les conduites d'évitement, de respect, de plaisanterie que l'on peut avoir avec ces types de parents* » (Ségalen 2002 : 59). La parenté est aussi reliée au principe de transmission : transmission de l'identité et du statut social, des droits de propriété, des titres, des obligations (Ghasarian 1996 : 57).

Famille, ménage et concession

On retrouve en Afrique une grande diversité de formes familiales dépendamment des pays, des ethnies ou du milieu de vie urbain ou rural. Il serait d'ailleurs plus juste de parler « des » familles africaines que de « la » famille africaine comme c'est généralement le cas. De façon générale toutefois, la notion de famille chez les Africains réfère à la famille « étendue » ou « élargie », contrairement à l'Occident où le modèle conjugal (ou nucléaire) prédomine. Cette famille comprend les parents, les enfants, les grands-parents, les oncles, les tantes, les sœurs, les frères ainsi que toutes les personnes qui sont à leur charge. Elle peut aussi inclure les parents décédés, gardés en vie dans la mémoire de ses membres, ainsi que les enfants qui ne sont pas encore nés, mais dont on espère la venue (Ocholla-Ayayo 1999 : 85-86). Le terme « famille » n'est pas non plus nécessairement rattaché à un lien de sang ou d'alliance et peut inclure les amis (Adegboyega *et al.* 1999; Yana 1995).

Pour surmonter les difficultés posées par les nombreuses différences d'interprétation de la notion de famille, les démographes et statisticiens utilisent souvent le concept de « ménage » pour parler du fait familial. C'est un concept moins flou, plus facile à saisir et

qui se prête plus facilement à la standardisation des données entre différents milieux que celui de « famille » (Adegboyega *et al.* 1999 : 37-38).

Le ménage peut être défini comme :

Une personne ou un groupe de personnes qui vivent sous le même toit et partagent les mêmes arrangements domestiques. Le groupe constitué par un homme résidant avec plusieurs épouses et leurs enfants dans la même concession sera considéré comme un seul ménage. Les membres d'un même ménage peuvent ne pas être liés entre eux par des liens de famille (Locoh 1988 : 444).

En regard de cette définition, un ménage peut être constitué d'un noyau familial composé d'un homme, de son/ses épouse(s) et des enfants, mais il peut aussi réunir des individus sans lien de parenté. Tel que le rappelle Yana (1995 : 11-12), il existe des sociétés où les familles ne forment pas de ménage et où les ménages ne sont pas constitués de familles. Cependant, le fait qu'en Occident la famille et le ménage ont formé des entités étroitement liées entretient parfois la confusion entre ces deux termes. Précisons cependant que dans le cas des ménages polygames, les femmes ne vivent pas toujours avec l'homme de façon permanente, ce qui n'empêche toutefois pas ce dernier de garder le contrôle sur les décisions économiques et sociales que chaque coépouse peut avoir à prendre (Adegboyega *et al.* 1999 : 41).

Enfin, la définition du ménage proposée par Locoh (1988 : 444) fait référence à la « concession », un concept proprement africain qui désigne « *un ensemble d'individus, éventuellement regroupés en ménage, qui vivent au sein d'un ensemble résidentiel souvent clôturé, où ménages et individus reconnaissent l'autorité (parfois très symbolique) d'un chef de concession* ». Inutilisable dans la plupart des villes africaines, la concession est toutefois la forme de structure résidentielle encore privilégiée en milieu rural.

Traits communs et fonctions de la famille africaine

Au-delà des particularités et des différences, les configurations familiales que l'on retrouve au sud du Sahara présentent un ensemble de traits communs permettant de dégager un modèle général de la famille. Locoh (1988 : 458-463) identifie sept traits communs aux structures familiales africaines : l'organisation privilégiée reste celle des grandes unités

domestiques ; la forte fécondité demeure un objectif prioritaire ; les familles sont des unités de reproduction, mais plus généralement des unités économiques assurant la production et la répartition du revenu ; les solidarités lignagères l'emportent sur les solidarités conjugales ; l'union s'inscrit dans la perspective polygamique ; le contrôle des anciens sur les jeunes est de règle dans la reproduction comme dans la production ; les relations entre les hommes et les femmes sont inégalitaires.

Dans une logique d'économie de subsistance où le système de production capitaliste ne permet pas la satisfaction des besoins fondamentaux de l'individu, la famille est le pilier central sur lequel repose la société. Cette famille remplit diverses fonctions sociales, dont celles liées à la reproduction, à la socialisation et à la satisfaction des besoins physiques de ses membres. Elle est un agent économique et elle remplit parfois des fonctions politiques ou religieuses (Adepoju et Mbugua 1999; Yana 1995). Elle couvre une dimension juridico-politique en déterminant le statut de l'individu, en réglementant la propriété et en hiérarchisant les rapports d'autorité selon le sexe, l'âge et le rang de naissance (Thomas et Luneau 1980 : 271). À ces critères statutaires s'ajoutent, pour les femmes, celui du rang de mariage et le fait d'avoir ou non des fils mariés (Simard 1998 : 188). Bref, cette famille présente un caractère globalisant et cette constatation se pose peut-être avec plus d'acuité encore pour le sexe féminin.

Précisons enfin que malgré la relation très étroite qui existe entre la famille et le système de production, les ménages ruraux africains ne s'inscrivent pas toujours dans la même logique que le modèle occidental où les membres du ménage ont une courbe de préférence commune et mettent leurs ressources en commun pour la réalisation des mêmes objectifs (Fisher et al. 2000; Guyer 1986; Postel-Coster 1987).³⁶ Le fait que les membres du ménage se démarquent entre eux par une distinction très nette des rôles, devoirs et responsabilités suivant l'âge et le sexe porte à croire qu'ils sont motivés par des intérêts pouvant être non seulement différents, mais parfois même contradictoires. De même, les femmes et les hommes n'ont pas tous le même accès aux ressources

³⁶Une étude récente de l'UNICEF (2007 :19) révélait aussi que les femmes d'Afrique subsaharienne n'ont pas toujours leur mot à dire quant aux décisions liées aux dépenses quotidiennes des ménages. En tête de liste des pays où les décisions sont surtout prises par les hommes viennent le Malawi (65,7%), le Nigéria (64,5%) et le Mali où 63% des femmes interrogées disent que les hommes prennent souvent seuls les décisions concernant les dépenses quotidiennes des ménages.

productives et les décisions qu'ils prennent le sont en fonction de cet accès différencié. Ils peuvent, de ce fait, favoriser des investissements différents et les décisions qu'ils prennent ne bénéficient pas nécessairement de façon égale ou équitable à tous les membres du ménage.

Rapports de sexe et de générations

Le « genre » ou le sexe social des individus

Traduction du terme anglais « *gender* », le concept de genre est utilisé pour désigner ce qui relève de la différenciation sociale entre les deux sexes. Pour être davantage en accord avec la langue française, nous pourrions aussi définir le genre par le « sexe social d'un individu ». L'utilisation du concept de genre met l'accent sur l'importance du construit social dans les comportements ou les rôles attribués à l'un ou à l'autre des deux sexes en distinguant le sexe biologique du sexe social. Ces rôles ne sont donc pas innés mais transmis et intériorisés lors du processus de socialisation. En ce sens, il serait faux de croire que les femmes et les hommes possèdent « de nature » des caractéristiques différentes telles que le courage, l'émotivité, le don de soi ou l'aptitude au maternage (Barraud 2001).

Au-delà de la mise à jour des construits sociaux dans l'explication des différences de comportements, le concept de genre renvoie aussi au rapport social³⁷ qui se construit entre les hommes et les femmes autour de la différenciation sexuelle. Pour les féministes qui ont popularisé le concept, le genre est une dimension fondamentale de l'organisation sociale au même titre que les rapports de classe. Il teinte très fortement les processus de négociation et de répartition des pouvoirs, de production et de reproduction, de consommation et de distribution (Boudon *et al.* 1996). Autrement dit, le genre est le produit d'un rapport social entre un groupe dominant et un groupe dominé. Il se structure autour de l'enjeu de la division du travail face auquel hommes et femmes ont des intérêts divergents et parfois contradictoires.

³⁷ Daune-Richard et Devreux (1992 :10) distinguent « rapport social » et « rapports sociaux de sexe ». Le rapport social fait référence au « système très global, ensemble complexe des formes que prennent les rapports entre hommes et femmes » alors que « les rapports sociaux de sexe désignent les formes et les modalités que prend le rapport social ici et là dans l'espace social ».

Présent dans toutes les sociétés humaines, le genre a deux composantes fondamentales selon Daune-Richard et Devreux (1992) : la *transversalité* qui fait que l'ensemble de la vie sociale s'organise et se structure autour de ce rapport et l'*historicité* parce que ce rapport participe simultanément au développement historique des sociétés et connaît son propre développement. Produit et reproduit à travers les pratiques et les représentations des acteurs, le genre est un rapport dynamique et non pas immuable, ce qui permet d'envisager la possibilité de changement.

Pouvoir et autorité

L'organisation sociale des sociétés sahéliennes, fondée sur la famille patriarcale, favorise la captation du pouvoir (économique, religieux, politique, culturel) entre les mains des hommes et des aînés. L'âge et le sexe matériels renvoient ainsi à un rapport « bio-social » entre les individus puisque ces deux facteurs sont déterminants de la place occupée dans la production (Bonnafé 1985 : 53) et, par extension, de la position dans la hiérarchie familiale et sociale. Selon Meillassoux (1992), le pouvoir des aînés dans le contexte d'une économie agraire et domestique trouve sa justification dans l'idée selon laquelle les anciens sont les dépositaires du savoir et par conséquent des moyens de production. L'acquisition du savoir se fait avec le temps et coïncide avec l'âge physiologique. Par ailleurs, le savoir dépasse le seul domaine de la production et s'étend à l'ensemble de la vie sociale (savoir social, connaissances des rites et coutumes, des généalogies, de l'histoire, du monde magico-religieux). L'aîné, de sexe masculin, occupe ainsi, à juste titre, la fonction de gestionnaire de tout ce qui touche à la reproduction du groupe familial.

Aux dires de Mathieu (1991 :155), les sociétés patrilinéaires et virilocales³⁸ sont des « sociétés où il y a parfaite congruence, pour les hommes, entre modes d'assignation de l'appartenance personnelle, des biens et de la résidence, et pouvoir économique, juridique et mental des hommes sur les femmes ». Bref, ce sont, comme elle les appelle, des

³⁸ La filiation patrilinéaire signifie que la transmission de la parenté s'opère par le sexe masculin. La femme fait partie du groupe de filiation de son père, mais elle ne transmet ni la filiation ni l'appartenance à ce groupe de parents. La virilocalité fait référence aux règles de résidence du couple. Un groupe social est virilocal lorsque la résidence du couple est déterminée par la résidence du groupe familial du mari.

sociétés « *homogènement viriarcales* ». Mais cela signifie-t-il que les femmes n'exercent aucune forme de pouvoir ou d'autorité ?

Selon Piron (1990 : 9) le pouvoir des Sahéliennes s'exerce surtout de façon informelle par la négociation, la persuasion et l'influence, tandis que les hommes monopolisent les éléments du pouvoir formel au niveau local et national. Simard (1991, 1998), qui s'est intéressée à la place des femmes bambaras dans les systèmes de production villageois, note que le contrôle que possèdent les femmes sur leur travail varie en fonction de leur pouvoir de décision dans la sphère privée et de leur habileté à négocier leur accès aux différentes composantes de la production. De façon générale, les femmes en milieu rural bambara sont libres d'entreprendre des activités leur permettant de remplir leurs obligations familiales, mais certaines ont des possibilités plus réduites que d'autres (celles de la famille d'un leader religieux par exemple) selon leur âge ou leur appartenance familiale (Simard 1998 : 198).

Par ailleurs, parler du pouvoir et de l'autorité des femmes implique de dépasser l'opposition homme-femme et de s'intéresser aussi aux rapports qu'entretiennent les femmes entre elles. Loin d'être une catégorie homogène, les femmes se distinguent aussi fortement entre elles et n'entretiennent pas nécessairement des rapports de solidarité du seul fait d'appartenir à la même catégorie sexuelle. Ainsi, au sujet des femmes peules du Burkina Faso, Puget (1999 : 57) explique :

Les villageoises s'organisent à l'intérieur de la concession ; les rapports d'autorité et de pouvoir s'y expriment, ainsi que la solidarité et l'entraide. Les premiers s'appuient sur les différences statutaires, les plus significatives étant le rapport entre la belle-mère et la belle-fille ; les deuxièmes utilisent les mêmes classes d'âge. L'autorité s'exerce dans la verticalité; la solidarité dans l'horizontalité.

*Statuts et cycle de vie des femmes Bamanan*³⁹

Comme l'a si bien dit Simone de Beauvoir, « *on ne naît pas femme, on le devient* » et cette formule est particulièrement vraie pour les femmes Bamanan. L'acquisition de l'identité féminine ou masculine et de l'identité sociale n'est pas donnée a priori mais s'établit au fil des années suivant une série d'étapes ou de cycles de vie (tableaux 2 et 3). Avant le rituel de circoncision chez les garçons et d'excision chez les filles,⁴⁰ l'enfant est considéré comme androgyne. L'opération, qui consiste à enlever la partie relative à l'autre sexe, est une façon de résoudre le problème de l'ambiguïté et d'affirmer la véritable identité sexuelle de l'enfant. Toutefois, contrairement à la circoncision chez les garçons, l'excision ne mène pas à un changement formel de statut pour les filles. Ce n'est que plus tard et par le mariage que la fille accédera au statut de « femme » (Grosz-Ngaté 1989 : 173). Au Mali, comme dans de nombreuses sociétés africaines, la femme est une mère, une éducatrice ainsi qu'une nourricière et ces rôles sont très valorisés. Puisque le mariage est le seul cadre de procréation socialement reconnu, il représente une étape essentielle dans la vie d'une femme, car c'est dans le mariage qu'elle pourra pleinement s'accomplir par son statut de mère. Précisons que l'indice synthétique de fécondité⁴¹ des Maliennes était de 6,8 enfants en 2005 (UNICEF 2007 : 123).

³⁹ Bambaras et Bamanan sont des appellations désignant le même groupe d'individus. La différence entre les deux termes est que « Bamanan » est l'appellation locale alors que « Bambaras » en est la déformation française.

⁴⁰ L'excision est très répandue au Mali quel que soit le milieu de résidence (urbain ou rural) ou les croyances religieuses (musulmanes, chrétiennes, animistes ou autres) et ce, même si ce type de pratique est formellement interdit et dénoncé. Lors de l'Enquête démographique et de santé de 2001 au Mali (EDS-III Mali), 92% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été excisées. L'infibulation n'est toutefois pas courante (2%). En outre, l'excision se pratique très tôt puisque 61% des femmes disent avoir subi cette pratique avant 5 ans alors que seulement 1% ont été excisées à 15 ans ou plus (Maiga, Tangara et Traoré 2002 : 222).

⁴¹ Indice synthétique de fécondité : nombre d'enfants que mettrait au monde une femme qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondants au taux de fécondité pour cet âge (UNICEF 2007 : 125).

Tableau 2 : Cycle de vie chez les femmes en milieu rural bambara

Expressions en français	Expressions en bambara	Idiomes
Fillette	Npògò tiginì ⁴² (petite propriétaire du npògò)	Npògò : cache-sexe à une seule bande Tiginì : petite propriétaire
Fille	Npògò tigi Denmuso (enfant fille)	Tigi : propriétaire Den : enfant
Femme	Konyo muso (nouvelle mariée) Muso misen (jeune mariée) Muso	Muso : femme ou épouse Konyo : noce Misen : petit
Femme âgée	Muso kòròba (vieille femme) Muso kòròni (très vieille femme, petite vieille)	Kòrò : vieux, âgé Ba : mère (nom) Ba : grand, puissant (adjectif) Ni : petit

Sources : Grosz-Ngaté 1989 : 173; Lemay 2005 :60; Simard 1991 : 172

Les premiers mois de mariage sont souvent très éprouvants pour les jeunes épouses qui passent sans transition de l'enfance à la vie adulte et se voient assigner des tâches productives en même temps qu'elles doivent assumer leurs responsabilités reproductives (Locoh 1996 : 15). Souvent, aussi, elles vivent sous l'étroite surveillance de leur belle-mère au moins jusqu'à leur première grossesse. Séparées de leur famille en vertu de la règle de résidence virilocale, les jeunes femmes sont considérées comme des étrangères dans le lignage du mari et elles ont à prouver leur engagement et leur fidélité. Comme l'explique Grosz-Ngaté (1989 : 178), « *The construct of young woman is fraught with ambiguity and tension : she is an outsider who must prove her commitment to the kin group and she potentially threatens household unity* ». C'est avec le temps et l'âge que l'incertitude diminue. Une femme est considérée « âgée » lorsqu'elle atteint la ménopause⁴³ et qu'elle n'a plus le devoir de participer aux travaux agricoles ni de préparer les repas (Grosz-Ngaté 1989 : 176). Les femmes d'un âge assez avancé et dont les fils sont mariés détiennent un statut particulier. On ajoute ainsi la particule « *ba* » à leur nom. Cette marque est une forme de politesse et souligne la respectabilité de ces femmes qui ont rempli leurs devoirs au sein de la famille.

⁴² Jusqu'à l'âge de deux ans environ, les fillettes peuvent se promener nues. Ensuite, elles doivent porter au moins une petite culotte et, vers huit ans, elles doivent porter un pagne couvrant les genoux (Simard 1991 : 172).

⁴³ L'âge de la ménopause semble à la fois physiologique et social puisqu'on attend généralement d'une femme qu'elle cesse d'avoir des enfants lorsque sa propre fille devient mère, ce qui peut arriver très tôt dans la vie d'une femme en raison de la précocité de l'âge moyen au mariage.

Tableau 3 : Cycle de vie chez les hommes en milieu rural bambara

Expressions en français	Expressions en bambara	Idiomes
Garçon incirconcis	Bilakòrò (petit garçon)	Bilakoro : pagne des enfants incirconcis, celui qui porte le Bila Bila : parties génitales
Garçon circoncis	Denkè (enfant mâle, fils) Kamalen (jeune homme en pleine force)	Kamalen : il a le cou robuste Denkè : garçon
Homme	Kamalen ⁴⁴ Cè misen (jeune marié) Cè	Cè : homme, époux
Homme âgé	Cè kòròba (homme vieux) Cè kòròni (homme très vieux)	

Sources : Grosz-Ngaté 1989 : 173; Lemay 2005 : 59; Simard 1991 : 172

Selon Meillassoux, le statut social de la femme est subordonné à sa capacité reproductrice. Ainsi, explique-t-il :

La notion de femme recouvre ainsi, dans la société domestique, des fonctions précises mais variables avec l'âge. Le rôle social de la femme commence à la puberté, avec l'apparition de ses capacités potentielles de reproductrice [...]. Mariée, c'est-à-dire potentiellement féconde, sa condition est subordonnée aux règles de dévolution de sa progéniture. Ménopausée et aïeule, en revanche, elle est délivrée de ces contraintes, elle s'épanouit socialement, elle acquiert une autorité qui lui était refusée en tant qu'épouse et mère. Veuve et incapable de procréer, sa condition se rapproche de celle de l'homme (Meillassoux 1992 : 118).

La subordination à l'homme des capacités reproductrices de la femme est vue par Meillassoux (1992) comme une façon d'exercer le plus grand contrôle possible sur les moyens de production. Dans les sociétés domestiques où c'est l'homme qui est le principal moyen de production, il s'agira de contrôler le reproducteur du producteur : la femme. C'est donc son pouvoir de création qui fait l'objet d'interdits, de restrictions et de contrôle alors que l'idéologie de la famille (respect de l'âge, de la culture des ancêtres et de la fécondité) est une façon de légitimer la subordination des femmes.

⁴⁴ Un homme demeure « kamalen » même s'il est marié, car ceci réfère au fait de posséder la force physique, d'être dans la « force de l'âge ». La transition de «cè» à «cè kòròba» se produit vers 45-50 ans (Grosz-Ngaté 1989 : 173).

Dans la société traditionnelle africaine, et encore aujourd'hui, la famille apparaît comme la principale source de statut des femmes, mais ce statut est toujours un statut dérivé. Une femme est la femme de quelqu'un, la mère d'un fils ou, dans une moindre mesure, la fille d'un tel. Une femme mariée aura par conséquent un statut social plus reconnu par rapport à celle qui ne l'est pas et celle qui a des enfants sera encore plus respectée (Adepoju 1999 : 22). Toutefois, le statut de femme mariée n'a pas la même signification pour toutes, explique Simard (1991 : 168-173). Il est marqué par une série de facteurs incontrôlables tels que le type de mariage (polygame, monogame), le rang d'épouse, le rang de naissance du mari, le nombre de fils mariés et l'âge. La première épouse (« *muso folo* ») a généralement une position privilégiée surtout en ce qui concerne le travail, alors que la dernière (« *bara muso* »)⁴⁵ a l'avantage de la séduction, mais hérite souvent des tâches les plus ardues.

Dans la famille élargie, le rang d'épouse se greffe au rang de naissance du mari. L'épouse du jeune fils n'aura pas le même statut que celle du chef de famille. Enfin, précisons que si l'âge est un facteur qui détermine le statut d'une femme ainsi que le respect qui lui sera accordé au sein de la famille, ce critère n'est pas absolu. Une femme mariée au fils aîné de la famille et qui est née approximativement dans les mêmes années que celle qui est la deuxième épouse du deuxième fils sera considérée plus vieille que cette dernière (Simard 1991 : 170). Loin d'être absolue, la catégorie « homme-femme » se conjugue alors avec les autres statuts qui définissent la personne.

Le mariage, une affaire de famille

Les pratiques de nuptialité d'une société renvoient aux perceptions du rôle et des fonctions de la famille. Elles sont aussi révélatrices du statut social de la femme et de la façon dont se structurent les rapports sociaux de sexe. En Afrique, le mariage se présente moins comme une « affaire de sentiments » qu'un processus d'alliances entre familles. Les mariages arrangés, voire même forcés, sont très fréquents au Mali et les solidarités familiales priment sur la solidarité conjugale. Le mariage, une « affaire de famille », est un processus complexe constitué de différentes étapes (identification d'une fiancée, paiement de la dot, cérémonie rituelle, consommation du mariage) orchestrées par les aînées plutôt que par les individus concernés (Adepoju et Mbugua 1999 : 60). Par ailleurs, le mariage,

⁴⁵ *Muso* : femme ; *folo* : première ; *bara* : chérie.

comme modalité d'union entre deux individus, renvoie même, en quelque sorte, aux caractéristiques du fait social telles qu'énoncées par Durkheim (1988). C'est en effet une pratique généralisée qui existe en dehors des consciences individuelles et qui est marquée par la contrainte puisque les gens en âge d'être mariés, mais qui ne le sont pas, risquent la désapprobation sociale.

Cette situation contribue finalement à faire en sorte qu'au Mali, la pratique du mariage est quasi universelle. Plus une femme avance en âge et plus la probabilité d'être mariée augmente, le taux de célibataire étant de 51,4% chez les femmes âgées de 15-19 ans et de 0,1% chez les 40-44 ans. Par ailleurs, les Maliennes se marient aussi très jeunes puisqu'elles ne sont que 12,0% de célibataires dans le groupe d'âge des 20-24 et que l'âge moyen au premier mariage (milieu rural et urbain confondus) est de 16,5 ans (voir le tableau de l'annexe 4). Chez les hommes, l'âge moyen à la première union est beaucoup plus élevé (25,8 ans)⁴⁶ ce qui fait du Mali l'un des rares pays où l'écart entre l'âge moyen au mariage des hommes et celui des femmes dépasse 10 ans (Marcoux 1997a).

Un écart d'âge élevé entre les époux est perçu comme un facteur d'accentuation des rapports d'inégalité dans le couple puisque du seul fait de la différence d'âge, l'épouse se retrouve en situation de dépendance envers son époux. Les nombreuses prescriptions et interdits du quotidien rappellent d'ailleurs ce rapport : ne pas regarder son mari dans les yeux, lui parler à la troisième personne, se tenir éloignée lors de certaines périodes (Locoh 1988 : 462). À cela s'ajoute la dot,⁴⁷ aussi appelée compensation matrimoniale, qui est versée par la famille de l'homme à celle de la jeune épouse. Dans le cadre d'un premier mariage, elle est souvent constituée par le père ou les oncles du jeune homme,

⁴⁶ Information tirée de l'Enquête démographique et de santé de 1995-96 au Mali (EDS-II Mali) disponible en ligne : <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR74/05%20Chapitre%205.pdf> (page consultée le 10 juin 2007).

⁴⁷ La dot est composée de différents types de prestations et n'est pas fixe. À l'occasion des fiançailles, qui scellent l'alliance, le fiancé offre deux poulets, du mil ainsi que des noix de kola à la famille de la jeune fille. Pendant toute la durée des fiançailles et jusqu'au mariage (environ de 3 à 7 ans), le fiancé doit, chaque année, donner à sa belle-famille une certaine quantité de céréales (riz, mil, fonio), des cauris et parfois aussi de l'argent. La nature des biens et leur quantité varient en fonction des ententes conclues entre les familles. À l'occasion du mariage, le marié doit offrir des vêtements, de l'argent et des souliers à sa femme. L'événement est assumé par sa famille, mais les membres de la famille de la fille contribuent à la préparation de la fête en apportant du riz, des cadeaux (pagnes, noix de kola, etc.) et de l'argent. Cela peut se faire à partir de la dot reçue. Enfin, la fille doit se constituer son propre trousseau (tasses, ustensiles de cuisine, vêtements, etc.) qu'elle amassera avec l'aide de sa mère (Grosz-Ngaté 1988 : 506; Simard 1991 :154).

notamment à partir de celles reçues à l'occasion du mariage d'une fille (Locoh 1988 : 454-455). La continuité de cette tradition, malgré des conditions économiques difficiles, témoigne de la persistance du rôle de la famille, du contrôle des anciens sur les jeunes et des hommes sur les femmes. Précisons qu'en cas de divorce, la dot devra être remboursée, renforçant ainsi le statut de dépendance des femmes.

La polygamie

La polygamie, une pratique selon laquelle un homme peut légitimement et légalement être marié à plusieurs femmes simultanément, est très fréquente sur le continent africain et plus particulièrement au sud du Sahara. Le Mali serait d'ailleurs l'un des pays où cette pratique serait la plus répandue : elle concernerait 43% des femmes en union.⁴⁸ Cette proportion augmente avec l'âge et atteint 56% chez les femmes âgées de 45 à 49 ans. Précisons toutefois que la bigamie est plus répandue que la polygamie, puisque parmi les femmes en union polygame, 73% n'ont qu'une seule coépouse (Traoré et Ballo 2002 : 84). Quoi qu'il en soit, la polygamie renforce les risques de dépendance des femmes et de concurrence entre elles, ce qui accentue par le fait même la domination masculine. Même si certaines y voient des avantages (entraide dans les tâches et les obligations sociales, possibilité d'avoir plus d'autonomie, façon pour les femmes ayant un statut professionnel et social élevé d'avoir le statut de femme mariée sans perdre leur indépendance quotidienne), il n'en demeure pas moins que la polygamie est subie plus que choisie (Antoine et Nanitelamio 1995; Locoh 1996).

En présence d'effectifs féminins et masculins à peu près égaux, l'écart d'âge au premier mariage et le remariage des veuves ou des divorcées sont les principaux facteurs permettant de comprendre les rouages d'une institution telle que la polygamie (Pison 1986). Le remariage est un phénomène commun, surtout si la femme est encore féconde, car la coutume du lévirat prescrit le remariage avec un parent paternel du défunt mari (Locoh et Thiriart 1995; Pison 1986). Loin de favoriser l'émancipation de la femme et de favoriser l'égalité des rapports hommes-femmes, cette coutume, comme le soulignent

⁴⁸ Marcoux (1997a :192) souligne toutefois qu'en 1987, 85% des mariages enregistrés à l'état civil l'ont été sous l'option polygamique plutôt que monogamique. Selon le *Code du mariage et de la tutelle* du Mali, cela signifie que l'homme pourra prendre une autre épouse s'il le désire sans être obligé de mettre fin à son union précédente.

Locoh et Thiriat (1995 : 63) « *marque la dépendance radicale de la femme dans son lignage d'appartenance* ».

Production et reproduction

Le travail des femmes au quotidien

Comme l'a si bien dit Oppong (1988), les femmes africaines sont « *des épouses, des mères et des travailleuses* », mais de nombreux auteurs (Bisilliat et Feloux 1992; Boserup 1983; Stamp 1989) ont signalé que le rôle fondamental des femmes dans la sphère économique a maintes fois été occulté comparativement à ceux de mère et d'épouse.

Pour mieux comprendre le rôle productif des femmes et des différents membres du ménage, il importe d'élargir la notion de travail de façon à tenir compte du travail de reproduction domestique.⁴⁹ Marcoux (1994) souligne à ce sujet la distinction généralement faite entre le travail économique et le travail domestique ainsi que la tendance à ne tenir compte que des activités économiques pouvant être comptabilisées dans le produit national brut. Cependant, si le travail domestique est un travail non rémunéré s'effectuant dans la sphère familiale, il n'en demeure pas moins considérable à la fois sur le plan quantitatif (temps de travail) et qualitatif (difficulté des tâches). Ceci est encore plus vrai pour le mode de production domestique ou lignager dans lequel la famille réunit les conditions de production (des biens et des services) et de reproduction (de la force de travail nécessaire à la production). Précisons d'ailleurs, à la suite des écrits de Meillassoux et du courant féministe d'inspiration marxiste, que le concept de reproduction désigne la reproduction biologique (entretien quotidien de la force de travail) ainsi que la reproduction sociale (perpétuation des institutions et de l'idéologie qui les accompagne) et cela, de façon à garantir la survie du groupe.⁵⁰

⁴⁹ Par travail domestique, il faut entendre « *toutes les activités liées à la préparation des repas, à l'entretien et à l'hygiène des lieux occupés par les membres du ménage (nettoyage des lieux, des vêtements, de la vaisselle), et à l'entretien, la garde et l'éducation non institutionnelle de certains membres* » (Marcoux 1994: 40).

⁵⁰ Pour plus d'informations, voir Meillassoux (1992), chapitre 2 : « La reproduction domestique », p. 57-81.

Cela dit, de nombreuses études⁵¹ ont tenté de quantifier le temps de travail quotidien consacré à des travaux domestiques par les ménages des pays du Sud qui, contrairement aux ménages occidentaux, ne bénéficient pas de l'essor technologique susceptible d'alléger leurs tâches. Dans les milieux ruraux d'Afrique de l'Est, Marcoux estime à environ 9 heures par jour le temps consacré par les ménages aux activités dites domestiques (Marcoux 1994 : 40). Au Ghana et au Nigéria, Oppong (1988 : 433) rapporte que le temps consacré à la préparation des repas par les femmes peut aller jusqu'à 6 ou 7 heures par jour, ce qui n'est pas rien. Évidemment, la situation peut varier entre les régions, les villages et les familles, mais deux éléments demeurent constants : le travail domestique prend beaucoup de temps et il est en grande partie effectué par les femmes.

Comme on le constate à la lecture du tableau 4, les femmes sont responsables de l'alimentation et des soins apportés aux différents membres de la famille. Ce sont elles qui transforment les produits alimentaires : elles pilent le mil et le sorgho, écrasent le maïs, décortiquent et trient le riz, râpent le manioc, cueillent et broient les feuilles pour la sauce. Dans le contexte des économies de subsistance, les produits utilisés dans la consommation domestique proviennent bien souvent de la production domestique elle-même : légumes cultivés dans le jardin, huile extraite à partir des amandes de karité, petit élevage qui se fait dans la cour. En outre, les femmes sont aussi majoritairement affectées à la recherche d'eau et de bois combustible qui sont des tâches de plus en plus difficiles en raison de la dégradation de l'environnement.

⁵¹ Pour des exemples de ces études, voir Marcoux 1994 et Oppong 1988. Voir aussi les enquêtes « emploi du temps » réalisées par CHARMES, Jacques (2005), « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », *Revue Tiers Monde*, t. XLVI, n° 182.

Tableau 4: Division sexuelle du travail en Afrique

Nature du travail	Pourcentage du travail total en heures	
	Hommes	Femmes
Abat des arbres dans la forêt	95	5
Défriche les champs	70	30
Laboure	50	50
Ensemence et plante	30	70
Sarcler et désherber	40	60
Récolte	20	80
Rentre la récolte à la maison	20	80
Stocke la récolte	10	90
Transforme les produits alimentaires	10	90
Vend les produits alimentaires excédentaires sur les marchés	40	60
Émonde les arbres	90	10
Va chercher de l'eau et des combustibles	10	90
S'occupe des animaux domestiques et nettoie les étables	50	50
Chasse	90	10
Nourrit et soigne les jeunes enfants, les hommes et les personnes âgées	5	95

Source : Bisilliat et Fieloux (1992 : 36)

Tout ceci s'effectue en fonction de ce que l'on appelle la division sexuelle du travail qui, selon les théories féministes, est l'expression d'un rapport inégal entre les sexes. L'un des apports des mouvements intellectuels féministes est d'ailleurs d'avoir montré que sous couvert naturaliste se cache un phénomène social. La preuve la plus tangible de cette situation, c'est que toutes les sociétés humaines affichent une division sexuelle du travail alors que les formes qu'elle prend diffèrent d'une société à une autre.⁵² Par conséquent, et comme le dit Kergoat (2001 : 79-80), la division sexuelle du travail ne découle pas d'une complémentarité des tâches mais bien plutôt d'une relation de pouvoir des hommes sur les femmes. Il en découle une « *assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que simultanément, la captation par les hommes des fonctions à valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.)* ».

⁵² À titre d'exemple, le métier de couturier au Mali est réservé aux hommes alors qu'au Québec, ce sont surtout les femmes qui occupent cette fonction.

Cette forme de division sociale du travail, ajoute l'auteure, s'organise autour de deux principes : celui de la séparation entre les travaux des hommes et ceux des femmes ainsi que le principe de hiérarchie selon lequel un travail d'homme vaut plus que celui d'une femme.

Il convient par ailleurs de noter que malgré l'assignation des femmes aux activités domestiques, leur participation aux travaux agricoles est considérable. Pour reprendre les mots de Boserup (1983 : 15) « *l'Afrique est la région de l'agriculture féminine par excellence* » puisque bien souvent, ce sont elles qui investissent le plus de temps dans l'agriculture de subsistance. On voit d'ailleurs dans le tableau 4 qu'elles passent plus de temps que les hommes à ensemercer et planter, sarcler et désherber, récolter les produits, les emmagasiner et vendre les excédents sur les marchés. En saison des pluies, les femmes consacrent en moyenne 6-7 heures par jour aux travaux agricoles et environ le même temps aux travaux domestiques.⁵³ Elles travaillent sur les champs communs de la famille ou du ménage et cultivent en plus une parcelle allouée par le chef de famille (1/4 d'hectare en moyenne) (UNICEF 1989 : 67-71). Les produits cultivés dans cette dernière parcelle peuvent varier d'un village à un autre (riz, fonio, arachides) et servir à compléter l'alimentation du ménage ou être consommés lors des événements sociaux. Cependant, la possibilité de générer des revenus à partir de la terre n'est pas la même pour les femmes que pour les hommes puisque ce sont ces derniers qui contrôlent le sol, les animaux et les cultures commerciales, alors que les femmes doivent se résigner à l'agriculture de subsistance (Bisilliat et Fieloux 1992; Oppong 1988; Simard 1991).

En saison sèche, elles sont constamment à la recherche de petites activités à revenus telles que le maraîchage, le petit commerce, la transformation de produits agricoles ou de collecte et l'artisanat pour les aider à assumer leurs obligations familiales et sociales : alimentation, soins des enfants, habillement, soins médicaux, aide au mari, contributions lors des baptêmes et des mariages, constitution du trousseau des filles, etc. Les femmes d'Afrique de l'Ouest composent ainsi une grande part des travailleurs dans le commerce et elles dominent sur les marchés ouverts et dans le petit commerce. Ce sont toutefois

⁵³ Quelle que soit la saison, une femme se lève vers 4 ou 5 heures du matin pour piler les céréales et préparer le petit déjeuner. Elle terminera sa journée vers 20 ou 21 heures (UNICEF 1989 : 67 et notes de terrain 2005-2006).

principalement des activités informelles, à petite échelle, sous-capitalisées et à faible productivité.

De toute évidence, les femmes africaines, malgré leur statut principal de « ménagère », sont loin d'être inactives. Pour le comprendre, il importe toutefois de tenir compte de l'ensemble de leurs activités reproductives et productives qui ne sont pas strictement divisées dans le temps et dans l'espace. Pensons à la femme qui cultive sa parcelle avec son enfant sur le dos, à celle qui tient un petit commerce de poisson séché devant sa cour, à celle qui, avec son dernier-né, passe la matinée au marché pour y vendre quelques légumes et y achète les ingrédients qui seront consommés au repas du soir.

De la division sexuelle à la division familiale du travail

Les rapports de genre ne suffisent pas à eux seuls à rendre compte de la division sociale du travail. Tel que l'exprime Marcoux (1994, 1997b) qui cherche à comprendre la contribution du travail des enfants à la subsistance des ménages au Mali, la division du travail est double : elle s'effectue entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les adultes et les plus jeunes. Pour rendre compte de l'activité des enfants au sein des ménages, Marcoux propose de partir du concept de division familiale du travail tel qu'explicité par Barrère-Maurisson (1992). Il apparaît tout aussi pertinent de faire de même en ce qui concerne le travail des femmes.

Dans un mode de production agricole, nous dit Barrère-Maurisson, la famille constitue une unité de production en soi. Le travail se réalise ainsi dans le cadre de la famille et c'est toute la famille qui exerce un même type d'activité professionnelle. La spécificité de cette situation, précise l'auteure (1992 : 83), c'est que « *la division du travail n'est pas en fonction d'une spécialisation des tâches, mais relève d'une logique familiale et de la place de chacun dans la famille. En ce sens, l'on dira qu'il s'agit là réellement d'une division familiale du travail : l'affectation se faisant en raison du statut familial de chacun* ». Précisons que les activités de l'une ou de l'autre sphère ne sont pas séparées, mais qu'elles s'articulent, s'imbriquent ou se chevauchent. Barrère-Maurisson met ainsi l'accent sur le « principe d'articulation » entre la sphère familiale et la sphère du travail. Cela signifie que « *les éléments sont interdépendants; qu'ils ne sont pas complètement autonomes mais que leur autonomie est néanmoins relative* » (1992 : 29). Ainsi, si la

femme doit effectuer les tâches domestiques, elle le fait avec l'aide de ses enfants qui amènent l'eau et le bois de chauffe à la maison.

Tel que nous l'avons vu précédemment, les statuts des femmes sont multiples et évolutifs et la position familiale de chacune des femmes aura une influence sur son rôle et ses obligations. Dans la concession, les femmes ne vivent pas toutes la même situation. La femme mariée à un homme monogame et qui n'a pas encore de belle-fille est celle qui a le plus de travail. Les femmes plus âgées qui ont des fils mariés sont déchargées de nombreuses tâches par les femmes de leurs fils. Les petites filles et les jeunes filles ont elles aussi de nombreuses tâches et travaillent plus que les garçons (UNICEF 1989 : 71). Les possibilités de se décharger de certaines tâches domestiques pour prendre part à d'autres types d'activités ne sont donc pas les mêmes pour toutes.

Dans une étude sur « Les restauratrices de la nuit à Bamako » (1989), Rondeau met en évidence le fait que pour ces dernières, les activités marchandes s'ajoutent à l'ensemble des activités de production et de reproduction qu'elles doivent effectuer. La possibilité de transférer certaines tâches à d'autres membres de la famille (leurs filles par exemple) est ce qui leur permet de prendre part à ces activités marchandes. En ce sens, on peut penser que la décision d'adopter une nouvelle technique agricole, surtout si celle-ci nécessite un temps de travail supplémentaire, dépendra de la possibilité qu'auront les femmes de se décharger de certaines activités. Ceci peut se faire en direction des enfants⁵⁴ mais aussi d'une coépouse habitant la même concession, puisque la préparation des repas pour le groupe familial est généralement faite à tour de rôle.

⁵⁴ Dépendamment de leur sexe et de leur âge. L'aide qu'ils apportent à leurs parents est en effet perçue comme une de leurs fonctions légitimes et permet aux adultes, notamment les femmes, de s'occuper des tâches plus importantes et pressantes (Adepoju 1999, Marcoux 1994). À partir de sept ans, l'enfant est ainsi progressivement impliqué dans les tâches reproductives et productives des ménages. Les fillettes aident leur mère dans les travaux domestiques et les activités artisanales féminines et les garçons, de leur côté, aident leur père dans les travaux agricoles ou les activités artisanales masculines (UNICEF 1989 : 111).

CHAPITRE 4

LE MILIEU RURAL BAMBARA

Tel que vu dans le chapitre sur la méthode de recherche (chapitre 2), accorder une importance particulière au contexte est une pratique courante chez les tenants d'un paradigme interactionniste et cela devient nécessaire lorsque les « observés » appartiennent à un univers social différent de celui du chercheur. Par ailleurs, l'intérêt porté à la quotidienneté prend tout son sens en Afrique puisque comme le fait remarquer Assogba (2007 : 48):

...dans les sociétés africaines où les vraies choses se passent davantage dans l'informel que le formel, où l'important se trouve dans le banal, c'est par une observation de la vie de chaque jour que l'on peut connaître les contextes socioculturels et analyser les comportements, les croyances, les attitudes des acteurs sociaux.

Pour ces raisons, ce quatrième chapitre dresse un portrait global de la vie quotidienne en milieu rural bambara en mettant l'accent sur le travail des femmes au sein de la famille.

LES VILLAGES D'ÉTUDE

N'Tobougou et Diakobougou, deux villages Bamanan

Les Bambaras sont l'ethnie majoritaire de la région de Ségou où s'est déroulée la recherche.⁵⁵ Au Mali, les différences ethniques, comme l'appartenance à une caste de métier (forgerons, cordonniers, griots, etc.), s'expriment généralement à travers l'activité économique même s'il existe évidemment des exceptions et que ce type de trajectoire professionnelle colle de plus en plus difficilement à la vie citadine. Quoi qu'il en soit, le propos de Jean Gallais (1962 : 107) est à ce jour encore assez vrai lorsqu'il affirme que :

⁵⁵ Située sur une des rives du fleuve Niger, à 236 kilomètres de Bamako, la ville de Ségou, qui est l'ancienne capitale du royaume bamanan de Ségou, compte environ 106 799 habitants (Le Conseil du Cercle de Ségou : <http://cdc.segou.net/Donn%E9es%20sur%20le%20Mali.htm> [page consulté le 9 février 2008]). Devenu l'un des centres de l'administration coloniale à l'époque où le pays était sous tutelle française, Ségou est demeuré un lieu où se concentre la vie administrative et économique de la région. Précisons cependant que la population de la Région de Ségou n'est pas homogène et compte aussi d'autres ethnies telles que Peul, Malinké, Soninké et Bobo.

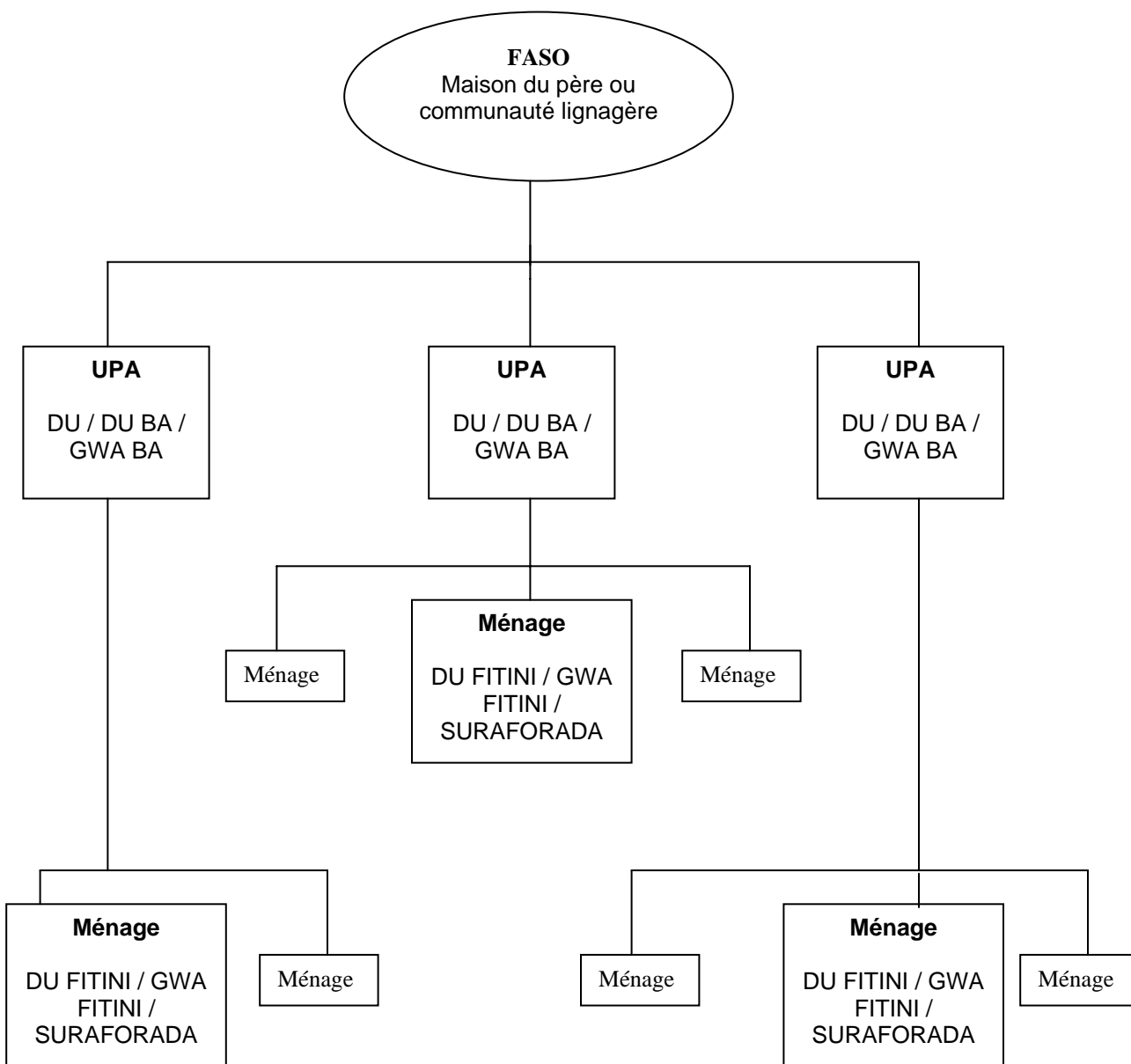
Dans la vallée du Niger, les conditions naturelles permettent une grande variété de techniques de production. Chacune d'elles est traditionnellement l'affaire d'un groupe ethnique particulier. En amont du lac Débo, Somono et Bozo sont pêcheurs, les Peul sont éleveurs et les Marka riziculteurs, tandis que les Bambara et Bobo pratiquent surtout la culture sèche fondée sur le mil.

Ainsi, à l'image des autres villages bambaras de la région, N'Tobougou et Diakobougou se caractérisent par un mode de vie sédentaire où prédomine l'agriculture. Avec le temps, toutefois, les « cultivateurs de mil », comme les appelle Gallais, ont diversifié leur production afin d'y intégrer des cultures vivrières génératrices de revenus telles que le voandzou, le riz, le fonio, l'arachide, le maïs, le sorgho, le niébé et le sésame. Toutefois, malgré la monétarisation de l'agriculture, les Bambaras se considèrent avant tout comme des agriculteurs et selon le mode de vie idéal du « vrai » Bamanan, le travail de la terre ne vise pas le gain individuel, mais l'entretien et la croissance du groupe familial. La vie au village est, de ce fait, organisée autour d'un mode de production agraire et familial qui suit le rythme des saisons tandis que les rites, coutumes et croyances de la religion de Mahomet et de l'univers animiste orientent la conduite de vie. En effet, malgré la conversion des Bambaras à l'Islam, les croyances et les interdits animistes restent toujours bien vivants.

La famille rurale bambara

La famille rurale bambara est patrilinéaire, virilocale et recouvre différents niveaux d'organisation (tableau 5) qui renvoient à des unités de consommation et de production. Le niveau le plus englobant est celui du lignage défini par le terme « *faso* » qui signifie la « maison du père » (« *fa* » étant le père et « *so* » la maison). Traditionnellement, la communauté lignagère, avec son chef de famille à sa tête, était l'unité principale de production et de consommation alors qu'aujourd'hui, elle est surtout investie d'une fonction symbolique. L'accroissement des populations et la monétarisation de l'économie ont en effet favorisé le transfert de ses fonctions productives et reproductives vers la grande famille. Aujourd'hui, les membres du lignage se réunissent principalement lors d'événements importants tels qu'un baptême, un décès ou un mariage (Lemay 2005 : 65; Simard 1991 : 46).

Tableau 5 : Niveaux d'organisation familiale



Sources : Lemay 2005 : 63; Levasseur 2003 : 78; Simard 1991 : 147; UNICEF 1989 : 70; notes de terrain 2005-2006.

Le second niveau d'organisation familiale est celui de l'exploitation agricole ou, l'unité de production agricole (UPA). L'UPA renvoie à la notion de « *du* » ou de « *du ba* » (de « *du* », famille ou maisonnée, et « *ba* », grande) qui désigne la concession ou la communauté familiale ou à celle de « *gwa ba* » qui est la marmite ou le foyer à trois pierres utilisé pour préparer le repas de l'UPA. Quel que soit le terme utilisé, l'UPA réfère à la famille élargie, mais elle est de taille réduite si on compare au « *faso* ». Elle se compose généralement d'un père avec ses fils et leurs femmes et parfois de quelques frères avec leur fils et leurs épouses. Ceux-ci habitent dans une ou plusieurs concessions et cultivent au moins un champ en commun, le « *foroba* », sous l'autorité de son chef, le « *dutigui* » (ou « *gwatigui* ») qui en assure la supervision de façon à satisfaire les besoins du groupe et des individus. C'est à ce niveau que s'organisent les travaux agricoles ainsi que l'accès à la terre.

Les céréales cultivées dans le « *foroba* » servent à la préparation des repas pris en commun par les membres de l'UPA. Les ménages doivent quand même assurer une partie de leur subsistance ainsi que leurs revenus en cultivant pour eux-mêmes un champ de ménage appelé « *jonforo* ». Ceux-ci sont toutefois placés sous l'autorité du chef d'UPA et le travail sur le champ commun est prioritaire. L'UPA reste la structure familiale la plus significative puisque c'est autour de celle-ci que s'articule la vie quotidienne des individus (Levasseur 2003; Simard 1991; UNICEF 1989).

Le ménage est le dernier niveau de l'organisation familiale et comprend le mari, sa ou ses femmes ainsi que les enfants de chacune. Il est nommé de différentes façons par les villageois.⁵⁶ Certains utilisent les termes « *du fitini* » (« *fitini* » signifiant petit), « *gwa fitini* » ou « *suraforoda* ».⁵⁷

⁵⁶ Lors de l'enquête socio-démographique réalisée auprès des chefs d'UPA, le terme utilisé par l'enquêteur pour dénombrer les ménages dans chaque UPA était « *muso tigui* » ce qui se traduit littéralement par le propriétaire de la femme! Aussi dérangent que cela puisse paraître pour un esprit occidental, c'était la meilleure façon d'être compris puisque tous les hommes comprenaient immédiatement ce dont il était question.

⁵⁷ De « *suraforo* » (champ de nuit) qui est en fait le champ de la femme mariée destiné à assurer la subsistance du ménage pendant la période de soudure et lors des événements sociaux (UNICEF 1989 :70).

Formation du terroir et rapport à la terre

Plus qu'une simple organisation de l'espace, le village est l'expression des liens spirituels, fonciers, économiques et familiaux qui unissent les individus (Gallais 1960 : 128). La formation progressive des villages bambaras est historiquement liée à l'accroissement des populations humaines sur le territoire. À mesure que le groupe devenait numériquement plus important et que les familles s'agrandissaient, les Bambaras, qui cultivaient de façon extensive, se déplaçaient sur de nouveaux territoires, s'y installaient et défrichaient de nouvelles terres. À l'origine, l'emplacement des villages était lié à la présence d'un cours d'eau, à la qualité de la terre, à la nécessité d'éviter les inondations ou à la présence d'espèces forestières très appréciées des populations telles que le karité, le néré ou le baobab. Très évocateur, le nom donné au village rappelle parfois l'une de ces caractéristiques principales, mais plus souvent, l'appellation du village renvoie à un fondateur ou encore à un héros (annexe 5).

La terre, même inhabitée, est « *possédée par les puissances surnaturelles qui seules ont le droit d'en disposer* » (Labouret 1941 : 53). La tenure foncière et les droits afférents sont un don des esprits et des ancêtres. Ce sont eux les « vrais » propriétaires, les garants de la fécondité de la terre (Lambert 1995). Un groupe qui désire prendre possession d'un site non encore habité par les hommes doit donc faire une alliance avec les esprits des lieux pour que la cohabitation se passe bien. Une fois scellée, cette alliance lie spirituellement les hommes au sol et confère aux familles autochtones et à leur descendance des droits exclusifs sur le terroir villageois. Le premier individu à défricher une parcelle acquiert en effet une maîtrise foncière, durable et transmissible, sur celle-ci. L'appartenance au lignage d'un ancêtre fondateur est donc une sorte de garantie sur le sol, « *la justification de l'existence de leur communauté et des droits que celle-ci possède sur un certain milieu géographique* » (Gallais 1960 : 137). Les femmes, venues de l'extérieur, conservent quant à elles un statut d'étrangère.

La plupart des villages comptent aujourd'hui plusieurs patrilignages et les individus qui y sont reliés habitent les mêmes quartiers. Ceux-ci portent d'ailleurs le nom des familles les plus anciennement installées qui sont aussi celles possédant les terres les plus vastes. Elles y accueillent les étrangers ou les prêtent gratuitement à des familles plus dépourvues (Gallais 1960 : 140). Cependant, la terre n'est jamais la « propriété » des

hommes et ne peut être vendue, car elle demeure le bien des puissances surnaturelles (Labouret 1941; Lambert 1995).

LES ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET REPRODUCTIVES DES FEMMES

Le calendrier saisonnier des activités féminines

Les femmes participent de plusieurs façons à la production et à la reproduction familiale. Pour connaître les activités qu'elles accomplissent à différentes périodes de l'année et voir de quelle façon cela se conjugue avec l'introduction d'une innovation agroforestière telle que la haie vive améliorée, un *Calendrier saisonnier des activités féminines* fut dressé avec un groupe de femmes à N'Tobougou et un autre à Diakobougou (annexes 6 et 7). Le fait de recueillir l'information sous la forme d'un diagramme permet aussi de visualiser l'intensité du travail à fournir à chacune de ces périodes. Sur ce point, les deux calendriers présentent quelques différences qui illustrent l'importance de tenir compte du contexte particulier de chaque village puisque celui-ci peut varier d'un endroit à l'autre. Comme les femmes de N'Tobougou et de Diakobougou ne pratiquent pas tout à fait les mêmes activités, l'intensité du travail à fournir pour chaque mois de l'année n'est pas le même dans les deux villages mais les tendances observées sont les mêmes.⁵⁸

La période qui s'étend de juin à novembre (« *sominyé* » et « *Kaoulé* ») est la période de travail la plus occupée pour l'ensemble des femmes puisque c'est le moment des travaux champêtres. L'hivernage est la saison où les travaux sont les plus nombreux et les plus exigeants (sarclage, semis, fumage des parcelles, désherbage). La période de l'harmattan est aussi un moment chargé puisque c'est le temps des récoltes. L'aide des femmes n'est généralement pas demandée pour les labours et le défrichage, mais elle peut l'être pour les semis, le désherbage, l'épandage du fumier, les récoltes des cultures, leur stockage ainsi que leur conservation. Les femmes doivent aussi se rendre aux champs, parfois très éloignés de la concession, pour y apporter de l'eau fraîche et le repas des hommes.

⁵⁸Il est fréquent de lire ou d'entendre qu'il y a trois saisons au Mali : la saison chaude de mars à juin, la saison pluvieuse (hivernage) de juillet à octobre et la saison fraîche de novembre à février. Or, dans notre calendrier, nous avons pris soin de distinguer quatre saisons comme le font les paysans de la zone où s'est déroulée l'étude. « *Tilema* » signifie la saison chaude (approximativement mars, avril, mai), « *Sominyé* » l'hivernage (juin, juillet, août), « *Kaoulé* » le moment d'harmattan (septembre, octobre, novembre) et enfin, « *Fonènè* » la période froide (décembre, janvier, février).

Lorsque les hommes de la famille louent les services d'une main-d'œuvre supplémentaire, à travers le « ton » des jeunes hommes non mariés par exemple, les femmes sont responsables de préparer le repas pour tous.

Il apparaît toutefois difficile de tracer un portrait général de la situation des femmes dans les deux villages à l'étude. Leurs activités agricoles sur les champs du ménage ou de la famille varient en fonction du statut familial (lié à l'âge et au rang de mariage), de la composition et de la taille de la famille ainsi que de son niveau de prospérité⁵⁹ (Simard 1991, 1998; UNICEF 1989). Leurs activités rémunératrices peuvent aussi varier en fonction de ces facteurs et sont, en outre, influencées par les opportunités qui se présentent, les capacités physiques et les traits de personnalité. Dans de nombreux cas, les femmes les plus âgées de la famille et qui ont de grands enfants sont dispensées du travail aux champs. Celles qui ne le sont pas et qui cultivent un petit champ (ou un jardin maraîcher) doivent le faire en dehors du temps consacré au travail sur les champs du mari ou de la famille. Ainsi, nous dit cette femme : « *Pendant l'hivernage, je travaille dans le jardin. En même temps, je sème le mil dans le champ de mon mari. Je vais au champ le matin et le soir, vers seize heures, je reviens pour aller dans le jardin* » (Nto35i, trentaine, n-adoptante).⁶⁰

Sur leur parcelle, les femmes sont responsables de l'ensemble des tâches à effectuer, mais elles reçoivent parfois l'aide de leur mari, d'un fils ou d'un neveu pour la préparation des sols ou lors des récoltes. Celles qui en ont les moyens peuvent aussi engager de la main-d'œuvre pour les aider. La lourdeur et la pénibilité du travail agricole à effectuer à titre de main-d'œuvre pour la famille ne les dispensent pas des tâches domestiques attribuées en fonction de la division sexuelle du travail (cuisine, lessive, recherche d'eau et de bois). Les jeunes femmes s'occupent aussi de leurs beaux-parents en fournissant l'eau

⁵⁹ Les familles les plus riches ont plus d'équipements agricoles et peuvent louer de la main-d'œuvre au besoin, ce qui laisse plus de temps aux femmes pour s'occuper de leurs activités à revenus.

⁶⁰ Explication du système de code : Les trois premières lettres font référence au village, Nto = N'Tobougou et Dia = Diakobougou. Le chiffre qui suit est le numéro d'identification de la répondante. Il a été attribué de façon aléatoire pour chacune des femmes de façon à assurer la confidentialité de leur propos. La dernière lettre indique si le propos est issu d'une entrevue individuelle (i) ou lors d'une triade (t). L'âge de la répondante n'est pas précisé pour des raisons de confidentialité; on indique quand même dans quelle dizaine il se situe (vingtaine, trentaine, quarantaine, etc.).

pour la douche et le canari,⁶¹ en balayant leur maison et en lavant leurs vêtements. Pour les plus jeunes qui travaillent sur leur propre champ et sur celui du mari, la polygamie est une façon de concilier l'ensemble des tâches à faire.

Je travaille aussi dans le champ de mon mari pendant l'hivernage [...] Le jour où je ne fais pas la cuisine, je pile le mil et je fais le reste des travaux domestiques, ensuite je me rends au champ de mon mari où je travaille jusqu'à seize heures. Je retourne après à la maison pour me rendre le soir dans mon jardin [...] Je travaille le plus avec ma coépouse qui s'appelle A [...] Nous sommes deux (femmes) seulement et la rotation des responsabilités s'articule autour des travaux domestiques tels que faire la cuisine, puiser l'eau, balayer, piler le mil, etc. La polygamie a pour avantages d'alléger les tâches aussi bien domestiques qu'agricoles. Donc le jour où tu fais la cuisine, tu ne piles pas le mil et vice versa. Cela est aussi valable pour les travaux champêtres (Nto37i, vingtaine, n-adoptante).

Quand elles existent, la solidarité et l'entraide entre coépouses peuvent faciliter la vie, mais l'entente entre ces femmes est variable d'une famille à l'autre. La rotation des tâches domestiques s'effectue par ailleurs au sein de l'UPA puisque les belles-filles se partagent à tour de rôle la préparation du repas commun. Même quand une femme n'a pas de belle-fille, sa participation aux travaux domestiques diminue généralement au fil des saisons puisque les nouvelles épouses qui arrivent dans la famille cuisinent le repas commun. On pourrait ainsi penser qu'une famille plus grande favoriserait les femmes en leur laissant plus de temps libre.

Pour la période qui s'étend de décembre à mai (« *fonènè* » et « *tilema* »), la charge de travail dépend des autres activités réalisées, artisanat, transformation de produits alimentaires, petit commerce, maraîchage. Le vannage du riz, la transformation des noix de karité en beurre,⁶² le séchage et la conservation des produits agricoles se déroulent au début de cette période. Décembre et janvier sont des mois assez occupés, mais les femmes qui ne pratiquent pas le maraîchage à l'année longue disent qu'elles aident surtout à la récolte des hommes (mil et riz). Le mois d'avril est le moins occupé de l'année,

⁶¹ Grande jarre de terre cuite destinée à recueillir l'eau potable.

⁶² La fabrication du beurre de karité est une activité traditionnellement réservée aux femmes. Le karité (*Vitellaria paradoxa*, anciennement appelé *Butyrospermum paradoxum*) est un arbre dont les fruits recèlent des amandes qui sont pilées et réduites en une pâte chauffée pour obtenir une substance huileuse. Cette huile est ensuite refroidie et malaxée, ce qui donne un beurre consommé dans l'alimentation et les produits de beauté.

car les températures élevées (en moyenne 39°C à Ségou) obligent les villageois à réduire leurs activités productives.

La matrice des revenus et des dépenses

Les femmes participent à des activités économiques secondaires destinées à améliorer leurs revenus. En établissant la *matrice des revenus et des dépenses* dans le cadre de la MARP (annexes 8 et 9), l'objectif poursuivi était de faire ressortir les différentes sources de revenus des villageoises ainsi que leurs dépenses et de recueillir de l'information quant à l'accès et au contrôle des ressources. Toutefois, il apparaît qu'encore une fois, la situation n'est pas la même pour toutes, ce qui rend la généralisation très difficile. Par ailleurs, la MARP n'est pas un outil privilégié pour une analyse détaillée, ce qui n'empêche toutefois pas d'observer certaines tendances pouvant enrichir notre propos et trianguler l'ensemble des informations recueillies.

Les activités rémunératrices des femmes de N'Tobougou et de Diakobougou sont des activités à petite échelle, qui s'inscrivent dans le prolongement de leur rôle nourricier et qui sont fortement dépendantes des conditions environnementales. La commercialisation des produits forestiers non ligneux, la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche constituent l'essentiel des sources de revenus des femmes et ils sont majoritairement investis dans les dépenses familiales. Précisons que l'on parle ici de « petit commerce » puisque la commercialisation des bêtes et des produits agricoles « en gros » est réservée aux hommes.

De toute évidence, la possibilité de contrôler les ressources productives influence la constitution des revenus et l'accès aux ressources est différent pour les hommes et les femmes, tout comme il n'est pas le même pour l'ensemble des femmes. Plus elles disposent de revenus importants et stables et plus les femmes sont capables d'investir dans le capital animal représenté par les ovins, les bovins, les caprins ou les poulets, par exemple. Quand elles arrivent à se procurer un âne et une charrette, elles peuvent plus facilement écouler leurs produits maraîchers au marché ou vendre du bois et du fourrage recueillis en brousse, mais cela se fait généralement après des années d'économies. Or, parce qu'elles sont obligées de préparer les repas, les jeunes femmes disent qu'elles n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à des activités génératrices de revenus et qu'il est

difficile pour elles de s'absenter de la concession pour vendre leurs produits au marché de Ségou.

En dehors de l'hivernage, de nombreuses femmes, surtout les plus jeunes, n'ont pas de sources de revenus importantes. À N'Tobougou, la majorité des jeunes femmes pratiquent le maraîchage uniquement au cours de l'hivernage, alors que les femmes plus âgées en santé pratiquent ce type de culture à toutes les périodes de l'année, ou presque. À Diakobougou, le maraîchage est une activité « réservée » à une minorité de femmes âgées qui cultivent dans le jardin collectif en dehors de l'hivernage. On retrouve ainsi dans ce village une plus grande diversité d'activités rémunératrices, mais ce sont surtout des activités ponctuelles, comme chez les jeunes femmes de N'Tobougou. Par ailleurs, la cueillette et la commercialisation des produits forestiers non ligneux, surtout à N'Tobougou, concerne davantage les jeunes femmes que les plus vieilles. Les jeunes femmes expliquent cela en disant que c'est un type d'activité ne nécessitant pas d'investissement monétaire et ne demandant pas trop de temps.

Le travail dans les parcelles maraîchères

Le maraîchage occupe une place d'importance dans les activités productives et reproductives des femmes des deux villages et plus particulièrement encore auprès de celles de N'Tobougou qui ont plus facilement accès à des jardins permanents. Dans un contexte de diminution des rendements des cultures pluviales, la pratique du maraîchage peut s'avérer très salubre en offrant un apport significatif à l'alimentation et/ou au revenu familial. C'est toutefois une activité très exigeante qui comporte beaucoup de préalables (accès à la terre, à l'eau, aux semences, aux outils, aux fertilisants, aux pesticides, à la main d'œuvre, etc.) auxquels s'ajoutent les contraintes environnementales (diminution des pluies, sécheresse, désertification, épuisement des sols, etc.).

La culture des légumes prend un temps considérable dans la vie quotidienne des femmes et c'est une activité physiquement exigeante. Dépendamment du nombre de planches cultivées et de la superficie du jardin, la corvée d'arrosage en saison sèche peut prendre jusqu'à 2 ou 3 heures matin et soir. Puisque aucune femme de N'Tobougou et de Diakobougou n'a accès à une pompe pour tirer l'eau, elles la puisent manuellement dans le puits de la parcelle et remplissent des seaux avec lesquels elles arrosent les planches

marâchères. L'arrosage doit se faire assez tôt le matin, car la température monte très rapidement. Ce facteur est contraignant pour les femmes qui font la cuisine parce que les premières heures du jour sont consacrées à la préparation du petit déjeuner et au pilage des céréales pour l'alimentation de l'UPA. Certaines femmes se font aider par leurs enfants et d'autres par leur(s) belle-fille(s) ou leur(s) fille(s). L'obligation d'arroser limite forcément la superficie cultivée, le type de culture choisi (l'oignon, par exemple, nécessite beaucoup d'eau) et même la possibilité de cultiver un jardin. Enfin, à la corvée d'arrosage s'ajoute l'ensemble des tâches techniques (préparation du sol, pépinière, repiquage, semis, fertilisation, protection de la parcelle, etc.) qui sont fastidieuses et nécessitent une bonne dose de savoir-faire.

Les femmes cultivent différents produits marâchers destinés à la consommation ainsi qu'à la commercialisation comme la tomate, le concombre, le piment, l'aubergine malienne, etc. Elles exploitent aussi les fruits et/ou les feuilles des arbres qui ont été plantés dans leur jardin tels le baobab, le papayer, le tamarinier, le citronnier, le goyavier, le manguier et le bananier. Aucune culture n'est réservée uniquement à la consommation ou à la commercialisation. Les produits cultivés sont consommés dans le ménage, donnés à des membres de la famille (notamment aux belles-filles qui préparent les repas et aux personnes âgées) ainsi qu'aux personnes qui aident à cultiver la parcelle. Ces dons peuvent être vus comme une façon d'entretenir un réseau de relations sociales de proximité, comme c'est le cas avec les dons en espèces ou en mil faits à l'occasion des baptêmes ou des mariages (Puget 1999 : 75), même si ces derniers ont probablement une plus grande valeur symbolique.

L'argent des produits vendus sert à répondre aux « petits » besoins des femmes (habillement pour elles et leurs enfants, achat de condiments et parfois de céréales, pétrole pour la lampe, savon, médicaments), à préparer le trousseau de mariage des filles ou à aider le mari. Une répondante nous a aussi confié que : « *Les produits une fois récoltés, on en donne à certaines personnes, le reste je vends et donne l'argent à ma mère pour garder, car ma mère n'a pas eu de garçon et moi je joue ce rôle* » (Nto21t, quarantaine, n-adoptante), ce qui illustre l'étendue des responsabilités familiales des femmes ainsi que l'importance pour elles d'avoir des enfants, plus particulièrement des fils qui formeront un ménage à leurs côtés.

Même si le maraîchage contribue au bien-être du ménage en entier, les femmes sont la plupart du temps les seules responsables de l'achat du matériel nécessaire à ce type de culture. Les propos suivants résument d'ailleurs l'opinion de l'ensemble des répondantes :

Il n'est pas facile pour nous d'avoir des outils de travail, il faut tout payer : la houe, la daba, la binette, le seau, la corde, les engrais. Il faut tout payer, personne ne nous les donne. Il faut travailler et payer les outils de travail et souvent tu payes les outils à crédit et tu as de la peine à pouvoir rembourser (Nto11t, soixantaine, veuve, adoptante).

Ceci concorde avec la thèse des budgets séparés au sein des ménages africains (Guyer 1986; Fisher *et al.* 2000; Postel-Coster 1987). Les activités économiques des femmes et des hommes sont distinctes et les femmes mènent les leurs de façon autonome. Ce sont elles qui achètent la corde, la poulie, le récipient de caoutchouc utilisé pour puiser l'eau, les seaux, les canaris, la houe, les semences et les insecticides. Dans certains cas, elles doivent aussi assumer les coûts liés au creusage d'un premier puits ou à la réparation de l'ancien. L'importance de l'investissement de départ et les frais à déboursier annuellement (pour les insecticides et les semences, par exemple) sont des obstacles à la pratique du maraîchage qui devient, par conséquent, accessible seulement aux femmes qui ont quelques économies. À cette fin, certaines font la récolte de bois combustible qu'elles vendent ensuite à Ségou, alors que d'autres commercialisent de produits non ligneux des arbres. Parfois aussi, elles achètent les outils à crédit auprès des forgerons, ce qui témoigne de la vulnérabilité de leur situation.

La fabrication des haies mortes

Pour protéger leur parcelle en dehors de l'hivernage, les femmes utilisent généralement une haie faite de branches mortes d'arbustes épineux. C'est une technique qu'elles maîtrisent bien, qu'elles ont adaptée à leurs besoins ainsi qu'à leur horaire chargé puisque la fabrication des haies mortes se fait au moment le moins occupé de l'année. Ainsi, expliquent ces femmes :

- C'est la période actuellement (mars) et présentement, je suis en train de creuser les trous, cela peut durer un mois. C'est nous-mêmes qui confectionnons. Soit tu coupes les branches d'arbres toi-même ou tu les achètes aux hommes. C'est à cette même période qu'on le fait parce qu'il n'y a pas trop de travail et cela peut durer un mois. Dans l'année, on le fait une fois et si c'est bien fait, ça peut durer deux ans. Dans l'année, je répare une seule

fois (s'il y a des trous causés par les animaux ou les insectes), mais deux ans après il faut refaire carrément (Nto20t, quarantaine, n-adoptante).

- Je paie pour les piquets et pour les branches parce qu'il n'y a personne qui m'aide sauf si je paie quelqu'un pour le faire. Pour faire une nouvelle clôture, tu peux faire un mois (aller-retour en brousse, installation des piquets). La réparation prend moins de temps. Une seule réparation annuelle est suffisante (Nto22t, quarantaine, n-adoptante).

Lorsqu'elles disent que ça peut prendre jusqu'à un mois, cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un mois de travail intensif, mais plutôt que le travail s'effectue sur une période d'un mois, de concert avec les autres activités productives et reproductives des femmes. En moyenne, six jours de travail intensif sont nécessaires, semble-t-il, pour reconstruire complètement la haie. Dans ce cas, les femmes s'entraident si elles sont plusieurs à cultiver le jardin et celles qui sont seules reçoivent parfois l'aide de leur mari ou de leur fils, bien que cette aide ne soit généralement pas gratuite.

Pour se procurer le bois nécessaire à la fabrication de la haie, les femmes marchent entre 1 et 3 kilomètres autour du village et ramassent tout le branchage qu'elles trouvent. En moyenne, elles disent avoir besoin de quatre charrettes remplies de branchage pour clôturer un jardin. Les piquets plus gros et plus difficiles à trouver sont achetés aux hommes qui font la recherche du bois d'énergie. Lorsque les femmes défont la haie, les branches encore bonnes sont conservées pour l'année suivante, alors que les feuilles et les branches rongées par les insectes sont utilisées comme bois d'énergie. Ainsi, rien n'est perdu.

CHAPITRE 5

L'ADOPTION ET LA GESTION DE LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE AU FÉMININ

Comment rendre compte du changement technique au féminin ? Qu'est-ce qui pousse les femmes en milieu rural bambara de la région de Ségou, au Mali, à adopter la haie vive améliorée et de quelle façon la dynamique familiale et les rapports de genre influencent-ils le processus d'adoption et de gestion de cette innovation agroforestière ? Après avoir présenté le contexte général de la recherche, la méthode d'enquête, les bases théoriques et conceptuelles nécessaires à la construction de l'objet de recherche ainsi que certains traits propres au quotidien des femmes, il est maintenant temps d'entrer dans le sujet proprement dit et de présenter les résultats découlant de la démarche poursuivie.

LA SÉCURITÉ FONCIÈRE, CONDITION PRÉALABLE À L'UTILISATION DE LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE

L'accès à la terre et le droit de planter un arbre

Il a été vu précédemment, au sujet de la haie vive améliorée, que cette technique agroforestière implique la plantation d'arbres. Cependant, pour planter un arbre et en récolter des bénéfices, il faut d'abord s'assurer d'avoir accès à une parcelle pendant plusieurs années. Or, la question de la propriété foncière en Afrique de l'Ouest est complexe et soulève différents enjeux. La terre appartient légalement à l'État, mais les droits coutumiers demeurent. L'accès aux parcelles est soumis aux normes et aux règles des sociétés villageoises et reflète de ce fait des dynamiques sociales déjà en place. En milieu rural bambara de la région de Ségou, Levasseur (2003 : 72) a constaté que les modes d'acquisition et d'accès à la propriété foncière sont demeurés entièrement traditionnels. Cela signifie que le principal mode d'acquisition de la terre passe par l'héritage d'une maîtrise foncière d'abord acquise par le premier individu à l'avoir défrichée et qui l'a ensuite transmise à ses descendants. Dans ce cas de figure, la terre appartient aux familles élargies, est indivisible et se transmet par héritage patrilinéaire. Le chef de famille en assure la supervision et c'est à lui que sont adressées les demandes d'exploitation des parcelles individuelles féminines et/ou des parcelles des ménages.

Les familles descendantes du lignage fondateur et/ou les familles les plus anciennement installées sur le site du village sont celles qui possèdent des maîtrises foncières sur les terres les plus vastes. Les étrangers désirant s'installer au village ainsi que les familles moins bien pourvues peuvent leur emprunter des terres (Gallais 1960 : 140; Levasseur 2003 : 73). Cette forme de prêt est très répandue et n'est liée à aucune obligation monétaire (Gallais 1960 : 140), mais le détenteur d'une maîtrise foncière peut reprendre sa terre à tout moment même s'il y a plusieurs années qu'elle est cultivée par une autre famille (Levasseur 2003 : 73).

Puisque l'héritage d'une maîtrise foncière est réservé aux descendants en ligne patrilinéaire, les femmes en sont automatiquement écartées. Elles sont donc réduites à ne posséder que des droits d'accès aux parcelles (Levasseur 2003 : 74). Parfois aussi, l'emplacement de leur parcelle peut changer d'une campagne agricole à une autre. Souvent, les femmes sont informées de l'endroit où se situent les parcelles qu'elles cultiveront en début de campagne seulement et elles n'ont aucune assurance de pouvoir les conserver l'année suivante, ce qui freine tout intérêt pour y faire des investissements (Boffa 2000 : 151).

Outre les droits d'accès aux parcelles, il y a aussi les droits d'accès qui se rapportent à l'arbre et à ses produits. Au Sahel, l'arbre n'appartient pas toujours au propriétaire de la terre sur laquelle il pousse comme c'est généralement le cas dans les sociétés occidentales. Selon le droit coutumier, celui qui plante un arbre gardera toujours un droit sur cet arbre, et ce, indépendamment de la propriété foncière. Par extension, planter un arbre apparaît comme un acte d'appropriation de la terre, ce qui n'est pas permis à tous. L'individu qui ne possède pas la maîtrise de la terre qu'il cultive n'a pas le droit d'y planter des arbres et le fait de contrevenir à cette règle risque de créer des conflits (Levasseur 2003 : 73). De même, pour la femme qui vit sur la terre du lignage de son mari, il serait très mal vu qu'elle y plante un arbre. La question des droits d'accès à l'arbre et à ses produits peut ainsi s'avérer tout aussi complexe que celle de l'accès à la terre, surtout que les droits sur l'arbre couvrent différentes dimensions. Boffa (2000 : 144) rapporte qu'en Afrique de l'Ouest, la nature des droits constituant la maîtrise foncière de l'arbre peut s'appliquer au droit de posséder les arbres et d'en hériter, au droit d'en planter, au droit de

les utiliser ou d'utiliser leurs différentes parties (fruits, noix, gousses, écorces, etc.) ainsi qu'au droit d'en disposer (détruire, abattre, prêter, etc.).

Il apparaît clairement qu'une technique telle que la haie vive s'inscrit au cœur d'un ensemble de règles et de dynamiques sociales qui influenceront nécessairement la portée de sa diffusion au sein d'une société particulière. Dans un contexte marqué par la rareté des terres arables et où la majorité de la population vit de l'agriculture, le contrôle de la terre devient évidemment un enjeu fondamental pour lequel les individus seront amenés à utiliser leur position sociale de façon à faire valoir leurs intérêts. Si les rapports de force favorisent les hommes, les femmes mettent cependant en œuvre différentes stratégies pour acquérir un droit d'usage. Ainsi, tel que le précise Puget (1999 : 19) : *« Les villageoises ne peuvent en aucun cas infléchir le « politique » ou le foncier : elles utilisent néanmoins leurs marges de manœuvre pour s'insérer dans les mouvements en fonction de leurs intérêts spécifiques »*.

La question se pose : comment cela se conjugue-t-il avec l'adoption de la haie vive améliorée ? En effet, parce qu'elle implique la plantation d'arbres, la haie vive n'est pas accessible à ceux qui détiennent seulement un droit d'accès sur une parcelle, ce qui est généralement la situation des femmes. Le fait que les parcelles allouées aux femmes par le chef de famille ne soient pas les mêmes d'une année à l'autre freine certainement l'intérêt pour l'utilisation de la haie vive. Pourtant, certaines femmes l'utilisent pour protéger leur(s) parcelle(s) et elles exploitent ses produits. Dès lors, afin de mieux comprendre le processus d'adoption de la haie vive améliorée, il est nécessaire de savoir comment les femmes ont pu obtenir la sécurité foncière nécessaire à sa plantation.

L'accès à la terre chez les femmes de N'Tobougou, un cas d'exception

Pour cultiver des produits destinés à agrémenter les sauces et l'alimentation familiale, les paysannes en milieu rural bambara ont généralement accès à des jardins, temporaires ou permanents. Les jardins permanents sont la plupart du temps collectifs au sens où ils sont cultivés par plusieurs femmes du village alors que les jardins temporaires, rattachés aux familles, sont alloués pour une campagne seulement. L'année suivante, le chef de ménage ou d'UPA peut attribuer une parcelle différente selon la disponibilité. Dans ce cas de figure, la femme n'a pas le droit d'y planter des arbres.

À N'Tobougou, la situation est différente. Le visiteur qui entre au village et qui parcourt le terroir sera surpris d'y rencontrer, à toute période de l'année, de nombreuses femmes qui cultivent ici et là des jardins entourés d'une haie morte et parfois même d'une haie vive améliorée. La plupart de ces jardins ont un puits et les plus jeunes femmes, entourées de leurs enfants, en profitent d'ailleurs pour faire la lessive et la vaisselle lorsqu'elles se trouvent sur la parcelle. Production agricole et reproduction domestique se rencontrent dans ce lieu qui devient la prolongation de l'espace domestique à l'extérieur de l'enceinte de la concession. Les parcelles de maraîchage apparaissent d'ailleurs comme des lieux exclusivement féminins.

L'accès des femmes aux parcelles de maraîchage est soumis à différents niveaux de régulation de la part de la famille et du village. Dans tous les cas, les parcelles des femmes ("*musow foro*" ou "*musow foroni*") sont situées dans la partie "champ de case" du village, mais certaines parcelles sont très près alors que d'autres se trouvent beaucoup plus loin parce que le terroir de N'Tobougou est très grand. L'attribution de ces parcelles relève de l'UPA et les droits d'accès sont de deux types : temporaires ou permanents.

Les parcelles temporaires sont allouées aux femmes qui pratiquent le maraîchage à l'hivernage seulement. Certaines, mais pas la majorité, utilisent aussi leur parcelle pour cultiver de l'arachide. Ce cas de figure est celui qui se rencontre habituellement dans les autres villages de la région. La femme se voit allouer une parcelle à cultiver le temps d'une campagne et elle ne sait pas si elle cultivera la même l'année suivante. Puisque la parcelle est cultivée seulement à l'hivernage, il n'est pas nécessaire d'y creuser un puits. De nombreuses femmes mariées, surtout les plus jeunes, pratiquent le maraîchage uniquement à cette période puisque cela demande moins d'efforts et prend moins de temps qu'aux autres périodes de l'année où il faut arroser matin et soir. Sur ces parcelles temporaires, il n'est pas nécessairement interdit à une femme de planter un arbre, mais elle doit d'abord consulter son mari. La haie vive n'est toutefois pas admise. En fait, comme l'objectif de la haie vive est défensif, elle n'est pas vraiment nécessaire à cette période de l'année puisque les animaux sont alors gardés dans des enclos.

Les femmes qui désirent faire le maraîchage en contre-saison vont chercher à obtenir une parcelle permanente. Cela signifie que la parcelle leur est attribuée en permanence et qu'elles sont libres de la cultiver à tout moment de l'année sans risque de reprise. Elles ont aussi le droit d'implanter des haies vives si elles le désirent. Pour la majorité de ces femmes, il s'agit d'une ancienne parcelle céréalière qu'elles tiennent de leur mari.

L'enquête socio-démographique effectuée auprès des chefs d'UPA a révélé que ces femmes ne sont pas des cas isolés à N'Tobougou. Environ 190 femmes sur un total de 246 femmes (mariées ou veuves) cultivent, à un moment ou à un autre de l'année, sur une parcelle permanente. C'est donc plus de la moitié des femmes du village qui peuvent se prévaloir d'une forme de sécurité foncière à laquelle les femmes des villages environnants n'ont généralement pas droit, ce qui mérite d'être souligné. Précisons toutefois que sur ce nombre, toutes ne sont pas "propriétaires" de la parcelle cultivée. Certaines cultivent avec leur mère, leur belle-mère ou leur coépouse plus âgée. Chaque femme est généralement libre de cultiver ses propres planches maraîchères, mais elle doit quand même se plier à l'autorité de l'aînée à qui la parcelle est attribuée en permanence.

Pour les femmes, bénéficier d'une parcelle permanente offre plusieurs avantages. Le plus important à leurs yeux est l'absence de risque de se voir retirer la parcelle. Grâce à cette sécurité, elles sont assurées de poursuivre l'activité de maraîchage de façon régulière, comme le dit cette répondante :

Les parcelles permanentes sont plus avantageuses. [...] Les parcelles permanentes te restent plus longtemps que les parcelles temporaires. Actuellement, les parcelles temporaires ne sont plus de mise, car susceptibles de perturber ton travail en cas de retrait (Nto3t, 70 ans et +, adoptante).

Soulignons que la vente des produits maraîchers au marché de Ségou, et en particulier des tomates, procure un revenu intéressant pour ces femmes. C'est un produit en demande et les villageoises de N'Tobougou profitent du fait qu'elles en cultivent en contre-saison, dans une période où l'offre est moins importante.

L'accès à une parcelle individuelle permanente confère plus de liberté et d'autonomie dans le travail de la terre : « *La parcelle permanente, c'est pour toi. Si tu as la responsabilité de ta parcelle, tu peux faire tout ce que tu veux. La parcelle de l'UPA n'est pas une parcelle individuelle. C'est par l'accord de tout le monde qu'on peut l'exploiter* » (Nto6t, soixantaine, adoptante). En outre, le caractère permanent de la parcelle inciterait davantage à y faire des "investissements" : « *La parcelle permanente est plus avantageuse parce que tu peux mettre du fumier au bout de plusieurs années et tu peux encore l'exploiter, et cela vaut mieux que de tout le temps changer de parcelle* » (Nto18t, quarantaine, n-adoptante).

En cas de décès, ou si la femme n'est plus active, la parcelle sera transmise à l'un de ses fils à l'attention de sa belle-fille. Si la femme n'a pas de fils et qu'une de ses filles est mariée au village, cette dernière peut réclamer le droit de cultiver la parcelle. Cependant, elle ne pourra pas à son tour la transmettre à l'un de ses fils puisque la parcelle deviendrait la « propriété » d'un autre lignage. En outre, il est intéressant de remarquer que certaines femmes préfèrent transmettre la parcelle à leur belle-fille plutôt qu'à leur propre fille afin de continuer à récolter quelques bénéfices : « *Si tu n'es plus active, tu transmets ta parcelle à ta belle-fille ou à ta propre fille. Mais si tu donnes à la belle-fille, tu pourras bénéficier des avantages plus que si tu la donnes à ta propre fille qui sera dans une autre famille* » (Nto24t, cinquantaine, n-adoptante).

Chez les Peuls du Liptaako, au Burkina Faso, Puget (1999 : 65) a remarqué que la règle de l'endogamie familiale favorisait l'accès des femmes aux parcelles individuelles, car celles-ci profitent du réseau de solidarité formé par les membres de leur famille d'origine. Pour cette raison, il a été demandé à nos répondantes si une femme qui se marie dans son village a plus de facilité à obtenir une parcelle. Bien que cette question semble avoir été comprise de différentes façons,⁶³ il ne semble pas que le lieu de naissance crée une différence dans l'accès aux parcelles puisque c'est à travers la famille de leur mari que les femmes trouvent majoritairement la terre. En outre, parmi les avantages de se marier dans

⁶³Quelques répondantes ont pensé que nous voulions parler des femmes mariées comparativement à celles qui ne le sont pas et l'enquêtrice n'a pas relevé cette différence de compréhension de la question chez les personnes interrogées. Ainsi, ces répondantes ont affirmé qu'une femme mariée avait plus de facilité à obtenir une parcelle parce que son mari pouvait lui en procurer une. Les jeunes filles non mariées n'ont en effet aucun droit sur la terre.

son village natal, la facilité d'accès à la terre n'a nullement été mentionnée. En effet, la seule réponse qui revient toujours est celle de vivre aux côtés de ses parents. Cela permet de garder le contact avec eux, de participer à ce qui passe dans la famille, de se tenir informé de la santé de ses membres et d'obtenir leur appui en cas de conflits avec le mari ou la belle-famille.

Selon les propos tenus par le chef du village, les femmes de N'Tobougou, qui pratiquent le maraîchage depuis une quarantaine d'années, auraient commencé à accéder à des parcelles permanentes il y a une vingtaine d'années. L'une des raisons qui expliqueraient cette différence par rapport aux autres villages de la région est qu'il n'y a pas de problème de terre à N'Tobougou. Le terroir de ce village est grand et la densité de population y est faible. La demande des femmes pour obtenir une parcelle permanente n'est donc pas sujette à conflit. Cependant, ces parcelles sont octroyées pour les cultures maraîchères seulement et une femme qui désire y cultiver autre chose, de l'arachide par exemple, ne pourra pas avoir accès à une parcelle permanente. Ainsi, explique le chef de village :

Il n'y a pas de structures traditionnelles qui garantissent leur droit à la terre. Sauf c'est la manière de chercher la terre ou la condition de la trouver pour travailler qui peut garantir la terre des femmes. Si tu veux faire une parcelle de maraîchage, tu as une parcelle permanente. Si tu demandes pour faire l'arachide, on te donne une parcelle céréalière temporaire.

Pourquoi les parcelles permanentes sont-elles octroyées aux femmes seulement pour les cultures maraîchères ? La question demeure entière et n'a pas été creusée davantage, mais il semblerait que le maraîchage n'intéresse pas les hommes qui, en dehors de l'hivernage, font surtout la collecte du bois de feu qu'ils revendent ensuite à Ségou. Une femme a d'ailleurs dit à ce propos : « *Je pense que les hommes n'ont pas pris cela au sérieux, parce qu'ils pensent que les ressources générées par le maraîchage sont lentes par rapport à d'autres activités* » (Nto4t, soixantaine, adoptante). Auparavant, la collecte du bois de feu était une activité à revenu aussi pratiquée par les femmes, mais la rareté de cette ressource oblige maintenant les villageois à aller de plus en plus loin en brousse, ce qui oblige le recours à la charrette. Puisque la plupart des femmes n'en possèdent pas, qu'elles craignent de s'aventurer trop loin en brousse et que les travaux domestiques les retiennent près de la concession, il semblerait qu'elles se soient graduellement tournées vers le maraîchage. Cependant, dans un contexte où les ressources ligneuses sont de

plus en plus rares, il n'est pas impossible que les hommes décident de s'intéresser à leur tour au maraîchage, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'accès des femmes à la terre.

Les parcelles saisonnières et le jardin collectif de Diakobougou

À Diakobougou, les femmes n'ont pas accès à des parcelles individuelles permanentes. Elles cultivent des parcelles différentes chaque année et n'obtiennent pas toujours une parcelle auprès de leur mari. C'est ainsi qu'une femme explique comment obtenir une parcelle à cultiver : « *Tu demandes à ton mari de te donner une parcelle. Si ton mari n'a pas de parcelle à te donner, tu vas emprunter ça à quelqu'un d'autre. S'il est d'accord, il te prête la parcelle. Dans le cas contraire, tu vas aller demander à une autre personne* » (Dia3t, soixantaine, jardin collectif).

Précisons que géographiquement, la situation de Diakobougou n'est pas avantageuse puisque c'est un village entouré de collines. Cette caractéristique géographique limite le nombre de terres cultivables et force des paysans à emprunter des terres aux villages voisins. À cela s'ajoute la présence des collines qui accroît les risques d'inondation des cultures. Il y a des terres qui ne sont d'ailleurs jamais cultivées parce qu'elles sont inondées chaque année. L'insécurité foncière place les femmes dans une situation de dépendance empreinte de nombreuses incertitudes et les pousse à chercher d'autres sources de revenus. En saison sèche, elles vendent du bois de chauffe, de la potasse ainsi que du couscous. Cependant, comme à N'Tobougou, la recherche de bois est une activité dont le revenu est de plus en plus incertain puisque cette ressource se raréfie. Les paroles d'une femme soulignent bien quelques difficultés liées au travail agricole :

Après avoir aidé les hommes dans leur travail, s'ils ont des parcelles non exploitées, nous leur demandons de nous prêter ces parcelles pour que nous puissions cultiver nos arachides et nos gombos. S'il pleut normalement, c'est notre chance. Dans le cas contraire, ça sera une grande difficulté pour nous. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'entreprendre l'activité de maraîchage (Dia6t, cinquantaine, jardin collectif).

En 2000, lorsque des intervenants du projet SG-2000 (Sasakawa Global 2000), qui travaillaient en collaboration avec la DRAMR (Direction régionale de l'appui au monde rural), sont venus au village avec l'objectif d'améliorer les conditions de l'agriculture, un groupe de femmes leur a demandé un appui pour un jardin communautaire.

C'est le projet Sasakawa qui est venu donner une caisse à notre village. Nous leur avons montré qu'on avait envie de faire le maraîchage. Le projet a clôturé le jardin par la haie morte et nous a donné les semences de haies vives. Nous avons travaillé comme ça pendant la première année. Jusqu'à présent, nous continuons à travailler dans le jardin et nous trouvons beaucoup de revenus. [...] Si tu vois qu'on s'est intéressées à l'activité de maraîchage, c'est parce qu'il n'y a pas assez de parcelles pour les hommes et à plus forte raison pour notre culture, alors que nous avons des petites dépenses à faire (Dia5t, quarantaine, jardin collectif).

Pour rendre le projet réalisable, les autorités villageoises allouèrent aux femmes une parcelle du terroir non exploitée en raison des risques d'inondation à l'hivernage. Comme la parcelle est permanente, il est permis d'y planter des arbres. En plus de fournir des semences d'arbres pour les haies vives, le projet SG-2000 finança le creusage de trois puits ainsi que l'achat du matériel nécessaire à l'activité de maraîchage comme les seaux, les cordes et les poulies, ce qui donna un sérieux coup de pouce aux femmes. Toutefois, les inondations répétées empêchent d'y cultiver des légumes pendant l'hivernage alors que c'est le moment le plus adéquat pour le faire. Les villageoises doivent néanmoins se contenter de cet emplacement puisque, comme l'affirme l'une d'entre elles : « *Dans notre village, il n'y a pas assez de place, il y a beaucoup de collines. Les parcelles sont pour les hommes. Le chef de village nous a dit de nous débrouiller avec cette parcelle* » (Dia9t, cinquantaine, jardin collectif).

Par ailleurs, l'accès au jardin collectif n'est pas facile et paraît réservé aux plus fortunées. Il faut en effet adhérer à la caisse villageoise, instaurée dans le cadre du projet SG-2000, en payant un droit d'adhésion de 4600 FCFA.⁶⁴ Ce montant inclut une part sociale de 2000 FCFA et un premier dépôt de 1500 FCFA. Lorsque la personne ferme son compte, on lui rembourse sa part sociale ainsi que ses économies, mais elle perd le droit de cultiver dans le jardin. Au droit d'adhésion s'ajoute chaque année un droit d'accès au jardin de 1500 FCFA, destiné à la caisse de l'association de maraîchage, qui n'est pas remboursable.

⁶⁴ Soit environ 10\$ CAD, une somme très importante pour les femmes pauvres du milieu rural.

Autrement dit, l'accès au jardin est loin d'être gratuit et l'importance de la cotisation de départ exclut assurément un certain nombre de femmes.

La question monétaire a d'ailleurs été soulevée par une des femmes rencontrées pour expliquer les motifs qui l'ont poussée à abandonner l'activité de maraîchage :

Ils ont dit qu'ils vont nous donner une parcelle collective, mais après il y a eu des changements. Ils ont créé une banque. Si tu ne payes pas la cotisation de la caisse, tu ne peux pas adhérer au jardin collectif et celles qui ont payé ont adhéré. J'avais emprunté une parcelle à une adhérente pour cultiver dans le jardin collectif. Maintenant, j'ai remis la parcelle à sa propriétaire. Sinon j'avais vraiment envie d'adhérer au jardin collectif, c'est le problème d'argent qui m'en a empêchée (Dia14i, soixantaine, ne cultive plus dans jardin collectif).

En outre, les femmes doivent maintenant se procurer elles-mêmes le matériel nécessaire au travail maraîcher puisque ce qui a été fourni par SG-2000 s'est détérioré avec les années.

L'INTRODUCTION DE LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE AU VILLAGE

Le projet de pépinière à N'Tobougou

N'Tobougou fait partie des premiers villages approchés au moment des premiers essais de diffusion de la haie vive améliorée, essais menés par l'ICRAF auprès des paysans de la région de Ségou. Comme les femmes pratiquaient le maraîchage en contre-saison et qu'elles avaient accès à des parcelles permanentes, il semble avoir été facile de les convaincre de tenter l'expérience de la haie vive améliorée. Après avoir reçu l'accord des autorités villageoises et de leur mari, cinq d'entre elles firent un premier essai en 1996. L'année suivante, les techniciens ont formé un pépiniériste et ont installé des haies vives sur les parcelles de cinq autres femmes. Pour ces premiers essais, les femmes n'avaient pas un rôle très important à jouer. Elles n'avaient aucun coût à déboursier, n'avaient pas le choix des espèces plantées sur leurs parcelles et ce sont les agents de l'ICRAF qui, aidés du pépiniériste, se chargeaient de planter les arbres. Leur responsabilité se limitait à protéger la jeune haie à l'aide d'une haie morte, à arroser les nouveaux plants et à les désherber.

En 1999, les agents de l'ICRAF sont retournés à N'Tobougou pour la dernière fois. Ce qui avait été un essai prit alors davantage la forme d'un projet. Les femmes furent impliquées en plus grand nombre et travaillèrent à la mise sur pied d'une pépinière destinée à produire suffisamment de plants pour approvisionner la plupart d'entre elles. Les semences avaient été offertes gratuitement par l'ICRAF qui rémunérait aussi le pépiniériste en échange de son aide technique. Initialement, il aurait été prévu que ce dernier contribue par la suite à la pérennité de l'innovation en produisant des plants de haies vives pour les vendre aux intéressées. La pépinière fut donc installée sur l'une de ses parcelles. Les femmes impliquées dans ce projet passaient chaque jour pour arroser les plants et l'aider à accomplir son travail, comme l'explique cette villageoise :

Nous avons fait la pépinière dans la parcelle de X (pépiniériste) et après nous avons repiqué. C'est lui qui nous a appris comment faire les haies vives. C'est ainsi qu'on l'aidait à travailler en transportant le fumier, la terre, les plastiques et on les ensachait (les plants). On arrosait aussi (Nto1t, soixantaine, adoptante).

Pour participer à ce projet, les femmes devaient être membres de l'association féminine du village appelée « *Benkadi* », ⁶⁵ qui suggère l'idée de la bonne entente et de la cohésion sociale. Cette condition avait été posée par les paysannes de N'Tobougou elles-mêmes et non pas par l'ICRAF. Formée dans le cadre d'un précédent projet de développement (basé sur l'alphabétisation et le micro-crédit), « *Benkadi* » est une association qui se dit ouverte à toutes les femmes mariées suivant l'acceptation de leur mari et moyennant des frais d'adhésion de 1500 FCFA payables une fois et bons pour la vie. Par la suite, des cotisations sont fixées au besoin pour l'organisation d'activités collectives. Depuis sa formation, le groupe a expérimenté quelques activités ⁶⁶ avant celle de la pépinière, mais aux dires de ses membres, elles se sont soldées par un échec. Qu'est-ce qui a donc incité les femmes de l'association « *Benkadi* » à s'impliquer dans le projet de pépinière ? Pourquoi ont-elles voulu adopter la haie vive améliorée ?

⁶⁵ L'association de maraîchage de Diakobougou s'appelle aussi « *Benkadi* ».

⁶⁶ Des projets de fabrication de savons, de culture d'arachides et de culture de tomates avec l'appui d'ONG locales.

Les motifs d'adoption de la haie vive améliorée

Les entretiens individuels et les triades menées auprès des utilisatrices de la haie vive améliorée révèlent évidemment que de nombreuses femmes ont voulu adopter cette technique pour mieux protéger leur parcelle et pour cesser d'aller couper le bois en brousse, ce qui constitue une corvée longue et pénible. À la question « Pourquoi avez-vous adopté la haie vive ? », le besoin d'une protection efficace pour la parcelle a été clairement exprimé :

- Je l'ai fait pour assurer la protection (Nto17t, cinquantaine, adoptante).
- Je l'ai fait pour protéger la parcelle contre les animaux. Je l'ai fait une première fois, ça n'a pas réussi et je l'ai fait encore (Nto14i, cinquantaine, adoptante).
- Pour la clôture [...] il faut une très bonne protection efficace. C'est ça qui est très bien. Si tu as la haie vive, tu peux bien clôturer ta parcelle, mais si tu ne l'as pas, tu dois aller en brousse. Le "djabi",⁶⁷ tu peux aussi utiliser ça (Nto3t, 70 et +, adoptante).

Le maraîchage est la principale source de revenus des femmes de N'Tobougou et elles y investissent beaucoup de temps et d'efforts. Pour celles qui cultivent en saison sèche, les animaux d'élevage sont un véritable problème parce qu'ils pénètrent à l'intérieur des parcelles et mangent les cultures. La peur des animaux est très présente dans leurs discours et occupe leurs pensées. Elles ont toujours une histoire à raconter à ce propos et disent que le problème ne cesse d'empirer parce que le nombre d'animaux laissés en divagation en saison sèche est de plus en plus important. Plusieurs vieilles femmes passent même des journées entières dans leur parcelle afin d'en assurer la surveillance. Dans ce contexte, on peut facilement comprendre qu'elles se montrent intéressées à utiliser une technique agroforestière qui offre une protection efficace contre les animaux, surtout si celle-ci est censée demander moins de temps et d'effort que la haie morte.

Par ailleurs, ces femmes, dans leur ensemble, ont souligné leur intérêt devant la possibilité de consommer et de commercialiser les produits secondaires de la haie vive améliorée, ce qui permet d'affirmer que ces aspects sont des incitatifs importants à son

⁶⁷ Terme vernaculaire pour le *Lawsonia inermis* ou henné.

adoption.⁶⁸ Pour certaines, l'aspect protection, qui est pourtant le premier objectif de la haie vive améliorée, apparaît même parfois secondaire par rapport à la possibilité de consommer et de commercialiser les produits des arbres. Ainsi disent-elles :

- Parce que les haies vives ont plusieurs avantages, non seulement on peut manger les fruits, mais aussi utiliser le bois, et surtout les produits maraîchers pour lesquels les haies vives ont été conçues. Ça sert aussi à soigner les gens (Nto10i, 80 et +, adoptante).

- Je l'ai fait pour les fruits des arbres qu'on cueille et qu'on vend (Nto9t, soixantaine, adoptante).

Cet intérêt prononcé pour les produits tirés des haies vives ne surprend pas tellement quand on sait qu'au Mali, les femmes sont les principales responsables de la transformation et de la commercialisation des produits des arbres et que cela contribue pour une large part à la consommation des ménages (Boffa 2000 : 151). Il a d'ailleurs été vu avec le *calendrier saisonnier des activités féminines* et la *matrice des revenus et des dépenses* que la cueillette de ce type de produits est une activité régulièrement pratiquée à N'Tobougou. L'idée d'y avoir facilement accès grâce à la haie vive améliorée semble par conséquent très séduisante. Dans les parcelles maraîchères, la cueillette des gousses de l'*Acacia nilotica*, par exemple, peut se faire en même temps que celle des légumes sans que cela ne nécessite beaucoup de travail supplémentaire.

Pour d'autres, ce ne serait pas tant l'objet technique en soi qui serait désiré, mais plutôt ce qu'il représente ou ce qu'il peut apporter. Ainsi, une femme associe l'adoption de la haie vive améliorée à l'idée du développement lorsqu'elle affirme : « *C'est surtout à cause de l'intérêt que cela nous procure. Nous ne voulons plus reculer, on veut aller de l'avant, progresser dans la perfection* » (Nt6t, soixantaine, adoptante). Pour une autre, c'est la perspective de participer à un projet de développement, quel qu'il soit, qui l'incite à vouloir une haie vive : « *Les femmes du village ont adhéré à l'association féminine dans le cadre d'un autre projet et après, elles étaient partantes pour n'importe quel projet et les haies vives sont venues en ce sens* » (Nto15i, soixantaine, adoptante).

⁶⁸ Les utilisations et préférences pour les espèces d'arbres de haies vives sont présentées plus loin dans ce chapitre.

Il apparaît ainsi qu'en plus de vouloir protéger leur parcelle et de tirer profit de la vente des produits secondaires de la haie vive améliorée, des femmes de l'association « *Benkadi* » ont aussi vu dans cette innovation une façon de participer au « développement ». Elles ont été motivées par un intérêt commun, celui d'obtenir des projets pour l'association et le village. Il est intéressant de souligner que des maris ont aussi encouragé leur(s) femme(s) à adopter la haie vive pour cette même raison. En effet, une répondante à qui il a été demandé comment les hommes avaient réagi au projet a affirmé : « *Les hommes nous ont encouragées en nous demandant de prendre cela au sérieux pour pouvoir avoir un appui* » (Nto9t, soixantaine, adoptante).

Cependant, c'est surtout en questionnant les femmes sur leurs motivations pour adhérer à l'association et en cherchant à comprendre pourquoi certaines d'entre elles ont participé au projet de pépinière sans adopter la haie vive améliorée que nous avons saisi l'importance de la dimension « projets de développement » dans leurs raisons d'agir.

« *Benkadi* », une association tournée vers l'extérieur

En demandant aux femmes les raisons pour lesquelles elles adhèrent à l'association féminine et les avantages qu'elles en retirent, il est apparu que ce groupement avait surtout pour objectif de canaliser les financements extérieurs. De plus, comme en témoignent certains commentaires, il semble aussi qu'aux yeux de certaines d'entre elles, nous n'ayons pas réussi à nous dissocier de l'ICRAF. Il est alors possible de se demander si cela peut avoir influencé leurs réponses et leur « attitude positive » envers la haie vive améliorée.

- Je sais que seule je ne peux rien faire sinon peu de choses et je ne peux pas avoir de financement, mais dans l'association je crois que c'est encore mieux d'unir nos forces pour vaincre et solliciter de l'aide [...] (Nto20t, quarantaine, n-adoptante).

- Nous avons adhéré (à l'association) par amour pour le jardinage, le maraîchage, dans la perspective d'avoir des appuis pouvant nous propulser de l'avant et améliorer nos conditions de vie. [...] Tous les avantages qu'on pourrait avoir sont les bienvenus, puisqu'on veut prospérer (Nto26t, quarantaine, n-adoptante).

- Quand c'est venu (l'association), les personnes se sont regroupées par affinité [...] Nous avons adhéré à l'association à cause de l'intérêt qu'elle peut procurer à ses adhérentes [...] Nos activités sont des activités de culture et de

maraîchage [...] Je crois que c'est vous qui devez nous aider à avoir les avantages escomptés (Nto5t, soixantaine, adoptante).

- On a adhéré à l'association pour avoir un soutien de la part de vous-mêmes et que l'association puisse nous aider à nous épanouir (Nto4t, soixantaine, adoptante).

Bien qu'apparemment ouverte à toutes les femmes mariées suivant l'acceptation de leur mari et moyennant des frais d'adhésion de 1500 FCFA, « *Benkadi* » est en réalité un regroupement limité à un petit nombre d'adhérentes partageant des affinités communes. La plupart d'entre elles sont aussi liées par des rapports de parenté et ont été informées de la possibilité d'obtenir des plants de haies vives améliorées par le pépiniériste. Quand ce dernier leur a fait part des intentions de l'ICRAF d'introduire une pépinière au village, les personnes responsables de « *Benkadi* » ont vu cela comme une chance de faire valoir leur regroupement et d'amener plus de femmes à adhérer, ce qui les a incitées à limiter aux adhérentes la participation au projet. Une répondante s'est d'ailleurs exprimée clairement à ce sujet :

Les femmes étaient dans l'association du FIDA d'abord.⁶⁹ Donc avec l'arrivée du projet de la haie vive cela a valorisé l'association. C'est pourquoi toutes les femmes du village n'ont pas participé. Pour faire les haies vives, il faut être membre de l'association de maraîchage. [...] Toutes les femmes ne pouvaient pas participer parce que toutes les femmes n'étaient pas dans l'association. Donc, il faut d'abord être membre et ensuite faire les haies vives (Nto7i, 70 et+, adoptante).

Au début, les responsables de l'association ont voulu faire adhérer le plus grand nombre possible de femmes, mais depuis la fin du projet, des individus ont laissé savoir que l'adhésion était devenue difficile parce que les responsables en limitent l'accès. Nous ne savons pas exactement combien de femmes ont participé au projet, leur nombre n'ayant pas été comptabilisé, mais nous savons qu'une fois celui-ci terminé, l'absence d'appuis extérieurs en faveur de l'association a mené à un désintéressement de la part d'un certain nombre d'entre elles. Ainsi, racontent ces femmes :

⁶⁹ Le Fonds international de développement agricole (FIDA) finance différents projets et programmes de développement rural au Mali dont le Fonds de développement en zone sahélienne (FODESA) destiné aux communautés des régions de Koulikoro, Ségou et Mopti. Dans le cadre de ce programme, FIDA est intervenu à N'Tobougou avec un projet d'alphabétisation et de micro-crédit et incita les femmes à former une association à l'échelle du village.

- On a adhéré (à l'association) pour la promotion de l'association, la cohésion entre les gens du village, mais quand il n'y avait pas de soutien pour l'association, beaucoup de gens se sont retirés, mais nous y sommes restées et nous resterons toujours (Nto1t, soixantaine, adoptante).

- Il faut toujours convaincre les gens à adhérer (à l'association), mais actuellement nous ne comptons plus compter d'autres membres parmi nous. Mais au début, toute personne pouvait adhérer après avoir payé la cotisation de 1500 francs. C'est ainsi qu'il y a eu une adhésion massive et, petit à petit, les gens se sont retirés [...] Mes belles-filles veulent adhérer. La présidente dit qu'elles devraient payer et qu'elles pourraient faire partie de l'association. Les gens qui ont quitté l'association sont venus seulement pour un intérêt et ils se sont retirés, car ils n'ont pas eu d'intérêts [...] Ces saboteurs disaient que c'était un passe-temps, une perte de temps (Nto3t, 70 et +, adoptante).

Les motifs de non-adoption

Dans les premières entrevues individuelles menées auprès des utilisatrices de la haie vive améliorée, il est ressorti qu'au moment où les techniciens de l'ICRAF ont voulu associer les femmes au projet de pépinière, la première condition de participation a été d'être membre de « *Benkadi* ». Toutefois, ce ne sont pas toutes les femmes de l'association qui utilisent cette technique agroforestière pour protéger leurs cultures maraîchères. Pour cette raison, nous avons cherché à comprendre pourquoi en désignant ces femmes comme "non-adoptantes". Rappelons que selon Rogers (2003 : 177), l'adoption se définit comme « *a decision to make full use of an innovation as the best course of action available. Rejection is a decision not to adopt an innovation* ». Cependant, il semblerait qu'aucune d'entre elles n'ait pris la décision de ne pas adopter la haie vive améliorée. Elles disent plutôt qu'elles n'ont pu le faire parce que leur mari ne voulait pas, parce qu'elles ne possédaient pas de parcelle permanente ou enfin, parce qu'elles n'avaient pas reçu de plants de haies vives.

Ainsi, une femme de l'association dit ne pas avoir adopté la haie vive en raison du refus de son mari : « *Comme mon vieux ne voulait pas la haie vive et moi j'ai adhéré à l'association, donc, je ne pouvais pas faire cela dans le jardin sans son consentement* » (soixantaine, n-adoptante).⁷⁰ Cette femme dit avoir adhéré à l'association féminine parce que ça lui plaisait et que cela pourrait lui procurer des avantages. Cependant, ajoutez-t-elle : « *mon mari n'était pas d'accord pour ma participation. Néanmoins j'ai adhéré et je*

⁷⁰ Parce que les motifs de non-adoption sont indiqués dans le tableau présentant notre échantillon (annexe 12) et que cette femme est la seule à invoquer le refus de son mari, le code de répondante n'est pas indiqué ici pour éviter que ses propos puissent être retracés ailleurs dans ce document.

payais tous les droits même si je ne participais pas aux différentes réunions ». Précisons que cette femme a pu agir de la sorte avec l'appui du pépiniériste et de la présidente de l'association.

Le cas de cette répondante n'est pas unique. Des femmes n'ayant pas adopté la haie vive et qui n'adhèrent pas à « *Benkadi* » ont aussi expliqué cela en invoquant le refus de leur mari. Il apparaît d'ailleurs que le chef d'une UPA très influente refuse que les femmes de sa famille soient membres de l'association féminine parce qu'il ne veut pas contrarier l'un de ses alliés, plus âgé que lui, qui ne voit pas d'un bon œil ce type de regroupement. Mais ce sont-là évidemment des informations officieuses, recueillies au fil de conversations non enregistrées.

Par ailleurs, des femmes ont participé au projet de pépinière même si elles savaient qu'elles ne pourraient pas utiliser la haie vive, n'ayant pas accès à une parcelle permanente : « *À l'époque, je n'avais pas de parcelle permanente et je ne pouvais pas aller faire dans une parcelle provisoire [...] Mais quand l'ICRAF arrivait avec les haies vives, j'étais partie aménager les pépinières* » (Nto18t, quarantaine, n-adoptante). Certaines faisaient le maraîchage sur une parcelle céréalière du mari ou de la famille et n'avaient pas le droit d'y planter une clôture d'arbres puisque les parcelles temporaires doivent être rendues à l'hivernage.

- Je n'avais pas de parcelle permanente. Je faisais le jardinage dans les champs de culture de mil pendant la saison sèche, mais pendant l'hivernage on rendait ces champs (Nto20t, quarantaine, n-adoptante).

- Je n'ai pas adopté la haie vive parce que je n'avais pas une parcelle permanente. [...] J'utilisais le champ de mon mari pour faire le maraîchage, maintenant j'en ai une permanente (Nto27t, quarantaine, n-adoptante).

D'autres cultivaient sur une parcelle permanente appartenant à une autre femme. Elles ne pouvaient pas y planter des arbres sans que la responsable soit d'accord avec cette décision et s'il s'avérait qu'elle l'était, c'était à cette dernière qu'appartenait la haie vive et ses produits : « *Je fais le maraîchage pendant l'hivernage. La parcelle est pour ma mère [...] Elle a fait la haie vive, mais ça n'a pas couvert tout le jardin.* » (Nto19t, trentaine, n-adoptante), précise cette femme qui cultive actuellement avec sa mère en attendant d'hériter de la parcelle de sa belle-mère.

Outre les femmes qui n'avaient pas le droit de planter des arbres sur la parcelle qu'elles cultivaient, l'autre raison avancée pour expliquer la non-adoption de la haie vive améliorée était de ne pas avoir reçu de plants. Plusieurs femmes ont mentionné qu'il n'y a pas eu suffisamment de plants produits et qu'en plus, les animaux en ont ravagé une partie en s'introduisant dans la parcelle du pépiniériste. Ainsi, quand il a été demandé aux non-adoptantes pourquoi elles n'utilisaient pas la haie vive, l'une d'entre elles affirma, en parlant aussi au nom de celles qui l'accompagnaient : « *Tout simplement parce qu'on n'en a pas bénéficié* » (Nto24t, cinquantaine, n-adoptante). Elle dit qu'elles avaient des parcelles permanentes lorsque l'ICRAF est arrivé avec les haies vives, mais que : « *Les haies vives n'ont pas pu servir tout le monde* ». Une autre évoque le même motif lorsqu'elle affirme : « *C'est par tour de rôle parce que les premières haies qui sont venues ont été partagées, et nous attendons notre tour* » (Nto22t, cinquantaine, n-adoptante).

Enfin, quand on questionne pour savoir pourquoi ce ne sont pas toutes les femmes de l'association féminine qui ont adopté la haie vive, l'insuffisance de plants est à nouveau soulevée : « *Tout le monde n'a pas la chance d'avoir des semences. Sinon il y a des gens qui voudraient adhérer à l'association à cause des haies vives* » (Nto18t, quarantaine, n-adoptante). « *Tous les membres de l'association n'ont pas pu bénéficier de la haie vive parce que c'était insuffisant, la quantité reçue ne pouvait pas suffire* » (Nto4t, soixantaine, adoptante).

LE RÔLE DE LA DIVISION FAMILIALE DU TRAVAIL DANS LE PROCESSUS D'ADOPTION DE LA HAIE VIVE AMÉLIORÉE

Les utilisatrices de la haie vive améliorée : des « *muso kòròba* »

Les adhérentes de « *Benkadi* » ayant adopté la haie vive améliorée à N'Tobougou ainsi que les femmes qui cultivent dans le jardin collectif de Diakobougou ont en commun d'appartenir à des classes d'âge⁷¹ avancées⁷² (annexes 10 et 11). En référence avec les cycles de vie des femmes présentés au troisième chapitre, bon nombre de ces femmes

⁷¹ L'âge a été donné de façon approximative puisque la plupart des femmes ignorent leur âge véritable ainsi que leur année de naissance. Cependant, même si elles ne connaissent pas leur âge exact, elles sont capables de dire au sein de quelle tranche d'âge elles se situent (quarantaine, cinquante, soixantaine, etc.) et savent comment se positionner les unes par rapport aux autres.

⁷² Surtout si l'on tient compte du fait que l'espérance de vie à la naissance est approximativement de 48,1 ans (PNUD 2006).

sont des « *muso kòròba* », c'est-à-dire des vieilles femmes ayant acquis une certaine indépendance, un statut plus élevé ainsi qu'une position d'autorité sur les plus jeunes.⁷³ Celles qui n'ont pas encore atteint ce statut n'en sont pas très éloignées et il est intéressant de noter l'absence des catégories de femmes beaucoup plus jeunes telles que les « *muso misen* » (jeunes mariées). De toutes les femmes ayant participé au projet de pépinière ou cultivant dans le jardin collectif, la plus jeune est en effet âgée de 37 ans.

Bien qu'elles se situent dans une catégorie d'âge plus élevée, les « *muso kòròba* » ne sont pas encore trop âgées pour travailler, comme c'est le cas pour les « *muso kòròni* » qui sont de très vieilles femmes. Leur contribution au ménage est parfois diminuée du fait d'avoir marié leurs enfants, mais elles ont quand même besoin de revenus pour remplir leurs obligations sociales et elles aident aussi parfois leur mari ou leur fils chef de ménage à assumer les dépenses courantes. Les veuves qui n'ont pas de fils peuvent aussi se retrouver dans une situation très vulnérable et être obligées de travailler même à des âges très avancés. En effet, puisque l'État n'offre aucune aide aux aînés, ce sont les enfants de sexe masculin (les filles quittent leur famille quand elles se marient) qui font office de « bâton de vieillesse ».

Les avantages statutaires dans les sphères reproductives et productives

Faire partie des « *muso kòròba* » et de la classe d'âge qui s'en rapproche offre des avantages dans le travail agricole ou domestique à effectuer pour la famille ainsi que dans l'accès aux ressources productives. En analysant les informations tirées de l'enquête réalisée au niveau des UPA (annexes 10, 11 et 12), il apparaît clairement que les adhérentes de « *Benkadi* » ayant participé au projet de pépinière, surtout les adoptantes, ainsi que les femmes qui cultivent dans le jardin collectif de Diakobougou, sont majoritairement rattachées au ménage principal de l'UPA, ou ménage de rang 1. Pour celles qui sont mariées, cela signifie qu'elles sont la ou une des épouses du chef d'UPA, qui est le plus vieil homme de ce groupe familial. Dans le cas des veuves, cela signifie qu'elles sont généralement mère ou tante du chef d'UPA et sont plus âgées que les autres femmes. La plupart de ces femmes vivent au sein d'un « *du* » (UPA) qui compte plus d'un

⁷³ Si on retranche sept années à l'âge qu'elles déclarent avoir, ce qui correspond au temps écoulé entre le projet de pépinière (printemps-été 1999) et la collecte des données (printemps 2006), les adoptantes de la haie vive améliorée demeurent quand même dans la catégorie des « *muso kòròba* ».

ménage. Ce « *du* » réunit plusieurs générations (grands-parents, parents, enfants) et comprend le chef d'UPA et ses femmes, un ou plusieurs de ses frères plus jeunes avec leurs femmes, ainsi que ses fils ou ses neveux qui, une fois mariés, forment de nouveaux ménages.

Le statut de « *muso kòròba* » au sein de la famille se traduit par une différenciation de la charge de travail assumée par chacune d'elles. Puisque la division familiale du travail favorise les aînées, les adoptantes de la haie vive améliorée et les femmes qui cultivent dans le jardin collectif ne participent plus aux travaux agricoles dans les champs du mari ou de la famille et se consacrent entièrement au maraîchage.

- On travaille dans nos jardins pendant l'hivernage. On ne travaille nulle part si ce n'est dans nos jardins. On ne travaille pas dans les champs de nos maris ni dans les champs de la famille (Nto5t, soixantaine, adoptante).

- Nous sommes devenues vieilles maintenant, nous ne travaillons plus dans les champs de notre mari ni pendant l'hivernage ni pour les récoltes (Dia1t, soixantaine, jardin collectif).

- Ah non ! Nous nous ne faisons rien, ce sont nos enfants et nos belles-filles qui travaillent dans les champs de la famille pendant l'hivernage et pour les récoltes (Dia3t, soixantaine, jardin collectif).

Les quelques femmes que nous avons rencontrées, qui participent encore aux travaux champêtres, le font uniquement pour les récoltes et ce sont celles qui appartiennent à des classes d'âge un peu plus jeunes que les « *muso kòròba* » soit les femmes dans la quarantaine. À N'Tobougou, il n'y a pas une seule adoptante de la haie vive améliorée qui effectue des travaux agricoles pour son mari ou la famille.

Détenir un statut d'aînée facilite le quotidien. Les belles-filles et/ou les femmes des neveux, qui sont beaucoup plus jeunes, aident aux travaux champêtres et se chargent de l'ensemble des travaux domestiques à accomplir, ce qui libère les plus âgées. Les aînées disent d'ailleurs qu'elles cuisinent seulement des plats qu'elles affectionnent pour se faire plaisir ou pour gâter leurs petits-enfants. Ces femmes ont plus de temps à leur disposition pour se consacrer entièrement à des activités rémunératrices comme le maraîchage et pour prendre part au projet de pépinière ou à une autre « activité de développement ».

Ainsi, à la question : « Pourquoi les femmes qui ont adopté la haie vive sont-elles âgées, est-ce que ça n'intéresse pas les plus jeunes ? », cette dame explique :

L'activité principale des femmes est le maraîchage. Il y a une parcelle pour la période chaude et l'hivernage. Le temps pour les jeunes femmes n'est pas le même pour les vieilles femmes. Les vieilles ne préparent pas. Les jeunes femmes varient les jours de préparation des repas, mais ce n'est pas la même chose (Nto1t, soixantaine, adoptante).

Une autre femme, non-adoptante cette fois, va dans le même sens en ajoutant toutefois que la différence tient au fait que les femmes plus vieilles ont des belles-filles, ce qui les libère des tâches domestiques.

Cela est dû au fait que quand tu as une belle-fille, cette dernière te remplace et là tu es libre. De ce fait, tu peux ne t'occuper que de ton propre champ, c'est-à-dire ton jardin. Sinon les haies vives nous intéressent beaucoup. Quand les haies vives sont arrivées dans le village, les femmes âgées étaient déjà disposées à cela, ce qui fait qu'elles ont été les premières à bénéficier des haies vives (Nto19t, trentaine, n-adoptante).

Dans un même ordre d'idées, vivre dans un ménage polygame est aussi une façon de prendre part à cette activité, car les coépouses peuvent s'entraider dans le travail maraîcher : « *Dans la famille, nous sommes deux, moi et x (coépouse), et nous travaillons ensemble parce qu'il y a l'harmonie entre nous. Quand l'une prépare, l'autre s'occupe du jardin* » (Dia2t, quarantaine, jardin collectif). Une femme de Diakobougou qui cultivait dans le jardin collectif a dû, d'ailleurs, abandonner cette activité lorsque sa coépouse est tombée malade. Cependant, grâce à la venue d'une belle-fille dans la famille, elle prévoit recommencer bientôt :

Nous avons toutes commencé en même temps (le maraîchage) mais je ne me souviens pas de la date. Après, ma coépouse est tombée malade et s'est retirée. Quant à moi, c'est le travail de la famille qui m'a empêché de continuer. Il fallait piler le mil, préparer (les repas), puis aller au jardin. C'était trop pour moi, c'est pourquoi j'ai arrêté. Mais comme maintenant j'ai une belle-fille qui s'occupe du travail familial, je compte recommencer l'activité du maraîchage cette année si Dieu le veut bien (Dia15i, cinquantaine, ne cultive plus dans jardin collectif).

Vivre au sein d'une UPA comptant plusieurs ménages facilite aussi le quotidien parce que la préparation du repas commun se fait également à tour de rôle. La tâche de préparation des repas pour le ménage est répartie entre coépouses alors que celle des repas destinés à l'UPA est partagée entre les femmes qui cuisinent encore. Cela laisse plus de temps à chacune d'entre elles comparativement à ce qui se passe dans les UPA plus petites.

En revenant aux propos cités auparavant au sujet des vieilles femmes qui ont l'avantage d'avoir des belles-filles, il est pertinent de se demander pour quelles autres raisons « *les femmes âgées étaient déjà disposées à cela* ». Certes, il est vrai qu'elles ont plus de temps à consacrer à des activités rémunératrices, mais en raison de leur âge avancé, elles n'ont plus suffisamment de force pour aller chercher le bois en brousse et le vendre au marché. Cette activité, tel qu'on a pu le voir avec la *Matrice des revenus et des dépenses* (annexes 8 et 9), occupe une place importante dans les sources de revenus des femmes en général, mais perd de son importance chez les plus âgées d'entre elles. « *Nos activités principales, c'est d'aller chercher du bois en brousse, mais de plus en plus les personnes âgées ne peuvent pas le faire, donc le maraîchage est à leur portée* » (Nto7t, 70 et +, adoptante).

N'ayant plus la force d'aller en brousse, les femmes les plus âgées seraient ainsi plus intéressées par la haie vive améliorée que les plus jeunes :

Parce que les personnes âgées ont perçu l'intérêt de la haie vive. Plus tu vieillis plus tu n'as plus de force pour aller en brousse couper du bois, mais avec les haies vives cela fait un effort de moins. Celles qui sont plus jeunes et qui participent à l'association, c'est elles qui sont plus intéressées sinon toutes les autres ont abandonné parce qu'elles n'y trouvent pas leur intérêt (Nto5t, soixantaine, adoptante).⁷⁴

⁷⁴ Pour éviter la confusion, précisons que cette répondante fait référence ici aux femmes plus jeunes qui adhèrent à l'association par rapport aux femmes du même groupe d'âge qui n'y adhèrent pas. Autrement dit, les aînées sont dans l'ensemble plus intéressées par la haie vive que leurs cadettes mais parmi ces dernières, celles qui portent un intérêt pour la haie vive sont celles qui adhèrent à l'association.

Un meilleur accès à la terre et aux plants de haies vives améliorées

Un autre avantage qu'ont les « *muso kòròba* » par rapport aux femmes plus jeunes et qui les dispose davantage à la possibilité d'adopter la haie vive améliorée, c'est qu'elles ont un meilleur accès aux ressources productives telles que la terre. Si on revient aux motifs invoqués pour expliquer la non-adoption de la haie vive, on s'aperçoit que ce sont des femmes un peu plus jeunes qui disent ne pas avoir eu accès à des parcelles permanentes (annexe 12). Les hommes de N'Tobougou sont ouverts à l'idée de donner des parcelles permanentes aux femmes, mais ils ne donnent pas une parcelle « individuelle » à toutes celles qui en font la demande. De nombreux jardins sont donc partagés entre coépouses, entre belles-sœurs, entre belle-mère et belles-filles ou entre mère et fille. Comme dans les différentes sphères de la vie sociale, des rapports autoritaires s'y expriment suivant le principe de séniorité et les femmes acquiescent, par respect, à la volonté des plus âgées. Évidemment, les situations vécues peuvent différer un peu, mais il n'en demeure pas moins qu'en avançant en âge, les femmes ont plus facilement accès à une parcelle permanente dont elles deviennent la personne responsable.

Dans un même ordre d'idées, les femmes plus âgées, parce qu'elles bénéficient d'un statut supérieur, ont aussi un meilleur accès à la ressource lorsque celle-ci ne suffit pas à répondre à la demande. Outre le fait que certaines n'avaient pas le droit de planter des arbres sur la parcelle qu'elles cultivaient, l'autre raison invoquée pour expliquer la non-adoption de la haie vive améliorée est de ne pas avoir reçu de plants. Une question se pose dans ce cas particulier. Qui a en fait reçu des plants de haies vives ? À cette question, une non-adoptante répond : « *Ce que je connais par rapport à l'introduction des haies vives dans le village, c'est qu'on a passé par l'association, donc on a donné à certains responsables de l'association. Après, ça s'est étendu aux autres qui en voulaient, mais on avait payé quelqu'un pour s'en occuper* » (Nto18t, quarantaine, n-adoptante).

Une fois les responsables servies, c'est le critère d'âge qui aurait permis de déterminer les bénéficiaires des plants de haies vives.

- Au début, on avait les pépinières qu'on arrosait. Après, on a donné aux responsables et aux personnes les plus âgées (Nto24t, cinquantaine, n-adoptante).

- La distribution des haies vives a commencé par les plus âgées pour atteindre plus tard les plus jeunes, mais malheureusement les haies vives n'ont pas suffi, il y a eu manque de manière même à décourager les plus jeunes qui ne participaient plus aux réunions. Sinon les plus jeunes sont très intéressées (Nto24, cinquantaine, n-adoptante).

Les projets de développement, un privilège marital ?

Toujours sur la base des informations recueillies lors de l'enquête socio-démographique (annexe 11), il est intéressant de s'arrêter aux femmes qui cultivent dans le jardin collectif de Diakobougou afin de vérifier la position sociale de leur mari et/ou leur rôle dans le projet SG-2000. On y retrouve, en effet, l'épouse du chef de village, celles de son Premier conseiller et du gérant de la caisse, ainsi que les épouses des différents membres du bureau. En questionnant les femmes à propos de la réaction de leur mari face au projet, quelques-unes ont répondu que c'était eux qui les avait incitées à y participer. Comme les places étaient limitées et distribuées selon la règle « premières arrivées, premières servies », plusieurs hommes ont aussi aidé leur(s) femme(s) à acquitter les frais nécessaires pour accéder au jardin. En outre, il semblerait que les responsables ferment les yeux sur le fait que des femmes ne paient plus les droits d'accès annuels au jardin, alors que des villageoises n'y cultivent pas justement parce qu'elles sont incapables de déboursier les mêmes sommes.

La participation des femmes à ce projet traduirait-elle en vérité celle des époux comme le fait justement remarquer Puget (1999 : 13) dans son étude sur les femmes peules du Burkina Faso ? Il est tentant de pencher pour l'affirmative, d'autant plus que cette constatation rappelle sensiblement celle de Champagne (1995) à propos des groupements villageois féminins (GVF) du Burkina Faso. Celle-ci y montre en effet que c'est à travers l'identité sociale de leur mari que les femmes adhèrent aux GVF ou à des projets de développement. Les femmes, selon Champagne, ne peuvent être vues comme une catégorie sociale à part entière puisque leurs "*espaces de manœuvres*" sont déterminées par la position sociale de leur mari ainsi que celle du lignage marital dans le village (Champagne 1995 : 121-122). Ceux qui connaissent un peu les sociétés rurales africaines seront généralement d'avis que le village en tant que communauté harmonieuse n'existe pas. L'âge, le sexe, l'origine ethnique, la caste, les filiations lignagères sont autant de critères qui divisent les villageois entre eux et les positionnent les uns par rapport aux autres dans des rapports historiques de pouvoir qui s'expriment aujourd'hui en terme

d'opportunités. Comme l'a constaté Champagne, ces rapports hiérarchiques et inégalitaires s'établissent dans le cadre de la famille, du lignage et du village et pénètrent au cœur des GVF en favorisant la participation de certaines femmes au détriment des autres.

Par ailleurs, de nombreux auteurs ont souligné la prédominance des rapports de parenté dans les réseaux de solidarité qu'entretiennent les femmes africaines. Ces rapports se situent d'abord au sein de l'unité de production agricole, ensuite à l'intérieur du lignage marital et enfin entre les résidents des quartiers lignagers qui sont composés des familles fondatrices et de leurs alliés (Champagne 1995; Puget 1999; Simard 1991). Ainsi, si l'on prend l'exemple de N'Tobougou, sur les quarante-six (46) UPA recensées, seulement quinze (15) sont représentées au sein de l'association « *Benkadi* ». La présidente et son adjointe sont toutes les deux liées, du côté marital, à des lignages fondateurs du village (« Diarrala » et « Tomana ») et sont aussi les responsables du regroupement des femmes de leur quartier. Les trois autres responsables (trésorière, adjointe trésorière et organisatrice) sont liées à la même grande famille, le « *faso* » des N'Bela, dont le patriarche est le père du pépiniériste. En d'autres mots, l'association féminine est une affaire de famille et elle est aussi liée d'assez près à celle du pépiniériste. Ses adhérentes sont rattachées à un nombre réduit de lignages marital, elles font souvent parties de la même UPA et certaines d'entre elles sont des coépouses.

Cet aspect mériterait d'être étudié plus longuement. Des questions furent effectivement posées sur le lignage d'origine et marital des femmes, sans toutefois situer les familles les unes par rapport aux autres. L'enquête réalisée au niveau de l'UPA comprend également une section visant à connaître le rôle du chef d'UPA (ou d'un autre de ses membres) dans le village, mais cela n'indique rien sur la position sociale de la personne concernée alors que c'est probablement cette position qui a le plus d'importance. Comme l'indique Puget (1999 : 13): « *Au village, la participation des femmes est un enjeu fort; elle épouse les clivages internes tout en les accentuant. Si une intervention de développement s'analyse, côté villageois, en terme d'opportunités dans les conflits de pouvoir, la participation s'exprime dans le cadre des clivages locaux* ». Ainsi, à Diakobougou, il apparaît qu'il y aurait un lien assez clair à faire entre la participation des femmes au jardin collectif et le

rôle de leur mari dans le projet ayant mené à sa réalisation. Il y a probablement aussi un lien à faire entre la position sociale de ces hommes et leur rôle dans le projet.

L'ÉPINEUSE QUESTION DE LA GESTION DES HAIES VIVES AMÉLIORÉES

Les services rendus par les arbres et l'utilisation des espèces d'arbres de la haie vive améliorée

La *classification préférentielle des espèces forestières et l'utilisation des sous-produits de l'arbre* dans le cadre de la MARP ont fait ressortir l'étendue du savoir féminin quant aux usages possibles des arbres. Très facilement, les femmes ont pu répertorier vingt espèces qu'elles estimaient importantes pour elles et l'utilisation qu'elles en font (annexe 13). Dépendamment des espèces sélectionnées, la haie vive améliorée peut offrir aux femmes des produits qu'elles apprécient et qui ne sont pas disponibles dans leur environnement immédiat. Le tableau présenté à l'annexe 14 donne quelques exemples des services rendus par les arbres de la haie vive améliorée à ses utilisatrices. Précisons que ces espèces d'arbres étaient déjà connues des femmes même si elles n'en avaient pas à proximité de chez elle, comme c'est le cas avec le henné par exemple.

Puisque les femmes ont la responsabilité de prendre soin des enfants et des malades, elles apprécient que les espèces d'arbres puissent offrir des remèdes à différents maux. Toutefois, quand on leur demande quelles espèces de haies vives elles préfèrent, les utilisatrices mentionnent toutes l'*Acacia nilotica* et le *Lawsonia inermis* et expliquent leur choix par la valeur marchande de ces espèces. Elles n'ont jamais soulevé l'aspect de la protection pour expliquer leur choix.

L'*Acacia nilotica* est un produit en demande qui se trouve difficilement en brousse. Il est par conséquent facilement écoulé au village ainsi qu'au marché. Quelques femmes se sont même plaintes d'avoir été victimes du vol des gousses d'*Acacia* dans leur parcelle. Quant au *Lawsonia inermis*, c'est une espèce très estimée parce qu'elle contribue à mettre en valeur la beauté des femmes. Les utilisatrices de la haie vive améliorée tirent profit du fait d'en avoir à proximité. Précisons qu'elles le destinent à leur usage personnel plutôt qu'à la commercialisation. On aurait pu penser qu'elles chercheraient davantage à l'écouler au marché pour en tirer un certain profit. Ce n'est pas le cas. Elles affirment en

effet que les quantités disponibles ne sont pas suffisantes et préfèrent consommer elles-mêmes le henné ou en offrir aux autres femmes de la famille.

En raison de ses nombreuses épines, le *Ziziphus mauritiana* sert au renforcement de la haie vive et à la construction de la haie morte. Assez appréciés des villageois, ses fruits sont surtout laissés aux enfants, mais quelques utilisatrices de la haie vive les vendent au marché tels quels ou transformés en une galette pouvant se conserver plusieurs semaines. Des femmes ont dit apprécier que ce soit une espèce qui grandit vite, mais elles ont aussi ajouté que ses fruits sont trop populaires auprès des caprins et que ça les incite à vouloir pénétrer dans la parcelle.

Enfin, l'*Acacia senegal* et le *Bauhinia rufescens* ne suscitent pas d'intérêt particulier aux yeux des femmes bien qu'elles affirment quand même apprécier les quelques services offerts par ces espèces d'arbres.

Les problèmes de l'efficacité défensive de la haie

Les techniques agroforestières impliquent nécessairement la plantation d'arbres. Il a été vu au troisième chapitre que ce type d'innovation est un processus complexe et que celui-ci comporte différentes étapes, expérimentation, volonté de conserver l'innovation, extension de celle-ci à une plus large échelle, en plus d'exiger un important travail de gestion. Il y a beaucoup d'actions à entreprendre et de nombreuses indications à respecter pour atteindre les résultats escomptés. C'est seulement avec les années et grâce à un important travail d'entretien que la haie vive permettra d'économiser le matériel ligneux, le temps et l'énergie nécessaires à la construction de la haie morte. Enfin, les conditions environnementales, problèmes d'approvisionnement en eau, sols inadéquats, insectes, etc., ajoutent un facteur d'incertitude à la plantation d'arbres au Sahel.

Dans les deux villages, les haies vives améliorées s'avèrent dans la plupart des cas peu efficaces en tant que moyen de protection des cultures, ce qui compromet l'adoption à long terme de cette innovation. À Diakobougou, la principale difficulté qui se pose est liée à l'emplacement du jardin collectif. Il a été vu précédemment que les autorités villageoises ont alloué aux femmes une parcelle que personne d'autre ne voulait cultiver en raison de problèmes d'inondation. Or, ce problème d'eau a fait perdre la majeure partie des

semences données par SG-2000 et seulement un côté de la haie a poussé lors du premier essai en juillet 2000. Par la suite, les femmes ont semé à nouveau, mais le problème d'inondation s'est posé à chaque fois et seulement quelques plants ont survécu sur les autres côtés de la haie. Ces quelques arbustes n'étant d'aucune efficacité pour protéger le jardin, la clôture qui l'entoure s'apparente à un amalgame de haies mortes et de haies vives. L'avantage de la haie se résume pour ses utilisatrices aux quelques produits qu'elles en tirent et vendent au marché, mais ce n'est pas satisfaisant pour elles. Elles se disent désintéressées par la haie vive améliorée et voudraient un grillage. Les propos de cette répondante résument bien la pensée de la plupart des femmes :

Les difficultés sont le problème d'eau et de haie. Les animaux entrent souvent dans le jardin. Aussi, il n'est pas facile pour moi de puiser l'eau du puits [...]. Nous n'avons plus la capacité de faire l'entretien de la haie, les hommes sont mieux placés pour faire ce travail [...]. C'est parce que nous n'avons pas eu le grillage qu'on se contente de ce moyen. Le grillage protège mieux que les haies (Dia10t, quarantaine, jardin collectif).

Le même problème d'efficacité des haies se pose à N'Tobougou, mais pour des raisons différentes. Dans ce village, la majorité des parcelles ne sont que partiellement protégées par la haie vive et la technique utilisée prend aussi la forme d'un amalgame de haies mortes et de haies vives. Par conséquent, les haies ne sont d'aucune efficacité pour protéger la parcelle contre les animaux qui sont la hantise des femmes. Elles ne produisent pas non plus autant de produits secondaires qu'elles pourraient le faire.

Le manque d'efficacité des haies vives à N'Tobougou est lié principalement à deux facteurs : l'insuffisance du nombre d'arbres plantés et l'entretien déficient en ce qui concerne leur taille. Plus de 10 000 plants auraient été produits par la pépinière, mais l'intrusion des animaux sur le site en a détruit une grande partie. De plus, aux dires du pépiniériste, les plants repiqués n'auraient pas été suffisamment arrosés : « *Le manque de gestion et de l'entretien normal, c'est parce que les femmes ont compris qu'on n'arrose pas les plants repiqués, qu'ils grandissent naturellement. Donc, les plants n'ont pas été résistants, la plupart sont séchés et ceux qui étaient en haut de la pente n'ont pas pu résister, sauf ceux qui étaient en bas. Moi, j'ai arrosé certains qui ont résisté* ». Quoiqu'il en soit, il n'y a pas eu suffisamment de plants pour répondre aux besoins de toutes les femmes de l'association et la quantité disponible a été partagée entre les responsables et

les aînées de façon à servir le plus grand nombre possible d'entre elles. Plusieurs parcelles ont donc été protégées partiellement seulement et les haies les plus complètes sont celles des femmes ayant participé aux essais en 1996 et 1997, parce qu'elles ont été implantées par l'ICRAF et que ces femmes ont ensuite profité de la pépinière pour regarnir les trous.

Cependant, à l'exception de celles qui ont profité des premiers essais et de la pépinière, les femmes disent toutes qu'elles n'ont jamais complété les haies tandis que celles qui n'ont pas reçu de plants n'ont jamais cherché à s'en procurer. Elles justifient cela en disant que l'ICRAF n'est jamais retourné au village après 1999. En outre, quand il leur a été demandé comment résoudre le problème d'efficacité des haies, elles ont donné des réponses telles que : « *nous donner de nouveaux plants* » (Nto5t, soixantaine, adoptante) ou « *c'est vous qui devez résoudre cela puisque c'est vous qui avez apporté les haies* » (Nto13t, soixantaine, adoptante). Ainsi, même si elles se disent intéressées par la haie vive améliorée, il est clair qu'elles attendent surtout une nouvelle distribution de la part de l'ICRAF et qu'elles n'entreprendront aucune démarche pour se procurer elles-mêmes des plants.

Par ailleurs, pour que la haie fournisse beaucoup de produits secondaires et qu'elle soit impénétrable, il est nécessaire de la tailler régulièrement, surtout au cours des premières années qui suivent la plantation. Or, la taille des haies semble poser problème puisque aucune femme ne le fait elle-même et que certaines laissent tout simplement les arbres à l'abandon, ce qui les rend inefficaces comme moyen de protection.

L'entretien des haies vives améliorées, un travail « d'homme »

À N'Tobougou comme à Diakobougou, les femmes se disent incapables d'effectuer l'entretien des arbres par elles-mêmes. Dans le premier cas, elles paient le pépiniériste ou un fils pour qu'ils effectuent la coupe ou laissent tout simplement pousser les arbres sans les entretenir. Elles expliquent cette situation en disant qu'elles ne possèdent pas les outils nécessaires pour effectuer ce type de travail, qu'elles n'ont plus la force physique pour le faire et elles ajoutent que seul le pépiniériste sait comment entretenir les haies puisqu'il a été formé en ce sens. Cependant, le fait d'être seul à posséder ce savoir et le fait d'être un homme placent le pépiniériste dans une position de pouvoir par rapport aux femmes. Loin

de favoriser l'appropriation de cette nouvelle innovation, cette situation contribue plutôt à rendre les femmes plus vulnérables et dépendantes dans leur travail.

- Chez nous si ce n'est X (le pépiniériste) seul, personne ici ne sait faire les haies vives. En tout cas mon espoir, c'est X qui fait ma haie vive parce que c'est pas facile. Hier il est parti pour faire le jardin, entre temps j'ai eu mal aux yeux et le jardin n'a pu être bien fait (Nto4t, soixantaine, adoptante).

- C'est X (le pépiniériste) qui fait l'entretien, parce que moi-même je ne sais pas le faire, parce qu'il y a trop d'épines et aussi c'est le travail d'homme et non de femme. Mais depuis que ma haie vive existe, elle n'a jamais été balayée (élaguée). Je suis allée maintes fois voir X. Il me dit que les plantes n'ont pas l'âge d'être balayées donc ma haie vive n'a jamais été entretenue (Nto13t, soixantaine, adoptante).

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer dans cette dernière citation qu'en vertu de la division sexuelle du travail, l'entretien des arbres est une tâche masculine. Ce facteur a aussi été rapporté à Diakobougou où les femmes paient un homme, chargé de l'entretien de la haie, avec l'argent qu'elles tirent de la vente d'*Acacia nilotica* au marché.

Les désavantages à cultiver sur la parcelle collective sont le problème d'eau et de haie. Nous n'avons pas assez d'énergie pour entretenir les haies et puiser l'eau pour arroser le jardin [...] C'est X qui fait l'entretien de la clôture, nous le payons pour son travail [...] Il le fait pendant la saison sèche. Pendant cette période, les animaux ne trouvent pas assez d'herbe, ils vont chercher à accéder à notre jardin. [...] Nous ne sommes que des vieilles et des ménagères, donc nous ne pouvons pas effectuer ce travail (Dia7t, cinquantaine, jardin collectif).

Quant aux villageoises de N'Tobougou, elles demandent que l'ICRAF forme d'autres pépiniéristes de manière à les aider dans leur travail.

- Le problème est que X (le pépiniériste) est seul à s'occuper des haies vives, car il est le seul à savoir le faire correctement parce qu'il en a l'amour. Nous demandons de l'appui et de faire en sorte que d'autres personnes puissent être formées pour la confection et l'entretien des haies vives (Nto13t, soixantaine, adoptante).

- Il nous faut un appui et un appui aussi pour X (le pépiniériste), puisqu'il est seul. Aussi, nous permettre de pouvoir utiliser de la main-d'œuvre pour nos haies vives (Nto1, soixantaine, adoptante).

L'abandon des haies vives améliorées

Il n'est pas tout à fait juste de parler d'abandon de cette technique de protection des cultures puisque à la lumière des informations reçues, on peut se demander jusqu'à quel point une femme qui n'entretient pas sa haie et qui ne fait rien pour la rendre plus efficace et productive a réellement « adopté » cette innovation. Quoiqu'il en soit, trois cas évidents d'abandon méritent d'être mentionnés puisqu'ils s'inscrivent en continuité avec ce qui a été vu précédemment.

Le premier cas est celui d'une femme qui cultivait une parcelle près de la concession familiale. Elle et son mari ont déménagé en ville. Le chef d'UPA a repris les droits sur la parcelle et coupé la haie vive afin d'agrandir une parcelle céréalière adjacente. Le deuxième cas concerne une femme qui laisse sa haie vive sans entretien depuis plusieurs mois et qui ne pratique plus le maraîchage parce que la parcelle n'est pas protégée efficacement. Elle explique qu'elle recevait auparavant l'aide de ses enfants pour ses activités de maraîchage, ce qui n'est plus le cas. Elle ajoute que le pépiniériste s'occupait de l'entretien de la haie, mais qu'il a cessé de le faire parce qu'il avait trop de travail. Elle préfère donc maintenant se concentrer sur d'autres formes d'activités rémunératrices, vente de fourrage, de bois d'énergie et d'aliments transformés, prestations musicales à l'occasion des mariages. Enfin, le troisième cas est celui d'une femme qui a changé de parcelle parce que celle qu'elle cultivait recevait trop d'eau en hivernage. Elle clôture la nouvelle parcelle avec une haie morte et laisse la haie vive améliorée à l'abandon. Quand on lui demande pourquoi elle n'a pas planté de haie vive améliorée sur cette nouvelle parcelle, elle répond que lorsqu'elle l'a clôturée, on ne parlait plus des haies vives, que le projet était terminé et que l'ICRAF n'est plus intervenu.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Réponse à l'hypothèse 1

Les motivations des femmes en milieu rural bambara à adopter la haie vive améliorée dépassent le besoin de protection des parcelles.

De toute évidence, les femmes n'ont pas voulu adopter la haie vive améliorée uniquement pour protéger leur parcelle. Elles ont aussi été fortement attirées par la possibilité de commercialiser les produits secondaires des arbres, surtout ceux de l'*Acacia nilotica* et du *Lawsonia inermis*. Dans l'ensemble, l'analyse de leurs activités productives et reproductives a montré que la collecte de ces produits fait réellement partie du quotidien des villageoises. La haie vive améliorée a l'avantage d'offrir des produits déjà connus et utilisés par la population et pour lesquels il existe une demande. La perspective d'obtenir un revenu supplémentaire tiré de la collecte des produits des arbres de haies vives est séduisante. C'est facile, c'est à proximité et c'est une activité rémunératrice déjà connue des femmes.

Dans un autre ordre d'idées, les discussions réalisées lors des triades révèlent que la participation des femmes au projet de pépinière à N'Tobougou n'a pas toujours été motivée par la technique elle-même, mais plutôt pour ce qu'elle représentait à leurs yeux. Plus qu'une clôture composée d'arbres épineux à croissance rapide, la haie vive améliorée est vue comme une forme de "développement". Elle crée l'espoir de recevoir un appui quelconque et elle est l'expression de la "bonne volonté" des femmes qui participent à un projet perçu comme une contrepartie pour la suite, un constat souvent posé dans cette région (Puget 1999 : 216).

Par ailleurs, pour les responsables de l'association « *Benkadi* » et peut-être aussi pour ses adhérentes, la haie vive améliorée est une façon de légitimer l'existence même de leur association aux yeux des villageois. Puisque la principale raison d'être de cette association est de canaliser les appuis extérieurs éventuels, il lui faut des projets de développement pour justifier son existence. Cela contribue d'ailleurs à expliquer pourquoi ces femmes se sont "appropriées" le projet au sens où les adhérentes de l'association

sont les seules à avoir le droit de planter des arbres de haies vives améliorées. Une telle situation n'est pas exclusive à N'Tobougou et rappelle le principe du détournement tel qu'expliqué par Olivier de Sardan (1990 : 33, 1995a : 133) pour décrire la tendance des paysans à utiliser les opportunités fournies par un projet pour les mettre au service de leurs propres objectifs qui sont parfois, et même souvent, différents de ceux prévus au départ par ses concepteurs.

Le phénomène soulevé n'a rien de surprenant. Un projet de développement rural se déroule dans « *un milieu qui a déjà subi de nombreuses interventions précédentes et qui en a gardé trace* » (Olivier de Sardan 1995 : 12). L'esclavagisme, le colonialisme et plus tard le "développementisme" sont des forces historiques qui contribuent aujourd'hui à définir le rapport qu'entretiennent les sociétés africaines à l'égard du politique, de l'économique et surtout, peut-être, à l'égard des interventions extérieures. Doit-on être surpris dans ce contexte de l'attitude "assistancialiste" de ces populations ?

Le problème qui se pose, si l'on se replace dans le contexte de la diffusion des haies vives améliorées, c'est que la majorité des femmes n'ont pas remplacé la haie morte par cette innovation agroforestière.⁷⁵ Quant aux adoptantes, elles utilisent une clôture faite d'un amalgame de haies mortes et de haies vives et se plaignent de l'inefficacité de la protection offerte sans faire quoi que ce soit pour changer la situation. Il semblerait ainsi que l'intérêt qu'a suscité la haie vive améliorée au départ se soit estompé par la suite. Le fait que bon nombre de femmes aient été motivées davantage par l'attrait des produits secondaires et par la venue d'un projet quelconque y est probablement pour quelque chose. Mais aussi, comme l'explique Rogers (2003 : 20), il est possible de croire que le processus d'adoption n'a pas été réellement complété dans la plupart des cas et que les femmes n'ont jamais été vraiment convaincues qu'il valait la peine d'investir temps et argent (nécessaire à l'achat des plants) pour faire une haie vive au lieu d'une haie morte. Or, il aurait pu, *peut-être*, en être autrement.

⁷⁵À l'exception des femmes qui pratiquent le maraîchage sur le jardin collectif, les paysannes de Diakobougou ne cultivent pas en contre-saison et n'utilisent donc pas la haie morte. Pour le moment, le besoin de protection n'est pas ressenti, mais cette situation pourrait évidemment changer si elles décidaient de cultiver des jardins maraîchers en saison sèche.

En effet, la particularité des innovations agroforestières à s'inscrire dans la *durée* a été mentionnée à quelques reprises. Même lorsqu'ils sont à croissance rapide, les arbres prennent plusieurs mois avant d'arriver à maturité et cela implique un délai assez long entre la mise en place de la technique et la mesure des résultats obtenus. Comme l'expliquent Mary et Besse (1996b : 47), des coupes et du désherbage doivent être effectués après la plantation et le regarnissage des haies est fortement recommandé au risque de perdre tout à la fois l'essai et l'intérêt des destinataires. Par ailleurs, le transfert technique implique le transfert du savoir-faire propre à cette technique et doit logiquement se faire, dans ce cas-ci, en lien avec les étapes de croissance des haies vives améliorées. Un projet de diffusion d'une innovation agroforestière doit donc s'effectuer sur plusieurs années et accorder autant d'importance au suivi qu'à l'implantation. Toutefois, après le projet de pépinière de 1999, les paysannes de N'Tobougou ont cessé de recevoir la visite des techniciens de l'ICRAF. Au moment de notre passage sur le terrain en 2005-2006, elles disaient les attendre encore. Sans sombrer dans le domaine de la prédiction à rebours, il est tout à fait plausible de penser qu'une présence plus soutenue auprès de ces femmes aurait donné de meilleurs résultats dans la diffusion des haies vives améliorées.

Dans un autre ordre d'idées, l'attitude "assistencialiste" des populations qui, selon Olivier de Sardan (1995 : 136), consiste à profiter le plus possible de ce qu'offre un projet en donnant le minimum en contrepartie, n'a rien de surprenant et semble même ici avoir été renforcé par la façon dont le tout s'est déroulé. Les villageoises de N'Tobougou, même si elles ont apporté leur aide à l'entretien de la pépinière, se sont peu investies dans le projet parce que cela n'avait pas vraiment été prévu. Lors des deux premiers essais de diffusion des haies vives améliorées (1996 et 1997), elles avaient pour unique responsabilité de s'assurer de la protection des plants par la haie morte, et ce fut sensiblement la même situation lors du projet de pépinière de 1999. Comme c'était une phase d'essai et que certains paramètres devaient être respectés, ce sont les techniciens de l'ICRAF qui ont fait tout le travail et les femmes ont dès le départ été écartées. Par la suite, c'est le pépiniériste qui s'est chargé du travail puisque c'est à lui seul qu'a été transmis le savoir lié à cette nouvelle technique de protection et qu'en plus, il était payé pour le faire. Or, le transfert d'une technique implique que celle-ci soit assimilée individuellement et collectivement si l'on veut s'assurer de sa pérennité (Debresson 1993 : 29). De plus, l'ensemble des répondantes ont affirmé ne pas avoir elles-mêmes choisi les espèces plantées sur leurs parcelles alors qu'il apparaît clairement qu'elles ont des préférences

pour des espèces en particulier.⁷⁶Elles n'ont aussi jamais rien déboursé pour les plants, et pourtant l'expérience montre qu'il est préférable que ceux-ci soient vendus même si c'est à très bas prix.

Peut-on s'étonner, dans ce contexte, du problème de gestion des haies vives qui a été constaté sur le terrain ? Est-ce vraiment surprenant que les femmes de N'Tobougou laissent le pépiniériste s'occuper de l'entretien des haies et qu'elles s'en remettent à l'ICRAF pour résoudre leur problème d'efficacité ? Doit-on leur reprocher leur attitude "assistanciale" quand elles disent que c'est l'ICRAF qui doit donner des plants pour regarnir les haies et que l'ICRAF doit aussi former un autre pépiniériste et payer le travail de celui qui occupe actuellement ce rôle ? Sous plusieurs angles, le fait que les motivations des femmes à adopter la haie vive améliorée ne soient pas nécessairement les mêmes que celles envisagées par les chercheurs qui en font la promotion ne surprend guère, tout comme les résultats incertains de sa diffusion, surtout lorsque l'on tient compte du contexte de sa réalisation.

Réponse à l'hypothèse 2

Par son rôle dans les logiques productives et reproductives, la dynamique familiale influence le processus d'adoption de la haie vive améliorée chez les femmes.

En vertu de la division sexuelle du travail, les femmes sont en grande partie responsables de la reproduction du groupe familial. Elles ont la charge de l'entretien quotidien des membres de la famille, s'acquittent de l'ensemble des tâches domestiques et prennent soin des enfants. À leurs rôles de nourricières et d'éducatrices s'ajoute celui de main-d'œuvre pour le mari (parfois aussi pour sa famille) dans les activités agricoles. Et il ne faut surtout pas oublier l'ensemble des activités productives qu'elles effectuent pour gagner un peu d'argent et compléter l'alimentation familiale. De toute évidence, comme cela a été souligné avec le *calendrier saisonnier des activités féminines* et lors des triades, la gestion du temps est un enjeu fondamental dans le quotidien des femmes mariées,

⁷⁶ Il est vrai que les espèces qui composent la haie vive améliorée n'offrent pas toutes le même degré de protection. Cependant, pour susciter un plus grand intérêt envers cette technique, il faudrait trouver une façon de répondre davantage aux intérêts de ces femmes, surtout si elles expriment le désir de commercialiser les produits de la haie.

surtout chez les plus jeunes d'entre elles. Puisque la répartition annuelle des travaux est organisée suivant les cycles saisonniers, il apparaît ainsi clairement que certaines périodes seront plus critiques que d'autres. Or, bien que la haie vive améliorée soit vue par ses concepteurs comme une façon d'économiser le matériel, le temps et l'énergie nécessaires à la construction de la haie morte, elle exige beaucoup de travail au moment de son installation. Et parce que la plantation des haies vives doit se faire au même moment que les travaux champêtres, il apparaît vite évident que de nombreuses femmes ne peuvent répondre à la demande supplémentaire en temps de travail. C'est ici que la composition familiale et le statut de ses membres féminins entrent en jeu.

Être plusieurs femmes à se partager les tâches communes de l'UPA et vivre dans un ménage polygame où se fait une rotation des tâches ménagères entre coépouses est une façon de se libérer un peu de temps pour soi. Comme il a été donné de le voir précédemment, de nombreuses utilisatrices de la haie vive améliorée sont liées à des UPA composées de plusieurs ménages et ont des coépouses avec qui elles effectuent une rotation des tâches ménagères. Certaines ont même des rapports suffisamment harmonieux pour s'entraider dans la corvée d'arrosage des planches maraîchères. Plus encore, la composition de l'UPA semble avoir joué un rôle important dans le processus d'adoption de la haie vive améliorée puisque la présence d'une belle-fille permet de se libérer des travaux domestiques pour se consacrer entièrement au maraîchage. Le statut de femme plus âgée, de « *muso kòròba* », qui s'acquiert avec l'âge et/ou avec l'arrivée d'une belle-fille, confère en effet des privilèges quant à la participation à la reproduction et à la production du groupe familial. Non seulement les « *muso kòròba* » peuvent plus facilement participer à un projet de pépinière, mais elles sont aussi plus portées à cultiver des légumes en dehors de l'hivernage et ont, de ce fait, davantage besoin de protéger leur parcelle contre l'intrusion des animaux. Ainsi, la non-implication dans les travaux champêtres et dans les tâches domestiques détermine la possibilité de faire autre chose. De ce fait, les « *muso kòròba* » sont plus sujettes à être intéressées par une technique telle que la haie vive améliorée. Par ailleurs, dans le cas des villageoises de N'Tobougou, c'est en avançant en âge qu'une femme a plus de chance de se voir attribuer une parcelle permanente dont elle sera la responsable et sur laquelle elle pourra planter des arbres de haies vives si elle le désire.

On a beaucoup parlé des rapports de genre pour souligner la domination de la catégorie sociale de sexe masculin sur la catégorie sociale de sexe féminin, mais il apparaît clairement que les femmes exercent aussi entre elles des formes de pouvoir et d'autorité. Les sociétés africaines sont patriarcales, mais elles sont aussi gérontocratiques et cela place les femmes plus âgées en position d'autorité face à celles qui sont plus jeunes. Les rapports hiérarchiques d'âge peuvent aussi être compris comme des rapports de classe. Tel que l'explique Caldwell (1978), le mode de production familial se caractérise par des rapports très inégaux entre les membres de la famille. Ceux qui possèdent le plus de pouvoir sont aussi ceux qui s'assurent le plus d'avantages en ce qui concerne le contrôle de la force de travail, la quantité de travail à effectuer soi-même, les différents services donnés et reçus ainsi que tout ce qui touche à la sécurité en général. Cet ensemble d'avantages favorise deux types de rapports de domination entre individus, soit ceux liés au sexe où les hommes dominent les femmes, et ceux liés à l'âge où les plus vieux dominent les plus jeunes. Ainsi, bien que les rapports sociaux de sexe soient les plus englobants, il n'en demeure pas moins qu'ils ne suffisent pas, à eux seuls, à décrire la réalité des femmes. L'âge a aussi un rôle déterminant à jouer.

Réponse à l'hypothèse 3

Les caractéristiques de la haie vive améliorée s'inscrivent en opposition avec l'expression du rapport de genre, ce qui freine l'adoption et la gestion de cette innovation agroforestière par les femmes.

Des féministes comme Kergoat (2001) ou Daune-Richard et Devreux (1992) l'ont bien démontré, hommes et femmes sont engagés dans des rapports sociaux de sexe. Ces rapports reposent sur la base matérielle du travail et s'expriment à travers la division sexuelle du travail dont la caractéristique principale est d'assigner les femmes à la sphère reproductive et les hommes à la sphère productive. Par extension, les hommes s'approprient le pouvoir religieux, politique et économique. Vue sous cet angle, la division sexuelle du travail ne traduit pas une complémentarité des tâches, mais indique plutôt une domination des hommes, ceux-ci possédant les moyens de production malgré le rôle fondamental occupé par les femmes dans cette sphère. Chez les Bambaras, la terre et l'arbre qui y pousse sont entre les mains des hommes et se transmettent de génération en génération selon le principe de patrilinéarité. La femme est par conséquent exclue de cet

héritage et son statut d'étrangère, ayant quitté sa famille et parfois son village pour se marier, est renforcé par l'impossibilité pour elle d'invoquer une lignée avec un ancêtre fondateur pour réclamer un droit sur le sol.

La première caractéristique de la haie vive améliorée, et c'est là une véritable contrainte pour sa diffusion auprès des femmes, est la nécessité de planter des arbres, un geste qui n'est pas permis parce qu'il est vu comme une façon de s'appropriier la terre. Certes, N'Tobougou est un cas d'exception. N'oublions pas cependant que si les femmes de ce village ont accès à des parcelles permanentes, le nombre alloué n'est pas suffisant pour que chaque femme ait sa propre parcelle. De plus, les règles de transmission font que ces parcelles demeurent quand même entre les mains des hommes puisque la parcelle ne peut être transmise définitivement qu'à un fils, à l'attention de sa femme, et non pas à une fille. Le cas de Diakobougou correspond davantage à la situation des autres villages où l'accès à la terre est empreint d'incertitudes pour la majorité des femmes. Nous y avons vu que la parcelle cédée par les autorités villageoises est un site presque impossible à cultiver et où il est par conséquent très difficile de faire pousser des arbres.

Il n'y a pas que le fait de planter un arbre qui peut faire obstacle à la diffusion de la haie vive améliorée auprès des femmes. En effet, pour que cette technique de protection des cultures soit efficace, des tailles (élagage) fréquentes sont nécessaires. Or, tailler un épineux exige qu'on ait la capacité physique de le faire et que l'on possède les outils nécessaires à une telle tâche, ce que n'ont pas les femmes qui achètent déjà, à crédit le plus souvent, le matériel de maraîchage. De plus, comme elles le disent elles-mêmes, la taille des arbres est un travail d'homme. Les arbres appartiennent aux hommes et ce sont eux qui les plantent. La maison et le sol sont entre leurs mains. Quand une femme reçoit un arbre, il y a de fortes chances qu'elle le donne à son mari ou à son fils qui décidera de l'endroit où le planter. Même si elle a accès à un jardin permanent, elle avisera quand même son mari de ses intentions d'y planter des arbres et il est possible qu'elle demande à un homme de le faire pour elle.

À N'Tobougou, les arbres des haies ont principalement été plantés par les techniciens de l'ICRAF, par le pépiniériste ou par le mari de la principale intéressée. À Diakobougou, ce sont des hommes qui ont planté la haie vive entourant le jardin collectif, tandis que les

femmes se sont occupées du désherbage. Les femmes, de façon générale, ne plantent pas et ne coupent pas d'arbres et quand elles cueillent le bois d'énergie, elles ramassent ce qu'elles trouvent par terre. De toute évidence, tout cela semble avoir des répercussions sur la façon dont elles perçoivent la haie vive améliorée et sur leur appropriation de cette innovation agroforestière.

L'appropriation d'une innovation dans le cadre d'une intervention de développement, notamment en milieu rural, est un objectif difficile à atteindre. Cela exige souvent l'intégration d'un changement à plusieurs niveaux (Makolo et Ouedraogo : 1990). Abandonner la haie morte pour adopter la haie vive améliorée oblige les femmes à intégrer une nouvelle méthode de travail et à acquérir de nouveaux savoirs. Cela implique aussi une nouvelle façon de considérer le rapport qu'entretiennent les femmes avec les arbres puisque leurs pratiques et leurs savoirs sont surtout reliés à l'usage des produits forestiers dans un cadre nourricier. Dans un tel contexte, il est facile de comprendre pourquoi seul un homme, le pépiniériste, a reçu la formation technique nécessaire à l'utilisation de la haie vive améliorée. Il s'agit là cependant d'un obstacle majeur à la pérennité de l'intervention, les femmes étant empêchées de s'approprier un savoir-faire indispensable au changement.

CONCLUSION

Penser le changement technique au féminin est une chose complexe. Les femmes s'inscrivent au cœur de différents types de rapports et de dynamiques, tous susceptibles d'influencer leur expérience en lien avec la diffusion d'une innovation. Le rapport de genre comme « *structurant pour l'ensemble du champ social et transversal à la totalité de ce champ* » (Kergoat 2001 : 83) est l'un des facteurs les plus susceptibles d'influencer l'adoption d'une technique telle que la haie vive améliorée et ce, dès les premières étapes du processus. Parce qu'elle exige la plantation d'arbres, la haie vive renvoie à un enjeu fondamental, celui de l'appropriation de la terre, et à la gestion des ressources naturelles qui, au Sahel, reste fortement différenciée selon les sexes. C'est ainsi que la participation des villageoises à des projets de développement apparaît fortement liée aux actions des hommes : celles des agents des structures de développement qui sont, en effet, généralement des hommes, celles des autorités villageoises et celles du mari.

Ce que les femmes pensent, disent et font est toujours relatif au fait qu'elles se définissent elles-mêmes et sont également définies par les autres en tant que « femmes ». Leurs discours sont d'ailleurs plus fréquemment ponctués par « Nous, les femmes » que par « Moi, A. ». Cependant, les rapports de genre ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble des rapports sociaux qu'entretiennent les femmes puisque celles-ci s'inscrivent dans d'autres types de clivages tels que les clivages de parentèle ou de réseaux. De toute évidence, les femmes ne forment pas une catégorie homogène. Comme le note si justement Labrecque (1991 : 10) : « *La femme en tant que telle n'existe pas : il y a plutôt des femmes très différentes les unes des autres* ». Ainsi, le vécu d'une villageoise en milieu rural bambara sera influencé par divers facteurs comme son âge, son statut matrimonial, le fait d'avoir ou non des fils mariés, la position de son mari dans la famille et le village, le niveau de prospérité de l'UPA à laquelle elle est rattachée et, bien évidemment, sa personnalité et son état de santé. Bon nombre de ces facteurs se rapportent à la sphère familiale.

Les recherches portant sur l'adoption des techniques agraires par les paysans dans les pays où l'économie est à prédominance domestique relèvent souvent l'importance de la

taille du ménage ou de la famille comme un incitatif à l'adoption. Dans un contexte où c'est la famille qui fournit l'essentiel de la force de travail, cette relation apparaît tout à fait logique. En effet, les changements dans les modes de production nécessitent généralement des investissements importants en temps de travail, que ce soit au moment de l'installation de l'innovation, de son entretien ou tout au long de son utilisation. Par conséquent, la réponse qu'un groupe peut donner à sa diffusion apparaît nécessairement reliée à sa capacité de recevoir la nouvelle demande de travail et de la répartir entre ses membres. Or, quand on regarde de plus près les logiques productives et reproductives de la société bambara, il apparaît clairement qu'il n'y a pas que la taille du groupe domestique qui importe, mais aussi sa composition et le statut de ses membres. Dans le cas présent, cela s'est avéré d'autant plus vrai que la diffusion de la haie vive améliorée n'a pas été faite en direction de l'entité familiale comme telle, mais a été, plutôt, dirigée vers ses membres féminins.

Quand on s'intéresse à la sociologie de la famille ainsi qu'aux dynamiques familiales africaines, on voit assez clairement que la famille n'est pas « *un état statistique d'harmonie entre personnes exerçant des rôles complémentaires* » mais plutôt « *une unité conflictuelle au sein de laquelle se distribuent rôles et tâches* » (Tahon et Pesloüan, 1997 : 542). Le fait que, dans la société bambara, les rôles et les tâches soient fortement tributaires du sexe tout autant que de l'âge fait ressortir l'importance des rapports intergénérationnels dans la compréhension du processus d'adoption de la haie vive améliorée. Les sociétés sahéliennes sont patriarcales, certes, mais elles sont aussi gérontocratiques. Ainsi, l'un des premiers traits communs aux utilisatrices de la haie vive est celui de l'âge, ce qui est révélateur de certaines logiques productives et reproductives. Parce que les femmes âgées ne travaillent plus dans les champs des hommes et ne préparent plus les repas, elles ont plus de temps pour s'investir dans des activités autres que domestiques et elles peuvent pratiquer le maraîchage sur une base régulière. Cela les incite davantage à chercher une façon efficace de protéger leur parcelle contre la divagation animale. Elles profitent aussi d'un meilleur accès à la terre et elles ont été les premières servies dans la distribution des plants de haies vives améliorées. De ce fait, force est de reconnaître que le contexte social s'impose aux femmes dans une large mesure, mais que certaines y occupent une meilleure position que d'autres.

Dans un autre ordre d'idées, il apparaît clairement que le changement technique peut ne pas être motivé par la technique en tant que telle, mais par ce que celle-ci représente aux yeux des individus. Un objet n'est jamais uniquement matériel, il est toujours doté d'une dimension sociale pour la simple raison qu'il est créé en société. Interrogées sur leurs motivations à adopter la haie vive améliorée, la plupart des femmes répondent spontanément qu'elles l'ont fait pour mieux protéger leur parcelle, pour avoir la possibilité d'aller vendre les produits des arbres au marché et pour cesser d'aller couper le bois en brousse, ce qui est une tâche longue et pénible. Cependant, d'autres évoquent le désir de participer au développement, l'occasion de justifier et de promouvoir l'existence de leur association ou l'espoir d'obtenir de futurs appuis.

Par ailleurs, les caractéristiques de la haie vive améliorée renvoient aussi à un autre fait social, celui de la division sexuelle du travail. Planter un arbre et l'entretenir sont des tâches masculines parce que le sol et les épineux qui y poussent appartiennent aux hommes. Pour leur part, les femmes affirment qu'elles n'ont pas la force physique requise pour tailler les arbres. Elles ne possèdent pas non plus les outils permettant d'effectuer ce travail et elles craignent de se blesser avec les épines. Autrement dit, la gestion des haies vives pose des contraintes importantes à l'adoption de cette technique par les femmes. Il apparaît d'ailleurs qu'elles n'ont pas pu s'approprier le savoir-faire technique nécessaire à son utilisation et que ce savoir est resté entre les mains des hommes.

En s'arrêtant aux différents aspects qui touchent l'utilisation de la haie vive améliorée, on pourrait se demander jusqu'à quel point il est pertinent de chercher à la diffuser auprès des populations féminines. Il arrive d'ailleurs que l'on rencontre des chercheurs en agroforesterie ou des agents de terrain qui ignorent les femmes sous prétexte qu'elles ont, de toute façon, rarement accès aux droits fonciers exigés pour la plantation des arbres. Pourtant, les femmes occupent une place primordiale dans l'utilisation des ressources forestières. Elles ont une profonde connaissance des essences locales et c'est elles, les premières, qui subissent les effets de la désertification dans la vie quotidienne. Elles ont donc beaucoup à gagner dans l'implantation des projets d'agroforesterie. Plutôt que de mettre l'accent sur les contraintes qui se posent à elles et de s'y attarder, il serait certainement plus pertinent de chercher à renforcer leur participation au changement technique dans une perspective d'« empowerment », un processus qui vise

l'accroissement des habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance, l'initiative ainsi qu'un plus grand contrôle sur sa vie et son environnement écologique, culturel et économique. Une technique telle que la haie vive, qui peut paraître bien simple, à première vue, mais qui apparaît fortement révélatrice des dynamiques sociales qui existent sur le terrain ne pourrait-elle pas aussi ouvrir une voie possible vers le changement social ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACDI (2001), *Cadre de programmation pour le Mali 2000-2010*. Agence canadienne de développement internationale, (en ligne) [[http://www.acdida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Mali/\\$file/Cadre-Mali.pdf](http://www.acdida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Mali/$file/Cadre-Mali.pdf)] document téléchargé le 14 juillet 2007, 53 p.
- ADEGBOLA YGUE, Patrice (1997), *Revenu, risque et gestion des haies vives défensives en zone semi-aride du Mali*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.
- ADEGBOYEGA, Oluwole, James P.M NTOZI et John B. SSEKAMATTE-SSBULIBA (1999), « La famille africaine. Données, concepts et méthodologie » dans A. Adepoju (dir.), *La famille africaine*. Paris : Karthala, p. 35-57.
- ADEPOJU, A. (1999), « Introduction » dans A. Adepoju (dir.), *La famille africaine*. Paris : Karthala, p. 11-34.
- ADEPOJU, A. et W. MBUGUA (1999), « Les mutations de la famille africaine » dans A. Adepoju (dir.), *La famille africaine*. Paris : Karthala, p. 59-84.
- ALEXANDRE, Daniel-Yves (2002), *Initiation à l'agroforesterie en zone sahélienne*. Paris : IRD Éditions et Karthala.
- ANTOINE, Philippe et Jeanne NANITELAMIO (1995), *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?* Paris : Les dossiers du CEPED, no. 32, 31 p.
- ASSOGBA, Yao (1988), « Le paradigme interactionniste et le processus de développement communautaire : l'exemple des ONG en Afrique », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 9, no. 2, p. 201-218.
- ASSOGBA, Yao (1993), « Entre la rationalité des intervenants et la rationalité des populations bénéficiaires : l'échec des projets de développement en Afrique noire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, no. 100, p. 49-66.
- ASSOGBA, Yao (2007), *La raison démasquée. Sociologie de l'acteur et recherche sociale en Afrique*. Québec : PUL, 106 p.
- BARRAUD, Cécile (2001), « De la distinction de sexe dans les sociétés : une présentation » dans C. Alès et C. Barraud (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?* Paris : Maison des sciences de l'homme, p. 23-100.
- BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (1992), *La division familiale du travail*. Paris : PUF, 251 p.
- BERIDOGO, Bréhima (1997), « Femmes rurales et innovations technologiques : cas du moulin au Mali », *Bulletin APAD* (Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement), no. 13, p. 51-61.

- BIQUART, Anne (1992), « Femmes et innovation technologique : pertes sans profit » dans Jeanne Bisilliat (dir.), *Relations de genre et développement : femmes et sociétés*. Paris : ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, p. 169-186.
- BISILLIAT, Jeanne et Michèle FIELOUX (1992), *Femmes du tiers monde : travail et quotidien*. Paris : L'Harmattan, 122 p.
- BOFFA, Jean-Marc (2000), *Les parcs agroforestiers en Afrique subsaharienne*. Rome : Cahier FAO, 258 p.
- BONKOUNGOU, E. (dir.) (1997), *Les parcs agroforestiers des zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest*. Actes du Symposium international tenu à Ouagadougou du 25 au 27 octobre 1993. Nairobi : CIRA.
- BONNAFE, Pierre (1985), « Âge et sexe matériels et sociaux » dans M. Abélès et C. Collard (dir.), *Âge, pouvoir et société en Afrique noire*. Paris : Karthala, p. 39-55.
- BOSERUP, Ester (1983), *La femme face au développement économique*. Paris : PUF, 315 p., traduction de *Woman's role in economic development* (1970), E.-U. : St Martin's Press, Inc.
- BOUDON, Raymond, Philippe BESNARD, Mohamed CHERKAOUI et Bernard-Pierre LECUYER (1996), *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Larousse Bordas.
- BOUDON, Raymond (1992), « Action » dans R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie*. Paris : PUF, p. 21-55.
- CALDWELL, John C. (1978), « A Theory of Fertility : From High Plateau to Destabilization », *Population and Development Review*, vol. 4, no. 4, p. 553-577
- CALLON, Michel et Bruno LATOUR (1985), « Les paradoxes de la modernité », *Prospective et Santé*, no. 36, p.13-25.
- CARR, Marilyn (1985), « Technologies for rural women : impact and dissemination » dans I. Ahmed (dir.), *Technology and rural women : conceptual and empirical issues*. London : George Allen and Unwin, p.115-153.
- CHAMPAGNE, Suzanne (1995), *Femmes solitaires plus que solidaires chez les Mossi du Yatenga : le défi des interventions féministes de développement en milieu africain patrivirilocal*, Thèse de doctorat en anthropologie, Québec : Université Laval.
- CIA (2007), *The World Factbook Mali*, (en ligne) [<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>], page consultée le 27 juin 2007.
- COULON, Christian (2007), « Mali » dans *Encyclopaedia Universalis*, (en ligne) [www.universalis-edu.com], page consultée le 4 juillet 2007.
- DNSI (2007), *Informations générales sur le pays*, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, République du Mali, (en ligne) [<http://www.dnsi.gov.ml/>], page consultée le 9 juillet 2007.

DAUNE-RICHARD, Anne-Marie et Anne-Marie DEVREUX (1992), « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, no. 2, p. 7-30.

DEBRESSON, Christian (1993), *Comprendre le changement technique*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 386 p.

DEJI, O.F (2005), « Membership of co-operative societies and adoption behaviour of women farmers : implication for rural development », *Journal of social sciences*, vol. 10, no. 2, p.145-147.

DOSS, Cheryl R. (2001), « Designing Agricultural Technology for African Women Farmers: lessons from 25 years of experience », *World Development*, vol. 29, no. 12, p. 2075-2092.

DOSS, Cheryl R. et Michael L. MORRIS (2001), « How does gender affect the adoption of agricultural innovations? The case of improved maize technology in Ghana », *Agricultural Economics*, no. 25, p. 27-39.

DURKHEIM, Émile (1988), *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion, 254 p.

ELA, Jean-Marc (2001), *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 76 p.

FISHER, Monica G., Rebecca L. WARNER et William A. MASTERS (2000), « Gender and Agricultural Change : Crop-Livestock integration in Senegal », *Society and Natural Resources*, no. 13, p. 203-222.

FLICHY, Patrice (2003), *L'innovation technique*. Paris : Éditions La Découverte, 251 p.

GALLAIS, Jean (1960), « La signification du village en Afrique Soudanienne de l'Ouest », *Cahiers de sociologie économique*, no. 2, p. 128-162.

GALLAIS, Jean (1962), « La signification du groupe ethnique au Mali », *L'Homme*, vol. 2, no. 2, p. 106-129.

GUEYE, Bara et Karen SCHOOMAKER FREUDENBERGER (1991), *Introduction à la méthode accélérée de recherche participative (MARF) Rapid Rural Appraisal*. Buenos Aires : International Institute for Environment Development (IIED), 70 p.

GHASARIAN, Christian (1996), *Introduction à l'étude de la parenté*. Paris : Éditions du Seuil, 276 p.

GUYER, J. (1986), « Intra-Household Process and Farming Systems Research : Perspectives from Anthropology » dans J.L. Moock (dir.), *Understanding Africa's Rural Households and farming Systems*. USA : Westview Press.

GROSZ-NGATE, Maria (1989), « Hidden Meanings : Explorations into a Bamanan Construction of Gender », *Ethnology*, vol. 28, no. 2, p. 167-183.

ICRAF (1999), *Atelier paysan sur l'évaluation d'impact des haies vives défensives à Konodimini (Cercle de Ségou) le 15 juin 1999*, World Agroforestry Centre, document non-publié.

ICRAF (2003), *Rapport technique d'étape du Projet Haies vives mai 2002 - avril 2003*, World Agroforestry Centre, document soumis au CRDI en avril 2003, non-publié.

ICRAF (2006), *Les haies vives au Sahel. État des connaissances et recommandations pour la recherche et le développement*, World Agroforestry Centre, (en ligne) [<http://www.worldagroforestrycentre.org/downloads/publications/PDFS/OP14457.PDF>] Consulté le 20 septembre 2007, 52 p.

JEUNE AFRIQUE (2007), « Mali, Présidentielle : les vrais enjeux », dossier spécial, du 18 au 14 mars 2007, vol. 47, no. 2410, p. 51-82.

KASSIBO, Bréhima (1997), « La décentralisation du Mali : état des lieux », *Bulletin APAD* (Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement), no 14, (en ligne) [<http://apad.revues.org/document579.html>] Consulté le 3 avril 2007.

KEITA, Seydou et Famagan Oulé KONATÉ (2003), « Le Mali et sa population » dans Véronique HERTRICH et Saydou KEITA (dir.), *Questions de population au Mali*. Paris : INED, Bamako : CNRST, CERPOP, DNSI et Université du Mali, 293 p.

KERGOAT, Danièle (2001), « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans J. Bisilliat et C. Verschuur (dir.), *Genre et économie : un premier éclairage*. Cahiers genre et développement. Paris : L'Harmattan, p. 79-86.

LABOURET, Henri (1941), *Paysans d'Afrique Occidentale*. Paris : Gallimard, 307 p.

LABRECQUE, Marie France (1991), « Les femmes et le développement : de qui parle-t-on au juste ? » *Recherches féministes*, vol. 4, no. 2, p. 9-24.

LAMBERT, Sylvie (1995), « Droits de propriété et modes d'accès à la terre en Afrique », *Land Reform*, no V9828/T, FAO (en ligne) [http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/V9828T/v9828t06.htm] Page consultée le 10 décembre 2005.

LAWRENCE, Pareena G., John H. SANDERS et Sunder RAMASWAMY (1999), « The impact of agricultural and household technologies on women : a conceptual and quantitative analysis in Burkina Faso », *Agricultural Economics*, no. 20, p. 203-214.

LEMAY, Anne-Marie (2005), *Le changement agricole et la dynamique familiale en milieu rural malien: exemple de technologies agroforestières*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.

LEVASSEUR, Virginie (2003), *L'utilisation des haies vives améliorées dans le cercle de Ségou, au Mali : le signe d'une société en mutation*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.

LILJA, Nina, John H. SANDERS, Catherine A. DURHAM, Hugo DE GROOTE et Issiaka DEMBÉLÉ (1996), « Factors Influencing the payments to Women in Malian Agriculture », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 78, no. 5, p. 1340-1345.

LOCOH, Thérèse (1988), « Structures familiales et changements sociaux » dans D.Tabutin (dir.), *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*. Paris : L'Harmattan, p. 441-478.

LOCOH, Thérèse (1996), « De la démographie, des femmes et des hommes... » dans T. Locoh, A. Labourie-Racapé et C. Tichit (dir.), *Genre et développement : des pistes à suivre*. Documents et manuels du CEPED, no. 5, p. 9-23.

LOCOH, Thérèse et Marie-Paule THIRIAT (1995), « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population* (édition française), vol. 50, no. 1 (jan-fev), p. 61-93.

LOENZIEN, Myriam de (2006a), « L'approche de terrain » dans Myriam de Loenzien et Simon-David Yana (dir.), *Les approches qualitatives dans les études de population*. Paris : Agence universitaire de la francophonie et éditions des archives contemporaines, p. 53-72.

LOENZIEN, Myriam de (2006b), « La collecte des données qualitatives » dans Myriam de Loenzien et Simon-David Yana (dir.), *Les approches qualitatives dans les études de population*. Paris : Agence universitaire de la francophonie et éditions des archives contemporaines, p. 73-99.

LUNGREN B.O et J.B RAIN TREE (1982), « Sustained agroforestry » dans B. Nestel (dir.), *Agriculture research for development : potentials and challenges in Asia*. La Haye : INSAR, p. 37-49.

MAIGA, Z., G. TANGARA et F. TRAORÉ (2002), « Excision » dans *Enquête démographique et de santé Mali* (EDS-111 2001). Bamako : Cellule de planification et de statistiques, Ministère de la santé, p. 221-244.

MAKOLO, Philomène Ntumba et Hamidou Benoît OUEDRAOGO (1990), *L'appropriation des actions du développement : une réflexion*. Québec : Centre Sahel, Université Laval, 20 p.

MALLET, B. et D. DEPOMMIER (1997), « L'agroforesterie : origine ancienne et évolution récente », *Bois et Forêts des Tropiques*, vol. 252, no. 2, p. 26-29.

MANDON, Daniel (1990), *Culture et changement*. Lyon : Chronique Sociale, 200 p.

MARCOUX, Richard (1994), *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Études et travaux du CERPOD, no. 12, 200 p.

MARCOUX, Richard (1997a), « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, no. 2, p. 191-215.

MARCOUX, Richard (1997b), « Le travail, un jeu d'enfant ? À propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali », dans M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*. Paris : Éditions du CEPED, p. 209-222.

MARY, Fabienne et François BESSE (dir.) (1996a), *Guide d'aide à la décision en agroforesterie. Tome 1*. Paris : Groupe de recherche et d'échanges technologiques ; Paris : Ministère de la coopération ; Wageningen : Centre technique de coopération agricole et rurale, 310 p.

MARY, Fabienne et François BESSE (dir.) (1996b), *Guide d'aide à la décision en agroforesterie. Tome 2, fiches techniques*. Paris : Groupe de recherche et d'échanges technologiques ; Paris : Ministère de la coopération ; Wageningen : Centre technique de coopération agricole et rurale, 284 p.

MATHIEU, Nicole-Claude (1991), « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes et de quelques-unes de leur interprétation en ethnologie » dans Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies de sexe*. Paris : Côté-femmes, p. 131-225.

MAYER Robert et Francine OUELLET (1991), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Montréal : Gaëtan Morin.

MEILLASSOUX, Claude (1992), *Femmes, greniers et capitaux*. Première édition 1975. Paris : L'Harmattan, 251 p.

MÉNARD, Renée (1993), *Transfert technologique au féminin, les cas de Santa Lucia et de Santa Isabel*. Rapport de recherche, Université Laval, Québec, 54 p.

MENDRAS, Henri et Michel FORSÉ (1983), *Le changement social*. Paris : Armand Colin, 284 p.

MERCER, D.E. (2004), « Adoption of agroforestry innovations in the tropics : A review », *Agroforestry Systems*, vol. 61-62, p. 311-328.

OCHOLLA-AYAYO, A.B.C (1999), « La famille africaine entre modernité et tradition » dans A. Adepoju (dir.), *La famille africaine*. Paris : Karthala, p. 85-108.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1990), « Sociétés et développement » dans Didier Fassin et Yannick Jaffré (dir.), *Sociétés, développement et santé*. Paris : ELLIPSES, p. 28-37.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1995a), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille : APAD, Paris : Karthala, 221 p.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1995b), « La politique de terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête. Les terrains de l'enquête*, no. 1, premier trimestre, Paris : Éditions Parenthèses, p.71-112.

OPPONG, Christine (1988), « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses » dans C. Oppong, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*. Paris : L'Harmattan, p. 421-440.

PAREENA G., Lawrence SANDERS et John H. RAMASWAMY (1999), « The impact of agricultural and household technologies on women : a conceptual and quantitative analysis in Burkina Faso », *Agricultural Economics*, vol. 20, p. 203-214.

PERRIN, Jacques (1988), *Comment naissent les techniques*. Paris : Publisud, 181 p.

PIRON, Florence (1989), « Techniques, développement et rapports femmes-hommes au Sahel », *Série notes et travaux*, no. 8, Université Laval : Centre Sahel, 45 p.

PIRON, Florence (1990), « Le pouvoir des femmes au Sahel : analyses et discussions », *Série notes et travaux*, no. 17, Université Laval : Centre Sahel, 65 p.

PISON, Gilles (1986), «La démographie de la polygamie», *Population*, vol. 41, no. 1, p. 93-122.

PNUD-Mali (2005), *Rapport 2005 sur le développement au Mali. Gestion de l'Environnement pour un développement humain durable*. PNUD, (en ligne) [<http://www.ml.undp.org/html/RNDH2006.pdf>], 190 p.

PNUD (2006), *Human Development Report 2006. Beyond Scarcity : power, poverty and the global water crisis*. PNUD, 422 p.

POSTEL-COSTER, Els (1987), « Développement rural et marginalisation des femmes au Mali du Sud », *Anthropologie et société*, vol. 11, no. 1, p. 107-114.

PUGET, Françoise (1999), *Femmes peules du Burkina Faso : Stratégies féminines et développement rural*. Paris : l'Harmattan, 319 p.

ROCHER, Guy (1969), *Introduction à la sociologie générale. Tome 3 : Le changement social*. 2^{ième} édition, Montréal : Hurtubise, 562 p.

ROGERS, Everett (2003), *Diffusion of innovations*. New York : Free Press, 5^{ième} édition, 551 p.

RONDEAU, Chantal (1989), « Les restauratrices de la nuit à Bamako (Mali) », *Travail, capital et société*, vol. 22, no. 2, p. 262-287.

SABOURIN (2003), « L'analyse de contenu » dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, 4^{ième} édition, p. 357-385.

SALOMON, Jacques (1992), *Le destin technologique*. Paris : Gallimard, 330 p.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine (2003), « L'entrevue semi-dirigée » dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, 4^{ième} édition, p. 293-316.

SCHERR, S.J (1991), « On-farm agroforestry research », *Agroforestry Systems* (special issue), vol. 15, no. 2-3.

SEGALEN, Martine (2002), *Sociologie de la famille*. Paris : Armand Colin, 293 p.

SELLAMNA, Nour-Eddine (2000), « Du rapid rural appraisal au participatory learning and action : la participation a-t-elle besoin d'un paradigme scientifique ? » dans P. Lavigne Delville, N.-E. Sellamna et M. Mathieu (dir.), *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques et enjeux*. Paris : GRET; Paris : Karthala ; Montpellier : ICRA, p. 454-496.

SIMARD, Gisèle (1989), *La méthode du « Focus group »*. Laval : Mondia, 102 p.

SIMARD, Paule (1991), *Espaces d'autonomie des femmes Bambaras Manghadié (Mali)*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.

SIMARD, Paule (1998), « Assessing autonomy among Sahelian woman : an analytical framework for women's production work », *Development in Practice*, vol. 8, no. 2, p. 186-202.

STAMP, Patricia (1989), *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international (CRDI), 205 p.

TAHON, Marie-Blanche et Geneviève de PESLOÛAN (1997), « Sociologie de la famille » dans J.-P. Durand et R. Weil (dir.), *Sociologie Contemporaine*, 2^{ième} édition revue et augmentée. Paris : Éditions Vigot, p. 540-567.

THOMAS, Louis-Vincent et René LUNEAU (1980), *La terre africaine et ses religions. Traditions et changements*. Paris : Éditions L'Harmattan, 335 p.

TRAORE, Cheik Oumar (2005), « Perceptions paysannes des impacts observés et attendus des haies vives à Ségou, Mali » dans *Leçons tirées des expériences de lutte contre la désertification au Sahel*. Actes des travaux de l'atelier sous-régional d'échange et de réflexion organisé par le centre de recherches international (CRDI), 12-16 juillet 2004, Saly Portudal, Sénégal.

TRAORE, Seydou Moussa et BALLO, Mamadou Basséry (2002), « Nuptialité et exposition au risque de grossesse » dans *Enquête démographique et de santé Mali* (EDS-111 2001). Bamako : Cellule de planification et de statistique, Ministère de la santé, p. 83-94.

UNICEF (1989), *Enfants et femmes au Mali. Une analyse de la situation*. Paris : UNICEF / L'Harmattan, 251 p.

UNICEF (2007), *La situation des enfants dans le monde 2007. Femmes et enfants le double dividende de l'égalité des sexes*. UNICEF, (en ligne) [<http://www.unicef.org/french/sowc/>] (page consulté le 11 juin 2007), 148 p.

VAN DORP, M. , B. MOUNKORO, S. SOUMANA, C. O. TRAORÉ, S. FRANZEL, F. PLACE, et A. NIANG (2004), *Economic analysis of improved lives fences as a agroforestry technology as compared to traditional lives and dead fences in the Segou Region, Mali*. ICRAF, 85 p.

WEBER, Max (2002), «Le métier et la vocation de savant », dans M. Weber, *Le savant et le politique*, 1919. Paris : 10/18, p. 71-122.

YANA, Simon David (1995), *À la recherche de modèles culturels de la fécondité au Cameroun. Une étude exploratoire auprès de Bamiléké et Bëti de la ville et de la campagne*. Louvain-la-Neuve : Academia/ L'Harmattan, 329 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire utilisé pour l'enquête réalisée auprès des chefs d'UPA

Questionnaire d'enquête UPA et ménage
--

**Terrain de recherche pour la maîtrise
Jennifer Dion**

Village :

Date :

Enquêteur :

Durée approximative :

VIE ASSOCIATIVE

- 1- Quel est le rôle du chef d'UPA dans le village ?
- 2- Est-ce qu'il y a d'autres membres de l'UPA qui ont des rôles particuliers dans le village ? Si oui, lesquels et quels rôles ?
- 3- Quelles sont les structures d'encadrement qui ont des contacts avec les membres de l'UPA ?

PNVA- SLACAER	ORS
FIDA- PFDVS- FODESA	PACCEM (Faso Jigi)
Niessigiso	PROMAVIE - RANFORD 2000
Eaux et forêts	ICRAF
OMAES	ALPHALOG
AUTRES	

APPARTENANCE DES MEMBRES DE L'UPA AUX TONS TRADITIONNELS DU VILLAGE

Identifier les tons traditionnels du village et noter les membres de l'UPA dans chacun de ces tons.

NOM ET PRÉNOM	NOM DU TON	RÔLE DU TON

CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES FEMMES DANS LA FAMILLE

QUI EST PRINCIPALEMENT CONCERNÉ PAR LE TRAVAIL AU CHAMP ?	QUI EST PRINCIPALEMENT CONCERNÉ PAR LE TRAVAIL DANS LES JARDINS ?	QUI EST PRINCIPALEMENT CONCERNÉ PAR LE TRAVAIL AU FOYER ?

CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES FEMMES DANS LA FAMILLE- SUITE

QUESTIONS- INSTRUCTIONS	MODALITES-REPOSES
EST-CE QU'IL Y A DES FEMMES AU SEIN DE L'UPA QUI POSSEDENT DES PARCELLES PERMANENTES ?	OUI NON
SI OUI, NOMMEZ LES FEMMES ET LE MODE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE : 1- DON DU MARI 2- DON DE LA MÈRE 3- DON DE LA BELLE-MERE 4- AUTRE (PRECISEZ)	1. 2. 3. 4. 6. 6. 7. 8. 9. 10.
EST-CE QU'IL Y A DES FEMMES QUI CULTIVENT AUTRE CHOSE QUE LES PRODUITS DU MARAÎCHAGE ?	OUI NON
	SI OUI, NOMMEZ CETTE OU CES FEMME(S) AINSI QUE LA OU LES CULTURE(S) PRATIQUÉES: 1..... 2..... 3..... 4.....

Annexe 2 : Schémas des entretiens réalisés à N'Tobougou

TRIADES

N'Tobougou, femmes de l'association féminine « Benkadi » qui ont adopté la haie vive améliorée

Questions d'identification

Nom et Prénom :

État matrimonial :

Nom du chef de ménage :

Lien de parenté avec le chef de ménage :

Nom du chef d'UPA :

Lieu de naissance :

Maraîchage

Faites-vous le maraîchage ? Depuis quand ?

Qui travaille avec vous dans les parcelles de maraîchage ?

Comment avez-vous obtenu cette parcelle ? Qui a décidé de l'emplacement ?

Est-ce en fonction de la qualité des sols ? De la proximité de la parcelle ?

Comment fait-on pour obtenir une parcelle permanente pour le maraîchage ? Qui peut en demander une ? À qui faut-il demander ?

Quels sont les avantages des parcelles permanentes par rapport aux parcelles temporaires ?

En ce qui concerne l'accès aux parcelles que ce soit de maraîchage ou autre, est-ce que c'est la même chose pour les femmes que pour les hommes ? Qu'est-ce qui est différent ? Pourquoi ?

Est-ce qu'une femme peut obtenir une parcelle permanente pour cultiver autre chose que des produits maraîchers ?

À quelle fréquence travaillez-vous dans le jardin ? À tous les jours ? Le matin ? Le soir ?

Est-ce que vous travaillez aussi dans les jardins en hivernage ? Travaillez-vous dans les champs de votre mari ? Dans les champs de la famille ?

Comment partagez-vous les produits provenant du maraîchage dans la famille ?

Quels sont les outils que vous utilisez pour faire le maraîchage ?

Qui a payé ces outils ? Comment ?

Est-ce qu'il y a des outils qui appartiennent à l'UPA que vous pouvez emprunter si vous avez besoin ?

Introduction des haies vives au village

Comment s'est faite l'introduction des haies vives au village ?

Comment les hommes ont-ils réagi face au projet ?

Avez-vous demandé la permission à votre mari pour participer au projet ?

Avez-vous demandé la permission au chef de votre UPA ?

Que pensaient-ils du projet ?

Pourquoi avoir adopté la haie vive ?

Est-ce que toutes les femmes du village pouvaient participer au projet haies vives ?

Qui pouvait participer ? Qui ne pouvait pas participer ? Pourquoi ?

Ce ne sont pas toutes les femmes de l'association féminine qui ont adopté la haie vive. Pourquoi ?

Que disent les hommes de votre haie ?

Pourquoi les femmes qui ont adopté la haie vive sont-elles âgées ? Est-ce que ça n'intéresse pas les plus jeunes ?

Dans les autres villages de la région de Ségou, ce sont surtout les hommes qui ont adopté la haie vive. Ici, ce sont des femmes. Comment expliquez-vous cela ? Qu'en pensez-vous ?

Y a-t-il une différence entre l'adoption d'une haie sur un champ collectif et l'adoption sur un champ individuel ? Quelle est la différence ?

Pourquoi n'avez-vous pas fait la haie vive de façon collective ?

Gestion des arbres de la haie vive

Qui fait l'entretien de la haie vive ?

Si elles parlent de quelqu'un d'autre que d'elles-mêmes : Pourquoi cette personne ? Pourquoi pas vous ?

Est-ce que cette personne est parente avec vous ? Quel est votre lien de parenté ?

Payez-vous pour l'entretien de la haie vive ?

Est-ce facile pour vous de trouver des outils pour travailler la terre, faire le maraîchage ou entretenir les haies ?

Les outils que vous utilisez pour faire le maraîchage vous appartiennent-ils ? Qui a payé ça ?

Comment partagez-vous les produits provenant de la haie dans la famille ?

Travaillez-vous avec quelqu'un sur votre parcelle ? Si oui, avec qui (lien de parenté) ?

Partagez-vous les produits de la haie avec cette personne ?

Commercialisez-vous les produits de la haie ?

Qui s'occupe de vendre ces produits ?

Que payez-vous avec le commerce de ces produits ?

Donnez-vous de l'argent à votre mari ou à quelqu'un d'autre ?

Difficultés et conflits liés à la haie vive

Quelles ont été vos difficultés avec les haies vives ?

Comment les avez-vous surmontées ?

Lors de la plantation de la haie ou après, avez-vous eu des problèmes avec vos voisins ou votre famille à propos de la haie ?

Vous êtes-vous déjà fait voler des produits de votre haie ? Comment expliquez-vous cela ?

Est-ce que ça représente des pertes importantes pour vous ?

Est-ce qu'il y a eu des conflits au village par rapport aux haies vives ? Lesquels ? Pourquoi ?

Accès à la terre

Parlez-nous des différents modes d'accès aux parcelles à N'Tobougou ?

Est-ce la même chose pour les femmes que pour les hommes ?

Qu'est-ce qui est différent ? Pourquoi ?

Croyez-vous qu'une femme qui se marie dans son village a plus de facilité à obtenir une parcelle ?

Est-ce qu'une femme peut planter un arbre dans son jardin sans demander la permission au chef de ménage ou au chef d'UPA ?

Est-ce que toutes les femmes de l'UPA ont le droit de planter des arbres ?

Est-ce la même chose pour les hommes ?

Quelles sont les règles du village concernant les arbres ? Et les produits des arbres ?
Est-ce qu'une femme a le droit de couper un arbre ? Est-ce qu'un homme a le droit de couper un arbre ? Est-ce qu'il y a des différences entre les femmes ?
Quelles sont les règles concernant la cueillette et la commercialisation des produits des arbres ?
Comment se fait la transmission des parcelles permanentes ? Et temporaires ? Est-ce que c'est la même chose ? Pourquoi ?
Vous, à qui vous allez transmettre votre parcelle quand vous ne serez plus active ?
Pouvez-vous vendre votre parcelle ?

Participation à l'association féminine

Quand avez-vous adhéré à l'association féminine ?
Comment ? Avez-vous demandé la permission au mari ? À qui d'autre ?
Comment cette personne a-t-elle réagi ?
Pourquoi avoir adhéré à l'association féminine ?
Est-ce qu'il faut payer ?
Quelles sont les activités de l'association ? Quels sont les avantages à en faire partie ?
Est-ce que vos coépouses sont aussi membres de l'association féminine ?
Qui dans votre famille est membre de l'association féminine ?
Qui peut adhérer à l'association ?
Votre association reçoit-elle des appuis ? De quel type ?
Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter ?

TRIADES

N'Tobougou, femmes de l'association féminine « Benkadi » qui n'ont pas adopté la haie vive améliorée

Questions d'identification

Nom et Prénom :
État matrimonial :
Nom du chef de ménage :
Lien de parenté avec le chef de ménage :
Nom du chef d'UPA :
Lieu de naissance :

Maraîchage

Faites-vous le maraîchage ? Depuis quand ?
Qui travaille avec vous dans les parcelles de maraîchage ?
Possédez-vous une parcelle permanente pour faire le maraîchage ? En êtes-vous la responsable ?
Qui est la responsable si ce n'est pas vous ?
Si vous êtes la responsable : Comment avez-vous obtenu cette parcelle ? Qui a décidé de l'emplacement ?
Est-ce en fonction de la qualité des sols ? De la proximité de la parcelle ?
Comment fait-on pour obtenir une parcelle permanente pour le maraîchage ? Qui peut en demander une ? À qui faut-il demander ?

Quels sont les avantages des parcelles permanentes par rapport aux parcelles temporaires ? Lorsque les haies vives sont arrivées au village avec l'ICRAF, aviez-vous une parcelle permanente ? Si non : Pourquoi ?

En ce qui concerne l'accès aux parcelles que ce soit de maraîchage ou autre, est-ce que c'est la même chose pour les femmes que pour les hommes ? Qu'est-ce qui est différent ? Pourquoi ? Est-ce qu'une femme peut obtenir une parcelle permanente pour cultiver autre chose que des produits maraîchers ?

À quelle fréquence travaillez-vous dans le jardin ? À tous les jours ? Le matin ? Le soir ? Est-ce que vous travaillez aussi dans les jardins en hivernage ? Travaillez-vous dans les champs de votre mari ? Dans les champs de la famille ?

Comment partagez-vous les produits provenant du maraîchage dans la famille ?

Quels sont les outils que vous utilisez pour faire le maraîchage ?

Qui a payé ces outils ? Comment ?

Est-ce qu'il y a des outils qui appartiennent à l'UPA que vous pouvez emprunter si vous avez besoin ?

Introduction des haies vives au village

Comment s'est fait l'introduction des haies vives au village ?

Comment les hommes ont-ils réagi face au projet ?

Que pensaient-ils du projet ?

Ce ne sont pas toutes les femmes de l'association féminine qui ont adopté la haie vive. Pourquoi ? Qui pouvait participer ? Qui ne pouvait pas participer ? Pourquoi ?

Pourquoi n'avez-vous pas adopté la haie vive ?

Est-ce qu'il y a eu des conflits au village par rapport aux haies vives ? Lesquels ? Pourquoi ?

Pourquoi les femmes qui ont adopté la haie vive sont-elles âgées ? Est-ce que ça n'intéresse pas les plus jeunes ?

Dans les autres villages de la région de Ségou, ce sont surtout les hommes qui ont adopté la haie vive. Ici, ce sont des femmes. Comment expliquez-vous cela ? Qu'en pensez-vous ?

Haie morte

Quel moyen utilisez-vous pour protéger votre parcelle de maraîchage ?

Parlez-moi du travail que nécessite l'installation de la haie morte ? Qui le fait ? (âge et nombre)

À quelle période de l'année ? À quelle fréquence ?

Parlez-moi du travail que vous devez faire pour entretenir la haie morte ? Qui le fait ?

À quelle période de l'année ? À quelle fréquence ?

Payez-vous quelqu'un pour le travail de la haie morte ? Qui ?

Accès à la terre

Parlez-nous des différents modes d'accès aux parcelles à N'Tobougou ?

Est-ce la même chose pour les femmes que pour les hommes ?

Qu'est-ce qui est différent ? Pourquoi ?

Croyez-vous qu'une femme qui se marie dans son village a plus de facilité à obtenir une parcelle ?

Est-ce qu'une femme peut planter un arbre dans son jardin sans demander la permission au chef de ménage ou au chef d'UPA ?

Est-ce que toutes les femmes de l'UPA ont le droit de planter des arbres ?

Est-ce la même chose pour les hommes ?

Quelles sont les règles du village concernant les arbres ? Et les produits des arbres ?
Est-ce qu'une femme a le droit de couper un arbre ? Est-ce qu'un homme a le droit de couper un arbre ? Est-ce qu'il y a des différences entre les femmes ?
Quelles sont les règles concernant la cueillette et la commercialisation des produits des arbres ?
Comment se fait la transmission des parcelles permanentes ? Et temporaires ? Est-ce que c'est la même chose ? Pourquoi ?
Vous, à qui vous allez transmettre votre parcelle quand vous ne serez plus active ?
Pouvez-vous vendre votre parcelle ?

Participation à l'association féminine

Quand avez-vous adhéré à l'association féminine ?
Comment ? Avez-vous demandé la permission au mari ? À qui d'autre ?
Comment cette personne a-t-elle réagi ?
Pourquoi avoir adhéré à l'association féminine ?
Est-ce qu'il faut payer ?
Quelles sont les activités de l'association ? Quels sont les avantages à en faire partie ?
Est-ce que vos coépouses sont aussi membres de l'association féminine ?
Qui dans votre famille est membre de l'association féminine ?
Qui peut adhérer à l'association ?
Votre association reçoit-elle des appuis ? De quel type ?
Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter ?

TRIADES ET ENTREVUES INDIVIDUELLES D'ORDRE GÉNÉRAL ET CONTEXTUEL

N'Tobougou, femmes qui ne sont pas dans l'association féminine « Benkadi » et qui n'ont pas adopté la haie vive améliorée

Questions d'identification

Nom et Prénom :
État matrimonial :
Nom du chef de ménage :
Lien de parenté avec le chef de ménage :
Nom du chef d'UPA :
Lieu de naissance :

Maraîchage

Faites-vous le maraîchage ? Depuis quand ? Avec qui ?
Qui est responsable de la parcelle de maraîchage sur laquelle vous travaillez ? (Indiquer le lien de parenté).
À quelle fréquence travaillez-vous dans le jardin ? À tous les jours ? Le matin ? Le soir ?
Est-ce que vous travaillez aussi dans les jardins en hivernage ? Travaillez-vous dans les champs de votre mari ? Dans les champs de la famille ?
Pourquoi les femmes de N'Tobougou sont-elles si nombreuses à faire le maraîchage ? Les hommes font-ils aussi le maraîchage ? Pourquoi ?
Comment faites-vous pour trouver de l'argent ?

Est-ce que votre mari vous donne de l'argent ? Que payez-vous avec l'argent donné par votre mari ?

Travail en général

Racontez-moi ce que vous avez fait hier.

Et demain, est-ce que ce sera la même chose ?

Certaines tâches dans la famille sont-elles réservées à l'homme, d'autres à la femme et d'autres aux enfants ? Pouvez-vous les citer et dire pourquoi elles sont ainsi réservées ?

Quelles sont les autres tâches que vous devez accomplir pour le ménage ?

Et pour l'UPA ?

Avec qui travaillez-vous le plus dans votre famille ?

Faites-vous une rotation des responsabilités avec les autres épouses ? Sur quelles tâches en particulier ?

Quelles sont les autres tâches que vous devez accomplir pour le ménage ?

Et pour l'UPA ?

A votre avis, quels sont les avantages de la polygamie dans le travail domestique et agricole ?

Quels sont les désavantages ?

Vie associative et réseaux familiaux

Faites-vous partie d'une association ? D'un ton traditionnel du village ? Lequel ? Quels sont les avantages que vous en retirez ?

Êtes-vous membre de l'association féminine ? Pourquoi ?

Selon vous, qu'est-ce que la famille ?

Quelles sont les personnes qui la composent ?

Selon vous, quels sont les avantages d'une femme qui se marie à l'extérieur de son village natal ?

Quels sont les désavantages ?

Et quels sont les avantages d'une femme qui se marie à l'intérieur de son village natal ?

Arbres

Quels arbres utilisez-vous déjà et pour combler quels besoins ? Où se trouvent ces arbres ? (champs de case, champs de brousse, zone sylvopastorale, leurs propres parcelles ou autres terroirs villageois) ?

Pouvez-vous planter les arbres ? (Sonder pour savoir les raisons) Où ? À qui devez-vous demander la permission ?

Pouvez-vous couper un arbre ? (Sonder pour savoir les raisons) Où ? À qui devez-vous demander la permission ?

Quelles sont les espèces que les uns et les autres ont ou n'ont pas le droit de couper ? (Sondez pour savoir pour quelles raisons pour chacune des espèces mentionnées)

Quelles sont vos espèces préférées et pourquoi ?

Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter ?

Annexe 3 : Schémas des entretiens réalisés à Diakobougou

TRIADES

Diakobougou, femmes qui cultivent dans le jardin collectif

Questions d'identification

Nom et Prénom :

État matrimonial :

Nom du chef de ménage :

Lien de parenté avec le chef de ménage :

Nom du chef d'UPA :

Lieu de naissance :

Maraîchage et activités agricoles

Depuis quand faites-vous le maraîchage ?

Qu'est-ce qui vous a motivé à entreprendre cette activité ?

Est-ce qu'il y a des activités que vous ne faites plus depuis que vous faites le maraîchage ? Si oui, lesquelles ?

À quelle fréquence travaillez-vous dans le jardin ? À tous les jours ? Le matin ? Le soir ?

Quelles sont vos activités pendant l'hivernage ?

Travaillez-vous dans les champs de votre mari en hivernage ou pour les récoltes ?

Qu'elles sont vos tâches ?

Travaillez-vous dans les champs de la famille pendant l'hivernage ou pour les récoltes ?

Qu'elles sont vos tâches ?

À Diakobougou, comment fait-on pour obtenir une parcelle à cultiver ?

Est-ce la même chose pour les femmes que pour les hommes ?

Qu'est-ce qui est différent ? Pourquoi ?

Avez-vous le droit de planter un arbre ? Si oui, où exactement ?

Devez-vous demander la permission ? À qui ?

Est-ce la même chose pour les autres femmes de l'UPA ?

Pour qui est-ce différent ?

Si vous ne pouvez pas planter un arbre, pourquoi (statut matrimonial, raison sociale ou de propriété foncière) ?

Est-ce qu'il y a des membres de votre famille qui vous aident à travailler dans le jardin ? Qui ?

De quelle façon cette personne vous aide-t-elle ?

Que cultivez-vous dans le jardin ?

Est-ce qu'il y a des produits que vous cultivez surtout pour la commercialisation ? Lesquels ?

Que payez-vous avec la vente de ces produits ?

Est-ce qu'il y a des produits que vous cultivez surtout pour la consommation familiale ? Lesquels ?

Comment partagez-vous les produits provenant du maraîchage dans la famille ?

Faites-vous une rotation dans l'emplacement des cultures maraîchères ?

Faites-vous une jachère ?
Quels sont les outils que vous utilisez pour faire le maraîchage ?
Est-ce que chaque femme possède ses propres outils ?
Qui a payé ces outils ?
Comment ?
Est-ce qu'il y a des outils qui appartiennent à l'UPA que vous pouvez emprunter si vous avez besoin ?
Où trouvez-vous les semences pour le maraîchage ?
Utilisez-vous des engrais artificiels ?
Qui paye ça ?
Utilisez-vous des insecticides artificiels ?
Qui paye ça ?
Avez-vous planté des arbres sur vos planches maraîchères ? Si oui, de quelles espèces ?
Si vous décidez de ne plus faire le maraîchage, allez-vous quand même profiter des produits de l'arbre ?

Projet SG 2000, introduction des haies vives au village et gestion des arbres

Nous ne connaissons pas le projet SG 2000. Comment c'est arrivé ?
Qu'elles étaient les activités de ce projet ?
Est-ce que toutes les femmes du village pouvaient participer au projet ?
Qui pouvait participer ?
Qui ne pouvait pas participer ? Pourquoi ?
Avez-vous demandé la permission à votre mari pour participer au projet ?
Que pensait-il du projet ?
Comment cela s'est-il terminé ?
Qu'est-ce que cela vous a apporté ?
Comment s'est fait le choix de l'emplacement de la parcelle collective ?
Qui a décidé de l'emplacement ?
Est-ce en fonction de la qualité des sols ? De la proximité de la parcelle ?
Quels sont les avantages à cultiver sur une parcelle collective ?
Quels sont les désavantages ?
On nous a dit que la parcelle collective reçoit beaucoup d'eau en hivernage. Pourquoi ne pas avoir choisi un autre emplacement que celui-ci ?
Comment fait-on pour obtenir le droit de cultiver dans le jardin collectif ?
Qui peut le faire ?
À qui faut-il demander ?
Est-ce que les arbres qui entourent le jardin collectif sont arrivés au même moment que le jardin ?
Qui les a plantés ? Qui a désherbé ?
Comment expliquer que cela n'a pas bien donné des quatre côtés ?
Pourquoi n'avez-vous pas cherché à compléter la haie et à refaire les côtés qui n'ont pas bien donné ?
Est-ce que les arbres plantés autour de la parcelle donnent des produits ?
Lesquels ?
Les récoltez-vous ?
Sont-ils vendus ?
Sont-ils partagés entre vous ?

Comment les partagez-vous ?
Qui s'occupe de faire l'entretien de la clôture ?
À quel moment de l'année ?
Pourquoi lui ? Pourquoi pas vous ?
Est-ce que cette personne est payée pour son travail ?
Qui paie pour ce travail ?
Ce moyen de protection est-il efficace contre les animaux ?

Participation à l'association féminine

Comment s'appelle votre association ?
À quel moment a-t-elle été créée ?
Est-ce qu'il y a une seule association des femmes dans le village ?
Sinon, quelles sont les autres associations ?
Vous, quand avez-vous adhéré à l'association féminine ?
Comment ?
Avez-vous demandé la permission au mari ? À qui d'autre ?
Comment cette personne a-t-elle réagi ?
Est-ce qu'il y a des femmes dans le village que leur mari ne veut pas qu'elles soient dans l'association ?
Si oui, comment expliquer cela ?
Est-ce qu'il faut payer pour faire partie de l'association ?
À partir de quel moment une femme peut-elle devenir membre ? (Par exemple, après s'être mariée ?)
Quelles sont les activités de l'association ?
Quels sont les avantages à en faire partie ?
Est-ce que vos coépouses sont aussi membres de l'association féminine ?
Qui dans votre famille est membre de l'association féminine ?
Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter ?

ENTREVUES INDIVIDUELLES

Diakobougou, femmes qui ne cultivent plus dans le jardin collectif

Questions d'identification

Nom et Prénom :
État matrimonial :
Nom du chef de ménage :
Lien de parenté avec le chef de ménage :
Nom du chef d'UPA :
Lieu de naissance :

Maraîchage et activités agricoles

Parlez-nous de votre travail en général.
Travaillez-vous dans les champs de votre mari en hivernage ou pour les récoltes ?
Qu'elles sont vos tâches ?

Travaillez-vous dans les champs de la famille pendant l'hivernage ou pour les récoltes ?
Qu'elles sont vos tâches ?
Que faites-vous pour trouver de l'argent ?
Quand aviez-vous commencé à faire le maraîchage dans le jardin collectif ?
Qu'est-ce qui vous avait motivé à entreprendre cette activité ?
Depuis quand avez-vous cessé cette activité ?
Pourquoi ?
Quels étaient les avantages à cultiver sur une parcelle collective ?
Quels étaient les désavantages ?

Participation à l'association féminine et projet SG 2000

Quand le jardin collectif est arrivé avec SG 2000, est-ce que toutes les femmes qui voulaient cultiver dans ce jardin pouvaient le faire ?
Qui pouvait participer ?
Qui ne pouvait pas participer ?
Pourquoi ?
Avez-vous demandé la permission à votre mari pour cultiver dans le jardin collectif ?
Qu'en pensait-il ?
Faites-vous partie d'une association ? Laquelle ?
Comment fait-on pour adhérer à cette association ?
Quels sont les avantages que vous en retirez ?
Est-ce que vos coépouses sont aussi membres de l'association féminine ?
Qui dans votre famille est membre de l'association féminine ?
Est-ce qu'il y a des éléments à ajouter ?

Annexe 4 : Âge à la première union

Pourcentages de femmes en première union par âge exact, âge médian à la première union et pourcentage de femmes célibataires, selon l'âge actuel, EDS-III Mali 2001								
Âge actuel	Pourcentages déjà en première union à l'âge exact de :					Pourcentages de célibataires	Effectifs	Âge au premier mariage
	15	18	20	22	25			
15-19	19,4	NA	NA	NA	NA	51,4	2 565	a
20-24	24,5	65,4	80,9	NA	NA	12,0	2 339	16,7
25-29	24	62,8	79,4	88,3	94,1	3,8	2 208	16,8
30-34	27,6	68,4	80,2	87,6	93,8	1,7	1 900	16,2
35-39	24,3	66,1	78,9	87,9	93,7	0,8	1 624	16,4
40-44	26,4	66	80,4	88,9	95	0,1	1 245	16,4
45-49	24,1	65,3	77,4	86,2	94,3	0	968	16,4
20-49	25,1	65,6	79,8	NA	NA	4	10 284	16,5
25-49	25,3	65,6	79,4	87,9	94,1	1,6	7 945	16,5

NA+ Non applicable
a Non calculé parce que moins de 50% des femmes du groupe d'âges x + 4 sont en union à l'âge x

Source : Traoré et Ballo (2002 : 86)

Annexe 5 : Signification du nom de Diakobougou

Diako était le nom d'un homme qui avait lui-même reçu son nom d'un fétiche. Cela remonte à environ 200 ans du temps du roi Dah Monzon, un des célèbres rois du royaume bambara de Ségou. Dans l'ancien temps, les gens avaient l'habitude de faire un vœu à un fétiche pour un problème particulier qu'ils rencontraient (problème de couple n'ayant pas d'enfant ou de femme aimée qu'il était difficile de conquérir). Quand la chose se réalisait, on donnait le nom du fétiche à l'enfant qui naissait dans ces circonstances. C'est de cette façon que le nom de ce fétiche (Diako) a été donné à un enfant. Devenu adulte, Diako donna naissance à un fils auquel il donna le nom de Bougou. Une certaine année, Bougou quitta le site de son père Diako et s'installa sur l'actuel site du village de Diakobougou. C'est ainsi que pour indiquer l'emplacement du village, les gens disaient par exemple : « Nous allons chez Bougou, fils de Diako ! » (En Bambara : An bi ta Diako ka Bougou la !), ce qui donna le nom Diakobougou. Le roi Dah Monzon fit capturer des prisonniers, des Coulibaly entre autres, qu'il installa de force dans le village, ce qui contribua beaucoup à l'agrandir. Mais le roi imposa ces nouveaux arrivants comme chefs de village aux dépens des descendants de Bougou (qui sont des Dembélé). À la fin de cette obligation, certains des habitants jadis forcés à s'installer ont néanmoins quitté le village et la chefferie est désormais entre les mains des Dembélé.

Source : Histoire racontée par Yaya Dembélé de Diakobougou qui s'est préalablement renseigné auprès des personnes les plus âgées. Textualisation : Bayo Mounkoro.

Annexe 6 : Calendrier saisonnier des activités féminines à N'Tobougou¹

Arrosage des cultures maraîchères Récolte du riz pluvial Vannage et balayage du riz Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Arrosage des cultures maraîchères Récolte du riz pluvial Vannage et balayage du riz Transformation des noix de karité Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Arrosage des cultures maraîchères Récolte du riz pluvial Vannage et balayage du riz Transformation des noix de karité Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Cueillette des feuilles du vène Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Cueillette des feuilles du vène Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Cueillette des feuilles du vène et du tamarinier Fabrication de potasse Pépinière pour les cultures maraîchères Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
« Fonènè »	« Fonènè »	« Fonènè »	« Tilema »	« Tilema »	« Tilema »
Saison froide	Saison froide	Saison froide	Saison chaude	Saison chaude	Saison chaude

Semis des cultures maraîchères Fumage des champs et des jardins maraîchers Arrosage des cultures maraîchères Sarclage Désherbage Semis (niébé, mil, maïs, arachide) Commerce de henné Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Cultures maraîchères Cueillette feuilles/fruits lianes, raisinier et tamarinier Ramassage des noix de karité Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Cultures maraîchères Cueillette des feuilles de <i>Pterocarpus lucens</i> et du tamarinier Ramassage des noix de karité Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Récolte du niébé et des arachides Fumage des jardins Semis des cultures maraîchères Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Récoltes mil / sorgho Battage des céréales Vannage mil / sorgho Semis des cultures maraîchères Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine	Récolte du mil Vannage mil / sorgho Cueillette des racines de <i>Securidaca longipedunculata</i> Arrosage des cultures maraîchères Lessive Recherche d'eau et de bois Cuisine
Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
« Sominyé »	« Sominyé »	« Sominyé »	« kaoulé »	« kaoulé »	« kaoulé »
Hivernage	Hivernage	Hivernage	Harmattan	Harmattan	Harmattan

¹ La hauteur des rectangles fait référence à l'intensité du travail à effectuer à chaque mois. Par exemple, les femmes de N'Tobougou disent que c'est au mois de juin qu'elles sont les plus occupées.

Annexe 7 : Calendrier saisonnier des activités féminines à Diakobougou²

Arrosage des cultures maraîchères	Arrosage des cultures maraîchères				
Récolte du mil	Récolte du mil	Arrosage des cultures maraîchères	Arrosage des cultures maraîchères		
Vannage du mil	Vannage du mil	Transformation et commerce de couscous	Transformation et commerce de couscous		
Transformation et commerce de couscous	Transformation et commerce de couscous	Fabrication et commerce du charbon	Fabrication et commerce du charbon		
Fabrication et commerce du charbon	Fabrication et commerce du charbon	Lessive	Lessive	Arrosage des cultures maraîchères	Nettoyage des champs
Lessive	Lessive	Recherche d'eau et de bois	Recherche d'eau et de bois	Lessive	Fumage des champs
Recherche d'eau et de bois	Recherche d'eau et de bois	Cuisine	Cuisine	Recherche d'eau et de bois	Fabrication de potasse
Cuisine	Cuisine			Cuisine	Lessive
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
« Fonènè »	« Fonènè »	« Fonènè »	« Tilema »	« Tilema »	« Tilema »
Saison froide	Saison froide	Saison froide	Saison chaude	Saison chaude	Saison chaude
	Culture du sésame				
	Transformation et commerce de couscous				
	Culture d'arachides				
Fumage des champs	Fumage des champs	Sarclage des cultures			
Transformation et commerce de couscous	Cueillette des feuilles du baobab	Récolte de gombos			
Cueillette feuilles/fruits du tamarinier	Cueillette feuilles/fruits tamarinier	Transformation et commerce de couscous	Récolte de gombos		
Culture du taro	Ramassage des noix de karité	Cueillette des feuilles de <i>Pterocarpus lucens</i>	Transformation et commerce de couscous	Petit commerce de poisson	Récolte de gombos
Culture de gombos	Culture du niébé	Cueillette des feuilles du baobab	Cueillette des feuilles de <i>Pterocarpus lucens</i>	Récolte du niébé et des arachides	Récolte du taro
Cueillette des feuilles d' <i>Hibiscus sabdariffa</i>	Culture de gombos	Lessive	Lessive	Lessive	Petit commerce de poisson
Cueillette des feuilles de <i>Pterocarpus lucens</i>	Cueillette des feuilles de <i>Pterocarpus lucens</i>	Recherche d'eau et de bois	Recherche d'eau et de bois	Recherche d'eau et de bois	Lessive
Lessive	Lessive	Cuisine	Cuisine	Cuisine	Recherche d'eau et de bois
Recherche d'eau et de bois	Recherche d'eau et de bois				Cuisine
Cuisine	Cuisine				
Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
« Sominyé »	« Sominyé »	« Sominyé »	« kaoulé »	« kaoulé »	« kaoulé »
Hivernage	Hivernage	Hivernage	Harmattan	Harmattan	Harmattan

² La hauteur des rectangles fait référence à l'intensité du travail à effectuer à chaque mois. Par exemple, les femmes de Diakobougou disent que c'est au mois de juillet qu'elles sont les plus occupées.

Annexe 8 : Activités rémunératrices des femmes à N'Tobougou, en ordre décroissant d'importance

Jeunes femmes	Activités de revenus	Dépenses
	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage (surtout à l'hivernage) • Recherche et commerce du bois d'énergie • Cueillette, transformation et commerce des noix de karité • Élevage de poulets • Petit commerce d'arachides, de gombos, de mangues et de citrons. • Cueillette et commerce des produits des arbres : jujubier, baobab, tamarinier, etc. • Élevage de petits ruminants (caprins et ovins) • Tressage de cheveux 	<ul style="list-style-type: none"> • Habillement et chaussures • Pétrole pour la lampe et savon • Ustensiles de cuisine • Condiments • Céréales et nourriture • Mariage des filles et des garçons
Femmes âgées	Activités de revenus	Dépenses
	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage (toute l'année) • Récolte et commerce d'arachides • Récolte et commerce de niébé • Commerce de poissons et de riz • Cueillette, transformation et commerce des noix de karité • Recherche et commerce du bois d'énergie • Cueillette et commerce des feuilles de baobab • Cueillette et commerce de feuilles pour le fourrage • Élevage de petits ruminants (caprins et ovins) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pétrole pour la lampe et savon • Céréales et nourriture • Mariage des filles et des garçons • Condiments • Habillement (aussi pour les parents et les enfants) • Charrette et âne • Ovins et caprins • Aide au mari et aux fils

Annexe 9 : Activités rémunératrices des femmes à Diakobougou, en ordre décroissant d'importance

Jeunes femmes		
	Activités de revenus	Dépenses
	<ul style="list-style-type: none"> • Récolte et commerce de niébé et d'arachides • Recherche et commerce du bois d'énergie • Récolte et commerce du taro • Élevage de petits ruminants (caprins et ovins) • Cueillette, transformation et commerce des noix de karité • Petit commerce de gombos • Élevage des poulets • Cueillette et commerce des produits des arbres : tamarinier, <i>Pterocarpus lucens</i>, etc. • Tressage de cheveux • Fabrication et vente de charbon 	<ul style="list-style-type: none"> • Condiments • Pétrole pour la lampe et savon • Médicaments • Mariage des filles et des garçons • Habillement et chaussures • Matériel scolaire • Charrette et âne • Béliers et caprins • Aide au mari
Femmes âgées		
	Activités de revenus	Dépenses
	<ul style="list-style-type: none"> • Récolte et commerce de niébé et d'arachides • Petit commerce de gombos • Cueillette, transformation et commerce des noix de karité • Maraîchage (en saison sèche) • Récolte et commerce du taro • Élevage de petits ruminants (caprins et ovins) • Élevage des poulets • Culture et commerce des feuilles d'<i>Hibiscus sabdariffa</i> • Commerce de couscous • Recherche et commerce du bois d'énergie • Commerce de sésame • Cueillette et commerce des produits des arbres : tamarinier, <i>Pterocarpus lucens</i>, etc. • Fabrication et commerce de savons • Commerce de poissons et de condiments • Filage du coton 	<ul style="list-style-type: none"> • Pétrole pour la lampe et savon • Céréales et nourriture • Mariage des filles et des garçons • Condiments • Habillement et chaussures • Médicaments • Semences (arachides, légumes) • Aide au mari et aux fils • Matériel scolaire • Main-d'œuvre • Charrette et âne

Annexe 10 : Adoptantes rencontrées à N'Tobougou qui adhèrent à l'association féminine ^{3 4}

Prénom et nom	Situation matrimoniale	Âge Approximatif	Rôle dans l'association féminine ⁵	Chef de l'UPA (lien de parenté) ⁶	Chef du ménage (lien de parenté)	Rang du ménage dans l'UPA	Faso	Enfants non mariés	Numéro de l'UPA	Liens entre chefs de ménages ⁷
Kadiatou Coulibaly	Veuve	74	Présidente et chef de son quartier	Baba Diarra (mère)	Baba Diarra (mère)	1 sur 6	Diarrala	Aucun	29	Chef UPA, 4 frères et 1 fils
Fatoumata Coulibaly 1	Polygame 1 ^{ière} épouse	65	Adjointe de la présidente et chef de son quartier	Oumarou Traoré (épouse)	Oumarou Traoré (épouse)	1 sur 11	Tomana	Aucun	31	Chef UPA, 9 fils et 1 petit-fils
Fatoumata Diabaté	Veuve	65	Trésorière	Hamidou Coulibaly (tante)	ND ⁸	ND sur 6	N'Bela	Aucun	5	Chef UPA, 1 frère et 4 fils
Bintou Mariko	Monogame	70	Adjointe trésorière	Harouna Coulibaly (épouse)	Harouna Coulibaly (épouse)	1 sur 3	N'Bela	1 g	43	Chef UPA et 2 fils
Salimata Keita	Veuve	60	Organisatrice	Hamidou Coulibaly (mère)	Hamidou Coulibaly (mère)	1 sur 6	N'Bela	aucun	5	Chef UPA, 1 frère et 4 fils
Aminata Coulibaly 1	Monogame	60	Adhérente	Drissa Tangara (épouse)	Drissa Tangara (épouse)	1 sur 5	Mabala	1 g / 3 f	9	Chef UPA, 1 frère et 3 fils
Hawa Diarra	Polygame 2 ^{ième} épouse	65	Adhérente	Drissa n1 Coulibaly (épouse)	Drissa n1 Coulibaly (épouse)	1 sur 3	Sirasumana	1 g / 1 f	14	Chef UPA, 1 frère, 1 fils

³ Pour respecter la confidentialité, l'ordre de présentation dans les annexes 9, 10 et 11 ne correspond pas au code attribué à chacune des répondantes.

⁴ Comprend les femmes rencontrées lors des premières entrevues individuelles et celles rencontrées lors des triades. Plusieurs femmes ont été rencontrées à ces deux occasions. Une femme rencontrée lors des triades a été retirée de l'échantillon parce que ses propos étaient trop incohérents.

⁵ Aujourd'hui et lors du projet de pépinière en 1999.

⁶ Lien de parenté entre la répondante et son chef de ménage ou son chef d'UPA. Par exemple, Kadiatou Coulibaly est la mère de Baba Diarra qui est son chef d'UPA ainsi que son chef du ménage.

⁷ Les hommes recensés sont tous mariés. S'il est écrit que le lien entre les chefs de ménage est, par exemple, « Chef UPA et 5 fils » cela signifie que l'UPA est composée du chef d'UPA et de son ménage ainsi que de ses cinq fils qui forment, chacun d'entre eux, un ménage.

⁸ Les informations que nous avons ne permettent pas d'identifier avec certitude à quel ménage se rattache la répondante.

Awa Coulibaly 2	Polygame 3 ^{ème}	50	Adhérente	Youssouf Diabaté (épouse)	Youssouf Diabaté (épouse)	1 sur 6	Bamorila	2 g / 2 f	4	Chef UPA et 5 fils
Fatoumata Coulibaly 2	Polygame 2 ^{ème} épouse	58	Adhérente	Youssouf Diabaté (épouse)	Youssouf Diabaté (épouse)	1 sur 6	Bamorila	2 g / 1 f	4	Chef UPA et 5 fils
Assitan Coulibaly	Veuve	64	Adhérente	Drissa Coulibaly (tante)	ND	ND sur 3	Sirasoumana	Aucun	14	Chef UPA, 1 frère, 1 fils
Massitan Doumbia	Polygame 1 ^{ère} épouse	66	Adhérente	Baba Diarra (belle-sœur)	Mamoutou Diarra (épouse)	3 sur 6	Diarrala	Aucun	29	Chef UPA, 4 frères et 1 fils
Awa Coulibaly 1	Polygame 1 ^{ère} épouse	61	Adhérente	Hamidou Coulibaly (épouse)	Hamidou Coulibaly (épouse)	1 sur 3	Sirasumana	Aucun	37	Chef UPA et 2 fils
Korotimi Coulibaly	Veuve	63	Adhérente	Daouda Tangara (belle-soeur)	ND	ND sur 4	Kangala	1 g	20	Chef UPA, 2 fils et 1 neveu
Aminata Coulibaly 2	Veuve	62	Adhérente	Youssouf Coulibaly (belle-sœur)	Youssouf Coulibaly (belle-sœur)	1 sur 9	Niazela	1 g	6	Chef UPA, 4 frères, 4 fils
Bintou Bouaré	Veuve	53	Adhérente	Yaya Coulibaly (mère)	Yaya Coulibaly (mère)	1 sur 1	Sirasumana	1 f	42	Chef UPA
Assitan Diarra	Veuve	85	Adhérente	Youssouf Diabaté (Belle-sœur)	ND	ND sur 6	Bamorilla	aucun	4	Chef UPA et 5 fils
Mainouna Dembélé	Veuve	55	Adhérente	Yaya Coulibaly (mère)	Yaya Coulibaly (mère)	1 sur 1	Sirasumana	1f	42	Chef UPA

Annexe 11 : Femmes rencontrées à Diakobougou qui cultivent dans le jardin collectif

Prénom et nom	Situation matrimoniale	Âge approximatif	Chef de l'UPA (lien de parenté)	Chef de ménage (lien de parenté)	Rang du ménage dans l'UPA	Faso	Enfants non mariés	Numéro de l'UPA	Liens entre les chefs de ménages	Rôle du chef d'UPA/ autre membre dans le village et le projet SG-2000
Méminè Dembélé	veuve	61	Bourama Berthé (belle-soeur)	Bocary Berthé (belle-soeur)	5 sur 5	Berthéla	aucun	3	Chef Upa, 1 frère, 3 fils	Chef d'UPA est le président de la caisse SG-2000 et 1 ^{er} conseiller du chef de village
Sitan Coulibaly	Polygame 1 ^{ère} épouse	47	Sanousi Traoré (épouse)	Sanousi Traoré (épouse)	1 sur 2	Tomana	2 f	1	Chef Upa et 1 fils	Chef d'UPA est gérant de la caisse SG-2000 et président de l'association des agriculteurs
Djénéba Berthé	monogame	62	Bourama Coulibaly (épouse)	Bourama Coulibaly (épouse)	1 sur 3	Dienfala	aucun	2	Chef UPA et 2 fils	Chef d'UPA est le chef du village
Kadia Coulibaly	Polygame 1 ^{ère} épouse	64	Daouda Coulibaly (épouse)	Daouda Coulibaly (épouse)	1 sur 12	Djamakola	aucun	29	Chef UPA, 4 frères, 7 fils	Beau-frère est membre du bureau de la caisse SG-2000
Djénéba Coulibaly	Polygame 2 ^{ième} épouse	42	Sanousi Traoré (épouse)	Sanousi Traoré (épouse)	1 sur 2	Tomana	1 g / 3 f	1	Chef Upa et 1 fils	Chef d'UPA est le président de la caisse SG-2000 et 1 ^{er} conseiller du chef de village
Bintou Traoré	Polygame 1 ^{ère} épouse	52	Bourama Berthé (belle-soeur)	Bocary Berthé (épouse)	5 sur 5	Berthéla	1 g / 2 f	3	Chef Upa, 1 frère, 3 fils	Chef d'UPA est le président de la caisse SG-2000 et 1 ^{er} conseiller du chef de village
Djénébou Coulibaly	Polygame 3 ^{ième} épouse	51	Daouda Coulibaly (épouse)	Daouda Coulibaly (épouse)	1 sur 12	Djamakola	1 g	29	Chef UPA, 4 frères, 7 fils	Beau-frère est membre du bureau de la caisse SG-2000
Assatou Berthé	Polygame 1 ^{ère} épouse	62	Drissa Dembélé (épouse)	Drissa Dembélé (épouse)	1 sur 4	Nokola	1 f	14	Chef Upa et 3 fils	Aucun

Méminè Bouaré	monogame	54	Bourama Berthé (épouse)	Bourama Berthé (épouse)	1 sur 5	Berthéla	1 f	3	Chef Upa, 1 frère, 3 fils	Chef d'UPA est le président de la caisse SG-2000 et 1 ^{er} conseiller du chef de village
Sitan Bouaré	Polygame 1 ^{ère} épouse	42	Yaya Coulibaly (belle-fille)	Arounè Coulibaly (épouse)	1 sur 5	Fotikila	3 g / 4 f	40	Chef Upa, 4 neveux	Aucun
Alimata Kanadjigui	Polygame 1 ^{ère} épouse	48	Ousmane Traoré (belle-sœur)	Brema Traoré (épouse)	3 sur 7	Tomana	2 g	4	Chef UPA, 4 frères, 2 fils	Chef d'UPA est conseiller du chef de village
Mayama Dembélé	Polygame 1 ^{ère} épouse	64	Drissa Coulibaly (épouse)	Drissa Coulibaly (épouse)	1 sur 2	Filala	aucun	24	Chef UPA et 1 fils	Chef d'UPA est conseiller du chef de village

Annexe 12 : Non-adoptantes rencontrées à N'Tobougou qui adhéraient à l'association féminine lors du projet de pépinière en 1999

Prénom et nom	Situation matrimoniale	Âge Approximatif	Rôle dans association féminine ⁹	Chef de l'UPA (lien de parenté)	Chef de ménage (lien de parenté)	Rang du ménage dans l'UPA	Faso	Enfants non mariés	Motif de refus de la haie vive améliorée	Numéro d'UPA	Liens entre les chefs de ménage
Fatoumata Koné	Polygame 3 ^{ème} épouse	40	adhérente	Bakoroba Fanè (belle-fille)	Mamadi Fanè (épouse)	2 sur 6	Numula	aucun	N'avait pas accès à une parcelle permanente	8	Chef UPA et 5 fils
Aminata Coulibaly 2	Veuve	40	adhérente	Amadou Traoré (Belle-sœur)	Amadou Traoré (Belle-sœur)	1 sur 1	Buwarela	aucun	N'avait pas accès à une parcelle permanente	33	Ménage du chef UPA seulement
Aminata Coulibaly	Polygame 1 ^{ère} épouse	40	adhérente	Daouda Tangara (nièce par alliance)	Adama Tangara (épouse)	2 sur 4	Kangala	2 g / 4 f	Cultivait sur une parcelle permanente mais n'en était pas la responsable	20	Chef UPA, deux fils et 1 neveu
Fatoumata Coulibaly 3	Polygame 3 ^{ème} épouse ¹⁰	48	adhérente	Lasseni Bouaré (épouse)	Lasseni Bouaré (épouse)	1 sur 5	Buwarela	3 g / 2 f	Cultivait sur une parcelle permanente mais n'en était pas la responsable	3	Chef UPA et 4 frères
Mayama Tangara	Monogame	37	adhérente	Harouna Coulibaly (belle-fille)	Abdoulaye Coulibaly (épouse)	2 sur 3	N'Bela	2 g / 3 f	Cultivait sur une parcelle permanente mais n'en était pas la responsable	43	Chef UPA et 2 fils
Fatoumata Sanogo	Polygame 3 ^{ème} épouse ¹¹	40	adhérente	Oumarou Traoré (belle-fille)	Kalidou Traoré (épouse)	3 sur 11	Tomana	1 f	N'avait pas accès à une parcelle permanente	31	Chef UPA, 9 fils et 1 petit-fils
Assatou Coulibaly	Polygame 2 ^{ème} épouse	40	adhérente	Lasseni Bouaré (épouse)	Lasseni Bouaré (épouse)	1 sur 5	Buwarela	6 g / 4 f	N'a pas reçu de plants	3	Chef UPA, 4 frères

⁹ Aujourd'hui et lors du projet de pépinière en 1999.

¹⁰ Elle est la troisième épouse mais c'est la plus âgée des trois, ce qui signifie qu'elle s'est probablement remariée.

¹¹ Idem.

Maimouna Tangara	Veuve	52	adhérente	Ba Alou Coulibaly (ND)	ND	ND sur 4	Dazela	Aucun	N'a pas reçu de plants	2	Chef UPA et 3 frères
Massitan Coulibaly	Polygame 3 ^{ième} épouse	57	adhérente	Oumarou Traoré (épouse)	Oumarou Traoré (épouse)	1 sur 11	Tomana	1 g / 3 f	N'a pas reçu de plants	31	Chef UPA, 9 fils et 1 petit-fils
Mariama Sanogo	veuve	60	adhérente	Baba Diarra (belle-sœur)	Bakary Diarra (mère)	4 sur 6	Diarrala	aucun	Refus du mari	29	Chef UPA, 4 frères et 1 fils
Yo Dagno	monogame	39	adhérente	Bakoroba Fané (belle-sœur)	Adama Fané (épouse)	3 sur 6	Numula	3 g / 2 f	N'avait pas accès à une parcelle permanente	8	Chef UPA et 5 fils
Fatoumata Samaké	veuve	55	adhérente	Youssouf Coulibaly (belle-sœur)	Sidi Coulibaly (belle-sœur)	4 sur 9	Niazela	1 f	N'a pas reçu de plants	6	Chef UPA, 4 frères, 4 fils

Annexe 13 : Exemples d'utilisations des PNFL tirés de la classification préférentielle des espèces forestières et utilisation des sous-produits de l'arbre à N'Tobougou et à Diakobougou

Nom bambara	Nom français	Nom scientifique	Utilisation
Sii	Karité	<i>Butyrospermum paradoxum</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Fruit est transformé en huile et en beurre • Utilisation du bois mort comme bois combustible • Utilisation des feuilles en fourrage
Zira	Baobab	<i>Adansonia digitata</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles utilisées pour la sauce du <i>tô</i> • Fruit écrasé en poudre pour le <i>dégué</i> • Transformation de l'écorce en corde
Balanzan	Faidherbia ou balanzan	<i>Faidherbia albida</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fruit est donné en fourrage aux animaux • Feuille utilisée en pharmacopée contre les maux de dents et la toux • Écorce utilisée en pharmacopée contre les maux de dents
Ntomi	Tamarinier	<i>Tamarindus indica</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le fruit et les feuilles sont utilisés pour la préparation de la bouillie
Mpéku	Raisinier	<i>Lannea microcarpa</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Utilisation des feuilles pour couvrir les trous de semis de la culture du Taro • Feuilles données en fourrage aux animaux
Mangoro	Manguier	<i>Mangifera indica</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Utilisation de l'écorce en pharmacopée contre le paludisme
Ngalajiri	ND	<i>Pterocarpus lucens</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation des feuilles pour le fourrage • Utilisation du bois pour construire les toits.
Toro	Sycomore (petit)	<i>Ficus gnaphalocarpa</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Feuilles sont utilisées pour le fourrage • Feuilles sont utilisées en pharmacopée pour soigner les maux de ventre des femmes qui viennent d'accoucher (on lave ou on boit en tisane)
Ntomo	Jujubier	<i>Ziziphus mauritiana</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Feuilles données en fourrage aux animaux • Utilisation du bois pour la construction des haies mortes
Sayijirini	Neem	<i>Azadirachta indica</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du bois pour faire les toits des maisons • Feuilles pour l'ombre • Consommation du fruit
Nguna	Prunier sauvage/prunier d'Afrique	<i>Sclerocarya birrea</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Feuilles données en fourrage aux animaux • Bois d'énergie • Écorce utilisée contre l'hypertension

N'Goni	Vène	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles données en fourrage aux animaux • Feuilles utilisées en pharmacopée contre les MTS
Sébé	Rônier	<i>Borassus aethiopum</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Brosse utilisée pour se laver et pour laver les ustensiles de cuisine • Fil utilisé pour coudre les calebasses
Nèrè	Néré	<i>Parkia biglobosa</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation du fruit • Transformation et consommation des graines en <i>soumbala</i> • Les feuilles sont utilisées en pharmacopée contre le paludisme • L'écorce est utilisée en pharmacopée contre les maux de ventre
Nzaban	Lianes	<i>Landolphia senegalensis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation et commercialisation du fruit • Les feuilles utilisées en pharmacopée contre les maux de ventre des enfants

Annexe 14 : Utilisation et préférences des femmes pour les espèces d'arbres de la haie vive améliorée

Terme scientifique	Terme français	Terme vernaculaire	Utilisation
<i>Acacia nilotica</i>	Arbre à tanin	Buana	Commercialisation du fruit qui est utilisé pour la conservation des cuirs et des peaux. Consommation de l'écorce sous forme de tisane pour soigner les maux de ventre. Utilisation du fruit qui est réduit en poudre et mélangé au lait pour soigner les plaies. Utilisation du fruit dans le mélange de banco servant à la fabrication des habitations
<i>Lawsonia inermis</i>	Arbre à henné	Djabi	Commercialisation et utilisation des feuilles transformées en poudre de henné. Consommation des feuilles sous forme de tisane pour lutter contre le paludisme et la constipation. Utilisation des feuilles en pommade pour soigner les plaies sur les mains et les doigts.
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Jujubier	Ntomo	Consommation et commercialisation du fruit. Transformation du fruit en galette pour la commercialisation et la consommation. Réduction du fruit en une poudre utilisée pour sucrer la bouillie (à base de riz ou de mil elle fait partie de l'alimentation quotidienne) Utilisation du bois comme source d'énergie. Utilisation des branches pour la réparation des haies vives et la construction des haies mortes.
<i>Acacia senegal</i>	Gommier	Patogo	Consommation de la racine et de l'écorce en pharmacopée pour différents maux tels que les infections de la bouche et les maux de ventre.
<i>Bauhinia rufescens</i>	Arbre de la longévité	Siflejirini	Apporte la chance. Consommation de l'écorce sous forme de tisane pour soigner les maux de ventre des enfants.

